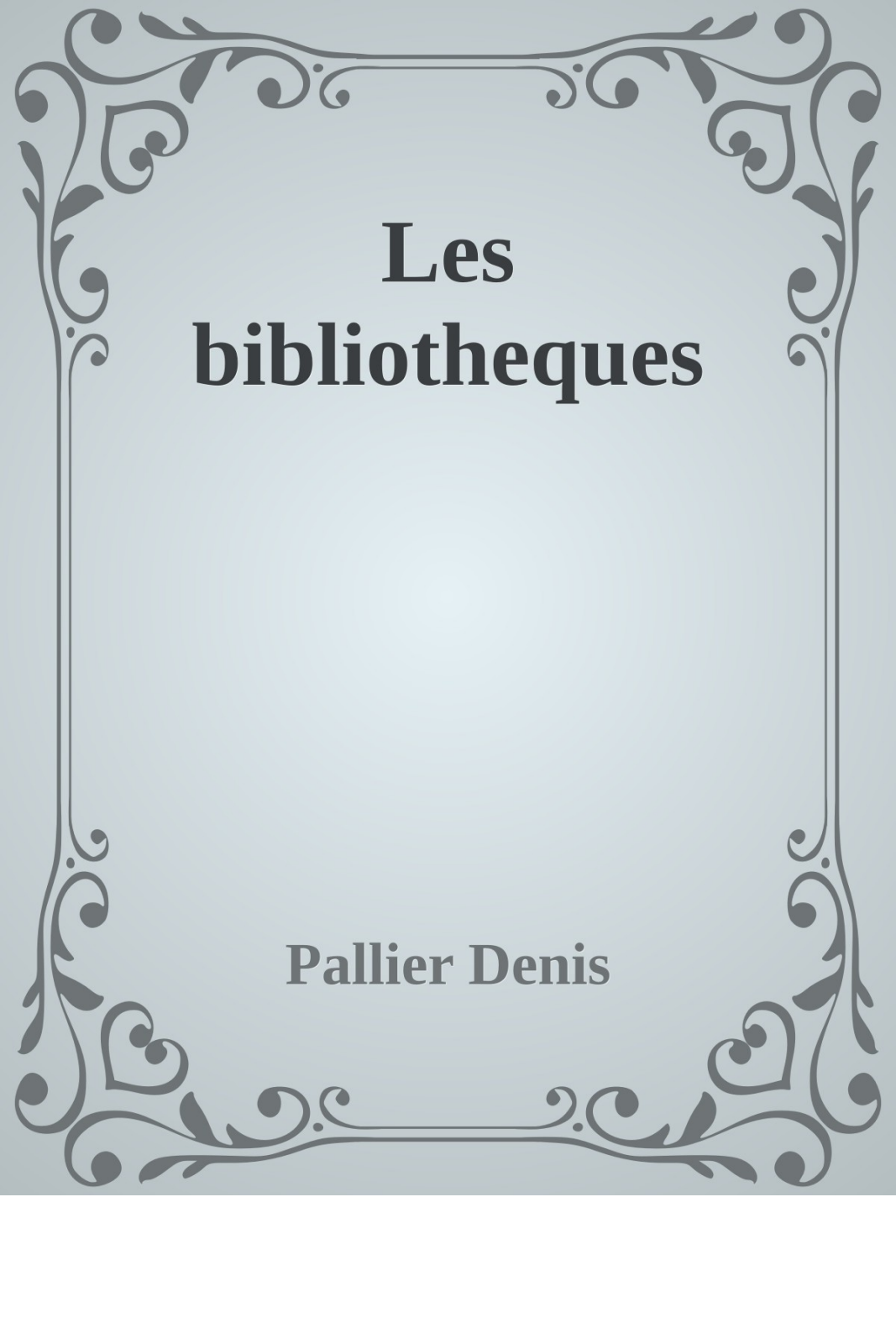


A decorative border with intricate floral and scrollwork patterns, rendered in a light gray color, framing the central text.

Les bibliothèques

Pallier Denis

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM



*Que
sais-je?*



LES BIBLIOTHÈQUES

Denis Pallier

puf

QUE SAIS-JE ?

Les bibliothèques

DENIS PALLIER

Inspecteur général honoraire des bibliothèques

Douzième édition corrigée

65^e mille



Introduction

Les bibliothèques sont à la fois un instrument de travail (et de loisir culturel) et un conservatoire du patrimoine intellectuel de l'humanité. Ces deux fonctions ne sont pas étrangères l'une à l'autre. Une phrase de Newton exprime fort bien leur complémentarité, en reprenant l'image médiévale, qui décrit le lettré comme un nain monté sur l'épaule d'un géant. « J'ai pu trouver ce que je cherchais, dit le savant britannique, parce que je suis monté sur les épaules de la génération qui m'avait précédé. »

C'est pourquoi, en restant fidèle à la conception de la première édition de ce livre en 1961, on a essayé de faire une part égale au passé et au présent, en montrant comment s'est constitué et comment évolue le réseau de bibliothèques qui couvre aujourd'hui la France et le monde.

Le domaine a connu de notables changements, dont on s'est efforcé de rendre compte.

En ce qui concerne le passé, de nombreuses recherches avaient été publiées en Angleterre, en Italie, en Allemagne, en Autriche, contribuant à retracer la formation des bibliothèques : l'influence romaine, la bibliothèque médiévale, les effets de la découverte de l'imprimerie, le rôle des bibliothécaires dans la sauvegarde du trésor des manuscrits et des livres précieux et dans la constitution des bibliothèques modernes. Pour la France, une équipe de spécialistes a procuré une monumentale *Histoire des bibliothèques*, du ^{vi}e siècle à 1990. Nombre des conclusions de cet ouvrage sont reprises ici en complément du texte initial de M. André Masson, concepteur de ce « Que sais-je ? ».

Quant au monde des bibliothèques modernes, il a connu à la fois des progrès et des ébranlements. En France, les progrès ont été sensibles : poursuite du développement des bibliothèques publiques, relance des bibliothèques scolaires, mise à niveau des bibliothèques universitaires, nouveaux objectifs de la bibliothèque nationale de France, banalisation de l'informatisation, des nouveaux médias, d'Internet et des ressources électroniques dans les bibliothèques.

Cependant, le livre et les bibliothèques sont à la fois reconnus comme outils éducatifs et culturels de première importance et remis en cause.

Le rôle spécifique de l'imprimé comme moyen d'appropriation et d'indépendance intellectuelle est souligné. Le marché du livre n'est pas en récession et les études sur les pratiques culturelles des Français indiquent que, depuis le milieu des années 1990, la part de la population qui lit des livres s'est stabilisée. Toutefois, malgré la massification de l'enseignement, le pourcentage d'inscrits dans les bibliothèques publiques ou universitaires stagne.

Si le thème de la concurrence du livre par les médias ou les loisirs renaît périodiquement depuis la fin des années 1930, le contexte actuel est nouveau. Effet du numérique, d'Internet*** et des moteurs de recherche, la lecture et la recherche d'information se séparent du livre. On lit sur écran. On peut accéder chez soi à des masses d'information. Pour les bibliothécaires, il faut trouver de nouvelles adéquations entre leur offre et les besoins des lecteurs, acquérir de nouvelles compétences, offrir de nouveaux services.

Le tableau des bibliothèques actuelles est proposé dans ce contexte. En raison des défis du numérique, les mutations des bibliothèques, ou plutôt des médiathèques, ne sont pas achevées.

Première partie : L'héritage du passé

Chapitre I

L'Antiquité

Le mot de bibliothèque est apparu en Grèce. C'est le coffret (Θήκη) du livre (Βιβλίον), et par extension le lieu où les livres sont rassemblés, classés et conservés. Mais, avant l'Antiquité grecque, il y avait déjà en Mésopotamie et en Égypte de véritables bibliothèques, renfermant les unes des tablettes d'argile, les autres des rouleaux de papyrus.

En Mésopotamie, où l'on a retrouvé du matériel de bibliothèque qui remonte au III^e millénaire avant Jésus-Christ, on traçait les caractères dans l'argile encore molle, avant de la sécher au soleil ou de la faire cuire dans un four, comme une brique. Les temples de Babylone et de Ninive, comme plus tard les monastères du Moyen Âge, avaient leurs ateliers de copistes, qui alimentaient la bibliothèque. Les rois employaient aussi des copistes. La plus importante des bibliothèques que l'on ait exhumée est celle d'Assurbanipal, dans le palais de Ninive. Elle remonte au vii^e siècle avant Jésus-Christ. Vingt mille tablettes ou fragments, découverts par des archéologues anglais, sont conservés au *British Museum*. À côté d'un grand nombre de titres de propriété, de lettres officielles et de textes religieux, on trouve aussi quelques textes scientifiques, de mathématiques, d'astronomie et de médecine. Beaucoup de tablettes appartiennent à des séries et portent des estampilles de placement.

Les **Égyptiens**, en substituant aux tablettes babyloniennes, lourdes et encombrantes, des rouleaux de papyrus, ont réalisé un immense progrès, dont devaient bénéficier les Grecs et les Romains. De petites bibliothèques étaient installées dans les écoles, palais et temples. La plus importante semble avoir été celle de Ramsès II (1298-1235 av. J.-C.), riche de 20 000 rouleaux. Champollion a fouillé les ruines de la bibliothèque de Karnak et Mariette celles du temple de Denderah. La bibliothèque d'Edfou est mieux conservée et sur l'un des murs figure le catalogue des livres sacrés. La bibliothèque de Thèbes a été décrite par Diodore de Sicile. Sur son fronton étaient gravés les mots « Médecine de l'Âme ». Il appartenait à la Grèce et à Rome de donner à cette devise la plénitude de son sens.

Les bibliothèques de la **Grèce** proprement dite ne nous sont connues

que par des textes. Des auteurs anciens datent du vi^esiècle avant J.-C. la création des premières bibliothèques publiques et l'attribuent à des tyrans de cités grecques, Polycrate de Samos et Pisistrate d'Athènes. Mais le rayonnement de la Grèce s'étendait très loin de ses frontières, en Asie mineure et en Égypte. Après la mort d'Alexandre (323 av. J.-C.), une dynastie grecque s'établit à Pergame et une autre à Alexandrie. Au ii^esiècle avant J.-C., Eumène II ouvrit une bibliothèque publique à Pergame, dans le temple de Minerve. Le plan de cet édifice a été publié par Richard Bohn, en 1885, après des fouilles.

À Alexandrie le concept de bibliothèque a pris d'autres dimensions, avec la constitution pour l'Égypte grecque d'une « bibliothèque nationale » avant la lettre, le rassemblement et la mise en valeur des trésors d'une culture. C'est un des motifs qui ont conduit le gouvernement égyptien et l'unesco, avec la participation de différents États membres, à construire dans ce site une bibliothèque à vocation internationale, héritière de l'ancienne bibliothèque d'Alexandrie.

Celle-ci continue d'alimenter des recherches. La majorité des historiens attribuent sa fondation à Ptolémée I^{er} Soter, sous l'influence de son conseiller Démétrios de Phalère, venu d'Athènes. La bibliothèque faisait partie du Muséum, centre de culture grecque installé dans le quartier de Bruchium, près du palais royal. Selon Strabon, qui visita Alexandrie en 24 avant J.-C., cet édifice contenait une colonnade, une salle de lecture et un collège destiné aux hommes de lettres qui travaillaient à la bibliothèque. Une seconde bibliothèque, le Sérapéum, fut installée dans le temple de Sérapis qu'Ammien Marcellin compare au Capitole de Rome. Les Ptolémées déployèrent des efforts acharnés pour rassembler, non seulement une copie de chaque œuvre grecque, mais aussi des traductions d'ouvrages étrangers significatifs, par achat ou par contrainte. On sait que cette « bibliothèque universelle » a fait d'Alexandrie la capitale du savoir jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Les collections rassemblées fournirent la base de travaux scientifiques ou théologiques, avec Origène ou Plotin. Là sont nées la bibliothéconomie, la catalographie et la critique des textes. Le plus connu des bibliothécaires d'Alexandrie est le poète Callimaque (iii^e s. av. J.-C.), auteur d'un catalogue raisonné de la littérature grecque en 120 volumes. Sur les circonstances de la destruction de la bibliothèque, trois hypothèses sont défendues. La destruction est généralement imputée aux invasions arabes du vii^e siècle. Mais on l'attribue aussi à un soulèvement, en 47 de notre ère, ou aux troubles qui aboutirent à la destruction du Sérapéum, sous Théodose (342 apr. J.-C.).

Le rayonnement de la Grèce, dans le domaine des bibliothèques, s'exerce surtout à **Rome**. En 168, après la bataille de Pydna, Paul-Émile ramène dans son butin la bibliothèque des rois de Macédoine. Sylla, après la prise d'Athènes en 86 avant J.-C., s'empare de la bibliothèque dite d'Aristote. Lucullus, après avoir défait Mithridate en 70 avant J.-C., envoie à Rome la bibliothèque de Sinope. Les collections de Sylla passèrent entre les mains d'Asinius Pollion, à qui Virgile dédia la *IV^e Églogue*, et qui créa à Rome la première de ces bibliothèques publiques, qui se multiplièrent à la fin du i^{er} siècle avant J.-C. et au début de l'ère chrétienne. L'empereur Auguste fonda la bibliothèque octavienne et la bibliothèque du Palatin. Suivant l'exemple des princes hellénistiques, Tibère, Caligula, Trajan furent également fondateurs de bibliothèques publiques. Trajan dota Rome de la bibliothèque Ulpia. Cette dernière était composée de deux bâtiments, l'un pour les auteurs grecs, l'autre pour les auteurs latins, de part et d'autre de la célèbre colonne Trajane. « En l'érigeant au milieu de la Cité des livres, a dit Carcopino (faisant sienne la thèse de Paribani), Trajan aurait voulu dérouler, dans les spirales qui la revêtent, les deux *volumina* qui retraçaient ses exploits. »

Des groupes de citoyens ou un riche notable prennent la même initiative. Ainsi, en 96, Pline le Jeune a créé une bibliothèque dans sa cité natale de Côme. Des bibliothèques furent établies d'une façon générale en Italie, dans les provinces et colonies romaines. Les fouilles archéologiques à Rome, à Éphèse et à Timgad, et les mentions d'auteurs classiques permettent de reconstituer l'aspect extérieur et la vie de ces bibliothèques publiques. Souvent installées dans les dépendances des temples et autres lieux publics, elles comportaient une ou plusieurs salles de lecture, ornées de statues ou de bustes représentant Minerve, les Muses ou des écrivains célèbres. Les rouleaux de papyrus étaient disposés dans des niches munies de rayonnages ou des armoires mobiles.

Dans l'Italie du Haut-Empire, l'école a développé la culture écrite. Les manuscrits et les bibliothèques sont des outils familiers. On consulte sur place et les nombreux possesseurs de bibliothèques privées peuvent également recourir aux exemplaires de qualité des bibliothèques publiques pour des copies. L'emprunt semble possible : Aulu-Gelle dînant chez des amis à Tibur, une discussion s'ouvre sur la qualité de l'eau que l'on servait à boire. L'un des invités se lève de table, se rend à la bibliothèque de la ville pour emprunter un manuscrit d'Aristote et le rapporte pour donner lecture d'un passage décisif.

Ces bibliothèques ont été touchées par la censure, mot d'origine latine,

mais concept plus ancien défendu par Platon. Les œuvres de Jules César furent retirées des bibliothèques publiques sur ordre de l'empereur Auguste (63 av. J.-C.-14 apr. J.-C.). L'empereur Julien (361-363), fondateur des bibliothèques de Constantinople et Antioche, s'efforça de détruire les textes chrétiens.

Avant la fin de l'Antiquité, le papyrus est concurrencé par une matière nouvelle, le **parchemin**, qui doit son nom (*pergamineum*) à la ville de Pergame qui fut un centre très ancien de fabrication. La substitution du cahier au rouleau a sans doute pour origine l'imitation du diptyque grec, formé de deux tablettes de bois recouvertes de cire. Son emploi constitue un progrès important, car il est beaucoup plus facile de feuilletter un livre que de dérouler un *volumen*, et l'on peut écrire sur les deux faces de la feuille de parchemin, beaucoup moins fragile et plus durable que le papyrus.

C'est au cours du iii^e siècle que l'usage du *codex* (livre plié de parchemin) se généralise au détriment du rouleau de papyrus. La fin du *volumen*, aux iv^e et v^e siècles, coïncide avec la disparition des grandes bibliothèques antiques, victimes des guerres et du fanatisme. Mais, dès le iii^e siècle, commencent à prospérer des bibliothèques chrétiennes, telle celle de Césarée de Palestine, fondée par Origène et riche de 30 000 rouleaux. Au iv^e siècle, la plupart des églises cathédrales ont leur bibliothèque. Dans ces bibliothèques liées à la vie de la communauté, les livres de liturgie et d'exégèse tiennent la première place.

Chapitre II

Le Moyen Âge

Au Moyen Âge, les plus grandes bibliothèques se trouvent dans le monde musulman, à Bagdad sous les califes Abassides (750-1258), à Cordoue sous le califat Omeyyade (750-1031), au Caire sous les Fatimides (909-1171). À partir du ^{vi}e siècle, l'Empire romain d'Orient et l'empire d'Occident ont évolué très différemment.

L'Empire byzantin, de langue grecque et de religion orthodoxe, maintient les traditions de centralisation et de culture classique. L'empereur et le patriarche de Constantinople entretiennent des bibliothèques. Les monastères de Constantinople (à l'initiative du réformateur Théodore de Studium), ceux de Patmos, du mont Athos et du mont Sinaï formèrent des ateliers de copistes et des centres de culture qui devaient plus tard rayonner sur le monde russe par l'intermédiaire des monastères de Kiev et de Novgorod. Bien qu'ils soient plus rares, les contacts entre le monde byzantin et la France ne sont pas sans exemple : la bibliothèque nationale de Paris possède un manuscrit grec offert en 827 à Louis le Pieux par Michel le Bègue. L'empereur en fit don à l'abbaye de Saint-Denis, car il s'agissait des œuvres de Denis l'Aréopagite, patron de l'abbaye. Paul I^{er} envoya à Pépin d'autres manuscrits grecs et des moines grecs qui avaient d'abord travaillé dans un monastère romain se fixèrent à Saint-Denis. En 1204, le sac de Constantinople par les Latins déclenchera un vaste transfert de manuscrits grecs vers l'Italie, accéléré jusqu'à la conquête de la ville par les Turcs en 1453.

En Occident, la période qui s'étend de la fin du ^{vi}e siècle au ^{xv}e siècle se divise en parties distinctes. Tandis que disparaissent, aux ^{vi}e et ^{vii}e siècles, les bibliothèques païennes publiques et privées, monastères et cathédrales deviennent le refuge d'une culture lettrée. Après les invasions des ^{ix}e et ^xe siècles, qui ont détruit nombre de monastères en Europe, les bibliothèques médiévales reprennent leur croissance. La naissance des universités, l'extension des milieux lettrés au ^{xiii}e siècle et la transformation de la production du livre entraînent un profond changement dans l'organisation des bibliothèques. La culture classique, dont les vestiges ont été sauvés par les bibliothèques

monastiques, et les nouveaux savoirs en langue vernaculaire côtoient la culture religieuse.

Les **bibliothèques ecclésiastiques** sont au départ des collections utilitaires, formées en relation avec les cérémonies liturgiques qu'organisaient les moines et les clercs, en relation avec le programme d'enseignement des écoles monastiques et épiscopales. Cependant, l'hostilité des chrétiens vis-à-vis de la littérature païenne s'est atténuée avec la christianisation de l'Empire. Le latin était la langue officielle de l'Église et le clerc était obligé de se retremper aux sources classiques. L'exemple avait été donné au début du ^{vi}^e siècle par Cassiodore. D'origine romaine, d'abord au service du roi des Ostrogoths Théodoric, Cassiodore fonda en 546 le couvent de Vivarium dans le sud de l'Italie. Les règles qu'il édicta prévoient la transcription des auteurs profanes aussi bien que des Pères de l'Église, pour constituer la bibliothèque monastique. La règle de saint Benoît, abbé du mont Cassin (480-546), fondateur d'un ordre d'où sont sorties nombre de congrégations, aura une tout autre influence. Elle enjoint aux moines de lire des livres sacrés et les bibliothèques se multiplient dans les monastères, où on leur adjoint un atelier de copistes (*scriptorium*).

La christianisation de l'Angleterre et de la Germanie s'accompagne de la fondation de monastères sur ce modèle. Saint Augustin (m. vers 605), et ses successeurs apportent des manuscrits de Rome à Canterbury. L'Irlande est un autre foyer de catholicisme. Alors que la culture religieuse subit une grave crise en Gaule à la fin du ^{vi}^e siècle, un moine irlandais, saint Colomban (543-615), passe sur le continent et fonde en Bourgogne l'abbaye de Luxeuil, d'où sont sortis les monastères de Saint-Gall et Saint-Riquier, tous dotés de grands *scriptoria*. Colomban a fondé également, en Italie du Nord, le monastère de Bobbio. Dans les règles de ce dernier, en 835, un article précise que le bibliothécaire aura à la fois la garde des livres et la direction des scribes. L'Anglais saint Boniface (680-755), apôtre de la Germanie, organise évêchés et monastères. Fulda, le principal, possède dès le ^{viii}^e siècle un *scriptorium* actif. Le monastère colombanien de Saint-Gall montre l'importance des échanges. Animée au ^{viii}^e siècle par des Irlandais et des Anglo-Saxons, sa bibliothèque s'enrichit d'acquisitions venues d'Italie, d'Angleterre, d'Irlande et d'Espagne.

D'abord mouvement religieux de réorganisation des écoles épiscopales et monastiques, la Renaissance carolingienne (milieu du ^{viii}^e-fin du ^{ix}^e siècle) s'ouvre à la culture profane et contribue à sauver la plupart des textes antiques, en encourageant le travail de copie et en diffusant une nouvelle écriture, la caroline. L'abbé Loup de Ferrières, collectionneur

à la fois de textes classiques et ecclésiastiques, incarne cette nouvelle approche. Charlemagne fit venir d'Italie Paul Diacre et d'Angleterre Alcuin, pour organiser l'école du Palais et poursuivre la réforme de l'écriture. Nommé abbé de Saint-Martin de Tours, Alcuin développa *scriptorium*, bibliothèque et école, en s'inspirant de modèles anglais, mouvement partagé par les autres abbayes royales, Corbie et Saint-Denis.

On ne peut que souligner le rôle des copistes dans la transmission de la culture antique. Les plus anciens exemplaires connus des *Annales* de Tacite sont un manuscrit de Corbie du ix^e siècle et du mont Cassin du xi^e siècle. Tous les textes de Lucrèce reposent sur un manuscrit de Mayence du ix^e siècle et de Saint-Bertin du x^e siècle. L'unique source de la *Germanie* de Tacite est le *Codex Herfeldensis* découvert par Le Pogge en 1425, à Hersfeld en Hesse, et qui semble avoir été exécuté à Fulda vers 830. On a inversement des exemples de vandalisme. Les *palimpsestes* sont des manuscrits de haute époque, grattés par économie, pour y transcrire de nouveaux textes. Ainsi le Plaute et l'*Énéide* de la bibliothèque ambrosienne, tous deux du v^e siècle, furent effacés pour y transcrire le *Livre des Rois* et des textes arabes.

Du x^e au xii^e siècle, les institutions monastiques se relèvent des invasions normandes, sarrasines ou hongroises et connaissent leur apogée. De nouveaux ordres sont fondés : Cluny (910), Cîteaux (1098), qui essaient dans toute l'Europe. L'un et l'autre mettent l'accent sur le travail de copie des textes. À Cîteaux, on peut voir encore aujourd'hui les cellules des copistes en bordure d'un petit cloître contigu au cloître traditionnel. Elles datent du xiii^e siècle et furent modifiées au xv^e siècle, en même temps que l'on construisit, juste au-dessus, une grande bibliothèque. Entre les maisons de cet ordre le prêt de manuscrits fut très fréquent.

Le livre accompagne le moine dans ses activités : office, méditation, étude, lectures au cloître, au chapitre et au réfectoire. Dans une même abbaye, les manuscrits sont donc partagés entre plusieurs *armaria* : coffres, niches ou réserves, où les livres sont rangés à plat. Le rôle du bibliothécaire est de dresser l'inventaire de la collection et d'enregistrer les prêts. Parfois, on appliquait à la lettre la règle de saint Benoît prescrivant de distribuer au début du Carême un livre à chaque moine, qui devait le lire d'un bout à l'autre et le restituer à la fin de l'année. Parfois, le moine prenait directement le livre dans l'*armarium*. Le bibliothécaire demeure, pendant toute la période médiévale, responsable de l'orthodoxie et de l'intégrité matérielle de collections encore limitées, car le manuscrit est rare et coûteux à fabriquer. À la fin du xii^e siècle, l'abbaye de Cluny est une des plus

riches avec 570 manuscrits.

Nombre d'évêques avaient créé des écoles et des bibliothèques. En France, les plus célèbres sont celles de l'archevêque Hincmar de Reims (805-822), celles de Chartres, Beauvais et Rouen. Aux ^{xi}^e et ^{xii}^e siècles, les écoles des cathédrales se développent au détriment de celles des monastères et leurs bibliothèques s'enrichissent de dons, tel celui de Pierre Lombard à la cathédrale Notre-Dame de Paris.

À partir du ^{xiii}^e siècle, les écoles, les bibliothèques et les ateliers des monastères et des cathédrales cessèrent d'être les seuls centres de vie intellectuelle. La **naissance de grandes universités** provoqua, d'une part, le développement de bibliothèques, d'autre part, le développement d'ateliers laïques de copistes. Fondés au cours de ce siècle, les ordres mendiants, Franciscains, Dominicains et Carmes, s'adonnent aux études et constituent de riches bibliothèques. L'instruction se répand parmi les laïcs.

L'enseignement reposant sur la lecture commentée de quelques ouvrages et la dispute (*lectio* et *quaestio*), le livre est nécessaire à des étudiants de plus en plus nombreux (pour Paris, par exemple, on estime leur nombre à 1 195 en 1378, et 2 062 en 1403). S'il n'est plus rare, le manuscrit demeure coûteux, d'où la constitution de bibliothèques communes. Celles-ci se forment auprès des collèges, première armature de l'université. La création de bibliothèques d'universités est attestée à partir du ^{xv}^e siècle, par exemple à Orléans, à Caen ou à Avignon. À la fin de ce siècle, les bibliothèques universitaires figurent parmi les plus riches. À Oxford, le collège de Merton compte 1 200 manuscrits. À Prague, le collège de la nation de Bohême en possède 1 500. En France, trois collèges ont constitué des collections importantes, ceux de Sorbonne et de Navarre à Paris, le collège de Foix à Toulouse. Dès 1338, le collège de Sorbonne était riche de 1 720 manuscrits.

La bibliothèque monastique était essentiellement un lieu de stockage, rarement unique. À Cîteaux, en 1480, les livres demeurent répartis, suivant l'usage, entre le chœur, le cloître, le dortoir, le réfectoire... L'organisation de véritables salles de lecture, au ^{xiv}^e siècle, va de pair avec l'essor des collèges et le développement de la lecture muette, lecture de consultation et non de méditation. Dans les universités apparaît un nouveau type de bibliothèque, la bibliothèque de référence, *magna libraria* ou *libraria communis*, salle de lecture silencieuse et claire. Ainsi, à la fin du ^{xiii}^e siècle, à la bibliothèque de la Sorbonne, 300 usuels sont enchaînés sur 28 pupitres inclinés. Cette solution, attestée depuis 1289, permet le libre accès sans risques.

Auprès, demeure la *parva libraria*, coffres et armoires où se trouvent plus de 1 000 volumes, les doubles, les ouvrages rarement consultés et les manuscrits destinés au prêt. L'exemple le plus ancien en Angleterre de ces « bibliothèques enchaînées » date de 1320 à Oxford.

Cette mutation a touché très vite tout l'Occident. Les plus anciens pupitres à livres conservés se trouvent à Cesena en Italie et Zutphen en Hollande. Les bibliothèques françaises possèdent de nombreux manuscrits ayant conservé des fragments de chaîne et l'installation de pupitres est constatée à Cluny et dans les bibliothèques dominicaines, comme dans les collèges. Du xiv^e au xvi^e siècle, elle conditionne le plan et les dispositions des bibliothèques. Pour éclairer latéralement les pupitres disposés en rangées, il faut qu'une fenêtre corresponde à chaque travée. L'Angleterre a conservé les bibliothèques des collèges de Cambridge et d'Oxford, qui donnent une idée de ce qu'étaient les collèges de Navarre, de Clermont ou de la Sorbonne.

Les bibliothèques monastiques, où prédominaient les fonds liturgiques et ascétiques, desservaient des communautés restreintes. Des bibliothèques ouvertes à un public plus divers et couvrant d'autres disciplines nécessitaient de nouveaux outils de travail : catalogues accessibles aux usagers (éventuellement muraux), développement de la cotation et du classement systématique, catalogues collectifs.

Du fait que les livres étaient placés sur des pupitres au milieu de la pièce, les murs des bibliothèques médiévales étaient disponibles pour recevoir une décoration. Il en subsiste très peu de spécimens. Un bel exemple conservé est celui de la bibliothèque du chapitre du Puy, où sont représentés les Arts libéraux (Grammaire, Dialectique, Rhétorique, Musique) ayant à leurs pieds les grands hommes qui s'y sont illustrés (Priscien, Aristote, Cicéron, Tubalcaïn). Les fenêtres pouvaient également servir au décor des bibliothèques. Si les vitraux ont presque tous disparu, il est possible de les reconstituer grâce à de précieux témoins. À Chartres, par exemple, on a réutilisé dans la vitrerie de la chapelle Saint-Piat les figures de la Musique, de la Rhétorique, de l'Arithmétique et de la Grammaire qui portent les mêmes inscriptions que les figures correspondantes des peintures murales du Puy. Les figures peintes sur les vitraux ou les murs sont la projection du classement méthodique des bibliothèques qu'elles ornaient.

Le renouveau intellectuel des xii^e et xiii^e siècles se traduit également dans les **bibliothèques princières et privées**. Charlemagne avait deux bibliothèques à Aix-la-Chapelle. Son petit-fils Charles le Chauve fut le premier des princes bibliophiles. Tous les rois de France

possédèrent des livres. Mais, jusqu'à Charles V (1364-1380), aucun ne songea à constituer une bibliothèque permanente, institution d'État. Confiée au bibliothécaire Gilles Malet et installée au Louvre, la bibliothèque royale sera cependant dispersée après la mort de Charles VI. Le duc de Bedford, régent de France, en acquit 843 manuscrits en 1424.

L'histoire des bibliothèques des pontifes est un peu semblable, depuis l'installation d'une bibliothèque dans la basilique de Saint-Laurent à Rome par le pape Damase, au iv^e siècle. Au xiv^e siècle, une bibliothèque de plus de 2 000 volumes fut rassemblée dans la tour des Anges du palais pontifical d'Avignon, puis dispersée. Après le retour de la papauté à Rome, Sixte IV (1471-1484) fut le véritable fondateur de la bibliothèque vaticane. Dirigée par le bibliothécaire Platina, riche de près de 3 500 manuscrits, la bibliothèque pontificale devint alors la première bibliothèque d'Europe, précédant celle du roi de Hongrie, Mathias Corvin. Une des fresques de la Vaticane (transférée depuis au musée du Vatican), représente le bibliothécaire, agenouillé devant le pape, avec une inscription à la louange de Sixte IV, qui, ne se contentant pas de bâtir des églises, des hôpitaux et des ponts, avait édifié une bibliothèque.

Parmi les frères de Charles V, Jean, duc de Berry, fut un grand bibliophile. Philippe le Hardi est à l'origine de la collection des ducs de Bourgogne, où la langue française règne sans partage. Ses manuscrits ont formé le noyau de la bibliothèque royale de Belgique. Les bibliothèques privées, qui se multiplient du xii^e au xiv^e siècle, sont diverses : fonds modestes et professionnels de quelques ouvrages, ou collections choisies, telle celle de Richard de Fournival, chancelier de l'église d'Amiens, mort en 1260. Ses 300 manuscrits, remarquables par la qualité des ouvrages scientifiques, seront transmis à la bibliothèque de la Sorbonne. Ces bibliothèques, princières et privées, traduisent la diversification des centres d'intérêt dans les derniers siècles du Moyen Âge : textes des théologiens parisiens, des légistes italiens, romans et poésie en langue vernaculaire, mais aussi textes antiques, traductions d'ouvrages scientifiques d'origine arabe ou grecque. Les collections médiévales répondaient d'abord aux exigences précises d'une institution ou d'un particulier. Les bibliothèques de la Renaissance affirment un nouveau modèle, la bibliothèque universelle, base des recherches érudites, proposée dès le xiv^e siècle en Italie.

Chapitre III

De l'humanisme au siècle des lumières

La Renaissance est un moment décisif de l'histoire du livre et des bibliothèques. En effet, la population lettrée augmente. Le manuscrit, rendu moins cher par la diffusion du papier, est progressivement supplanté. L'invention de l'imprimerie enrichit et diversifie le choix des livres mis à la disposition de lecteurs plus nombreux. Des princes recréent les deux principales institutions savantes inventées par les civilisations antiques : l'académie et la bibliothèque. L'étude des sources, un rationalisme nouveau relaient les études chrétiennes. Au xvi^e siècle, on voit se développer différents types de bibliothèques apparus précédemment : bibliothèques d'humanistes, bibliothèques princières, bibliothèques religieuses.

La Réforme et la Contre-Réforme ont eu en Europe un effet considérable sur les bibliothèques. L'Église catholique développa la censure des livres, imitée par les chefs protestants. Nombre de bibliothèques monastiques furent victimes des luttes religieuses, en Allemagne, en Angleterre, en France et dans d'autres pays.

En Allemagne, en 1524-1525, par exemple, la révolte des paysans ravagea 70 monastères de Thuringe. À Münster, en 1534, les anabaptistes brûlèrent tous les livres de la ville. En Angleterre, de 1536 à 1540, la sécularisation des biens ecclésiastiques s'accompagna de ventes et de pertes. En 1550, un acte royal décida le remplacement des livres de l'ancienne religion par ceux de la nouvelle. Les ouvrages interdits devaient être saisis par les officiers dans chaque district pour être supprimés. À Oxford, la bibliothèque du duc Humphrey ferma ses portes. À Malmesbury, le chroniqueur John Aubrey a décrit les feuillets des manuscrits de l'abbaye voltigeant comme des papillons dans les rues de la ville. En France, furent pillées les riches bibliothèques des abbayes de Saint-Denis, de Cluny, de Saint-Benoît-sur-Loire, les bibliothèques ecclésiastiques d'Orléans...

En revanche, les réformateurs accordèrent tôt de l'importance à la constitution de bibliothèques pour les pasteurs, les prédicateurs et les

maîtres d'école. Liant la diffusion des nouvelles doctrines au relèvement des études, ils fondèrent des universités, dont certaines furent dotées de livres à partir de bibliothèques princières et de collections confisquées. Une partie des collections monastiques fut versée à des villes, constituant le noyau des bibliothèques municipales d'Augsbourg, de Francfort ou de Berne, et, plus tard dans le siècle, des bibliothèques d'Amsterdam, Deventer ou Harlem. Dans le camp catholique, de nouveaux ordres religieux engagés dans le combat de la Contre-Réforme, tels les Jésuites, ont constitué systématiquement des bibliothèques. Les douze collèges qu'ils établissent en France, de 1572 à 1594, en sont fournis. De même, les Séminaires laborieusement mis en place, se dotent de livres au xvii^e et au xviii^e siècle.

Les bibliothèques princières s'institutionnalisent. En France, Louis XII enrichit la bibliothèque de Charles VIII. François I^{er} crée en 1537 le dépôt légal, destiné à faire entrer dans les collections royales un exemplaire de tous les ouvrages publiés dans le royaume. Le roi acquiert de nombreux manuscrits grecs et orientaux et la charge de « maître de la librairie » royale, riche des trophées des guerres d'Italie, est donnée à des humanistes, comme Guillaume Budé et Jacques Amyot. Mais, à l'orée des guerres de Religion, qui la mettent en sommeil, c'est encore une petite bibliothèque, qui ne compte que 3 651 ouvrages imprimés et manuscrits en 1567. À Vienne, la bibliothèque de l'empereur Rodolphe II rassemble 9 000 volumes en 1591. À Munich, la bibliothèque constituée par Albert V de Bavière s'enrichit des 10 000 volumes d'Hans Jacob Fugger et comporte une réserve d'ouvrages hérétiques. Les plus grandes bibliothèques princières de la fin du xvi^e siècle sont marquées jusque dans leur décor du sceau de la Contre-Réforme. Ce sont la bibliothèque de Philippe II à l'Escorial (1584) et la *Bibliotheca Vaticana* de Sixte V (1589).

Renaissance, Réforme et Contre-Réforme ont contribué à un changement de taille, d'usage et d'organisation des bibliothèques. Les plus importantes ont vu leurs collections décupler (de quelques milliers à quelques dizaines de milliers de volumes), avec la nécessité d'organiser différemment les bâtiments, les classifications et l'accès. On a vu que les bibliothèques médiévales étaient des galeries de proportions modestes, où les livres étaient disposés sur des pupitres. Les collèges d'Oxford et de Cambridge conservent des exemples de ce modèle, perfectionné sous le nom de *stall-system*, avec deux ou trois niveaux de rayonnage au-dessus de chaque pupitre. En Italie, les espaces augmentent à la Laurentienne de Florence, ainsi nommée en souvenir de Laurent le Magnifique, qui avait contribué à la former. Chantier confié en 1521 à Michel-Ange par le pape Clément VII, de la famille des Médicis, elle ouvre ses portes au public en 1571. De même,

la bibliothèque Saint-Marc de Venise (*Marciana*), héritière des collections du cardinal grec Bessarion, reçoit entre 1538 et 1591 son cadre actuel. C'est à l'Escorial (1563-1584) qu'apparaît une conception nouvelle du bâtiment. Pour rendre accessibles des livres plus nombreux, l'architecte Juan de Herrera a fait le choix de les placer sur des rayonnages muraux dans un vaste vaisseau (65 m de long sur 11 de large et 12 de haut).

Ce **parti architectural** s'imposera progressivement aux grandes bibliothèques, depuis le dernier quart du xvi^e siècle jusqu'au milieu du xix^e siècle, en Europe et en Amérique. La salle de lecture devient en même temps un magasin, grâce à des surfaces tapissées de livres jusqu'au plafond, avec selon le cas des échelles pour atteindre les ouvrages en partie haute ou bien une ou deux galeries superposées.

À la Vaticane, construite de 1587 à 1589 par l'architecte Fontana, les livres, primitivement placés sur des pupitres, sont enfermés depuis 1645 dans des armoires murales. Lorsque la bibliothèque Ambrosienne, fondée par le cardinal Federigo Borromeo, ouvre au public à Milan, en 1609, la salle est entourée de rayonnages, présentant par format la majeure part des collections (30 000 livres et 12 000 manuscrits). À la Bodléienne d'Oxford, fondée dans l'université par le diplomate Thomas Bodley, les rayonnages muraux n'apparaissent pas dans la grande salle ancienne aménagée à l'ouverture de la bibliothèque en 1602, mais dans une salle en retour d'angle (*Arts end*), ajoutée en 1610. Imbu d'art italien et d'art français, Christopher Wren s'inspira de la bibliothèque Saint-Marc de Venise pour construire en 1675 la bibliothèque de Trinity College à Cambridge. Il eut des conceptions originales et destinées à faire école pour les aménagements intérieurs. Dans sa construction, en effet, des rayonnages en épi circonscrivent de petits bureaux rectangulaires, les *carrels*, où l'on peut travailler à portée des livres. Au xvii^e siècle, c'est l'Angleterre et la France qui construisent les plus belles bibliothèques sur ce modèle commun.

Au xviii^e siècle, les pays germaniques, l'Europe centrale, l'Italie et le Portugal développent les registres du baroque, illustrés par des bibliothèques de monastères, de collèges et d'université, mais également par la *Kaiserliche Hofbibliothek* de Vienne (1726), première bibliothèque du monde germanique jusqu'au xix^e siècle.

Le modèle venu d'Italie et d'Espagne s'applique **en France au xvii^e siècle** à des établissements religieux, qui font preuve de leur capacité à durer et à revivre. Après une période de crise au xvi^e siècle, la réforme des abbayes bénédictines s'accompagne d'une relance des

bibliothèques. Ainsi, la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés est réorganisée par Dom Luc d'Achery en 1640 et dotée de nouveaux locaux en 1715. Relogée en 1651, la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor reçut en legs la bibliothèque d'Henri du Bouchet, à condition qu'elle s'ouvre aux gens d'étude. Un rapport rédigé en 1684 par deux conseillers au Parlement, en exécution des dispositions du testateur, montre qu'elle pouvait accueillir 100 à 200 lecteurs par jour, trois jours par semaine, le matin trois heures et l'après-midi quatre heures. Les campagnes de reconstruction et d'extension (1675-1730) de la bibliothèque Sainte-Geneviève, chef d'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin, en font au xviii^e siècle la seconde bibliothèque de Paris. Parmi les bibliothèques des Jésuites, celle du collège Louis-le-Grand et celle du collège de la Trinité à Lyon deviennent de véritables monuments du savoir. En revanche, le faible accroissement des collections de la plupart des bibliothèques universitaires s'accompagne du maintien des formules médiévales. La bibliothèque du collège de Sorbonne abandonne ce système en 1615, mais les livres sont encore enchaînés à l'université de Caen en 1646.

Cependant les bibliothèques les mieux placées pour accueillir les produits de l'humanisme et de l'imprimerie étaient les bibliothèques privées. Les gens de justice et de finance avaient besoin de bibliothèques. Dès le xiv^e siècle, les collections des secrétaires de chancellerie montraient l'intérêt de leurs possesseurs pour la belle latinité. Au xvii^e siècle, en France, les bibliothèques les plus remarquables se trouvent chez les grands robins, qui comptent d'authentiques érudits. Les catalogues (1617, 1679) des collections constituées par Jacques-Auguste de Thou, président au Parlement, poète latin et historien, symbolisent une conquête du savoir livresque, organisé et classé. La bibliothèque du chancelier Séguier, chargé comme de Thou du contrôle de la librairie, est riche de 24 000 volumes vers 1653. Installée dans une galerie entre deux jardins, c'est à la fois la bibliothèque d'un humaniste érudit et bibliophile et le centre de documentation de ses familiers, censeurs, diplomates, historiographes chargés de la propagande royale.

Richelieu s'était constitué une bibliothèque. Installée au Palais-Cardinal à la veille de sa mort, elle fut transférée à la Sorbonne en 1660. Mais c'est la Mazarine qui incarne le modèle de la bibliothèque, manifestation de statut social en même temps qu'instrument de travail. Dès 1648, les collections installées dans le palais du ministre, à l'emplacement de l'actuelle bibliothèque nationale, comptent 35 000 à 40 000 volumes. Elles sont les plus importantes d'Europe. Saisies pendant la Fronde, puis reconstituées, elles ont été transférées au collège des Quatre-Nations sur les bords de la Seine (aujourd'hui

palais de l'Institut). Mazarin, reprenant l'idée de Richelieu, avait décidé de fonder ce collège et de lui adjoindre sa bibliothèque, comme bibliothèque publique, ouverte « à tous les gens de lettres ». En application de lettres patentes de 1688, l'ouverture se fit le lundi et le jeudi, de 8 à 10 heures et demie le matin, de 14 heures à 16 ou 17 heures l'après-midi, suivant la saison. Handicap commun alors, la bibliothèque était en effet dépourvue d'éclairage artificiel, comme de tout système de chauffage. On peut admirer encore aujourd'hui à la Mazarine « les 50 colonnes corinthiennes de bois, fort hautes et travaillées avec bien de la propreté », qui rythmaient les travées de livres de la bibliothèque du cardinal. Elles ont été transportées intactes quai Conti, malgré la modification du plan de la salle.

Ce que Mazarin a réalisé avec son immense fortune était sans doute inspiré par son bibliothécaire, Gabriel Naudé (1600-1653), théoricien de la bibliothèque de son époque, comme son compatriote, le jésuite Claude Clément. Auparavant, d'autres bibliothécaires avaient affirmé leur statut, tel Platina à la Vaticane sous Sixte IV ou Blotius recruté en 1575 à la cour impériale de Vienne. Mais au xvii^e siècle, une « science des bibliothèques » devient explicite, dans l'*Advis pour dresser une bibliothèque* de Naudé (1627), le *Musei, sive Bibliothecae* (1635) de Clément, professeur à Madrid dans le collège fondé par Philippe II, ou encore dans le *Traicté des plus belles bibliothèques publiques et particulières* (1644) du P. Louis Jacob, bibliothécaire du cardinal de Retz et du président Achille de Harlay. Ces ouvrages traitent des savoirs et techniques désormais propres aux bibliothécaires, savants confrontés à la multiplication des livres. Il s'agit des modes de collecte des documents, de l'élaboration des catalogues, systématique et par auteur, de la préservation des ouvrages, des classifications. La classification devient en effet déterminante pour la consultation d'une vaste collection, dont le classement sur les rayons est méthodique. En ce domaine, l'*Advis* annonce le système organisé autour de quelques grandes classes (théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres, histoire), et divisé en une trentaine de sous-classes, qui deviendra hégémonique jusqu'au xix^e siècle, dans les bibliothèques et chez les libraires.

Naudé traite aussi du contenu et des objectifs. Il fournit le manuel de la bibliothèque « docte » : encyclo-pédique comme toutes les bibliothèques de son temps, mais pourvue des meilleurs textes (sans recherches bibliophiliques), attentive aux productions nouvelles, sans exclusives, et libéralement ouverte aux membres de la *Respublica litteraria*. Clément souhaiterait au contraire limiter l'accès. Une autre divergence entre les deux auteurs concerne le décor des bibliothèques. Naudé est partisan d'une simplicité utile. Clément imagine toute une

série d'emblèmes et de figures allégoriques, qui deviendront pendant deux siècles la « grammaire décorative » des bibliothèques, de l'Autriche au Portugal.

Chaque auteur a son influence. L'ouvrage de Naudé est traduit en anglais en 1661 par John Evelyn. Il sert de guide à Leibniz (1646-1716), philosophe, mathématicien, juriste, historien, en même temps que bibliothécaire. Comme bibliothécaire du duc de Brunswick à Hanovre et directeur de la bibliothèque ducale de Wolfenbüttel, Leibniz juge que sa tâche principale est de tenir ces bibliothèques au courant de l'actualité scientifique et littéraire, d'organiser les collections efficacement et de faciliter leur usage. Sensible aux besoins de la recherche, Leibniz prépara un système d'indexation de résumés, classés dans un langage universel, sa *characteristica universalis*. Pour rendre compte ainsi des progrès du savoir, il préconisa le partage du travail entre les sociétés scientifiques. Par là et par ses travaux sur le calcul binaire et la logique mathématique, Leibniz fut un pionnier des sciences de l'information.

Parallèlement, les artistes qui travaillèrent au xvii^e et au xviii^e siècle au décor des bibliothèques, en Autriche à Melk, Saint-Florian, Vienne, en Suisse à Saint-Gall, en Allemagne à Schussenried, en Italie à Rome et à Florence, se sont presque tous inspirés des thèmes de Clément. L'une de ses formules les plus originales consistait à remplacer les colonnes entre les travées de rayonnages muraux par des cariatides figurant les hérétiques écrasés par les docteurs de l'Église. Elle fut traduite à la lettre dans la bibliothèque de « Zanipolo » à Venise.

Le décor des bibliothèques ne visait pas seulement l'effet artistique ou la propagande religieuse. Peintres et sculpteurs ont donné une forme plastique aux systèmes de classement afin de les rendre plus accessibles. L'exemple le plus significatif est la frise de portraits d'écrivains, dont chacun incarnait une des divisions du catalogue. On en a des exemples en Angleterre, à la Bodléienne et à la bibliothèque de l'université de Durham, en Italie à la bibliothèque Corsini, aménagée en 1754. En France, dans la bibliothèque de Valenciennes, décorée en 1742, 36 des principaux auteurs sont présentés au-dessus de leurs disciplines respectives.

Lors de l'ouverture au public de la première bibliothèque de Mazarin (1644), la **bibliothèque du roi** n'était encore qu'un petit ensemble, médiocrement installé dans des locaux de fortune. Transférée de Fontainebleau à Paris à la fin du xvi^e siècle, elle fut logée successivement au collège de Clermont, puis au couvent des Cordeliers, rue de la Harpe. Un siècle plus tard, elle avait le caractère

d'une institution d'intérêt national et c'était la plus importante bibliothèque d'Europe. L'un des principaux artisans de ce développement fut Colbert, de 1664 à 1683. Ministre bibliophile, imitant Richelieu et Mazarin, Colbert avait à son service personnel un grand bibliothécaire, Étienne Baluze, qui, comme son maître, constitua de vastes collections. Ce faisant, Baluze et Colbert travaillèrent pour le roi, puisque la bibliothèque personnelle de Baluze fut achetée en 1719 par la bibliothèque royale et qu'en 1732 le comte de Seignelay, héritier de la bibliothèque de Colbert, céda au roi les manuscrits de son grand-père.

Plus directement, Colbert appliqua à la bibliothèque du roi la politique d'enrichissement qu'il employait pour son propre compte : acquisitions en France, en Orient et en Italie, et dons suscités, notamment auprès des communautés religieuses. Lorsqu'il installa la bibliothèque du roi rue Vivienne, en 1666, elle contenait 6 000 manuscrits, 20 000 imprimés, provenant pour moitié des frères Dupuy. À la fin du siècle, elle comptait 56 000 imprimés et, comme dans toutes les bibliothèques de l'époque, des collections de médailles et d'estampes avaient été intégrées au fonds. La tâche fut poursuivie pendant le ministère de Louvois, préparant les évolutions majeures intervenues lorsque l'abbé Jean-Paul Bignon exerça la charge de bibliothécaire du roi (1719-1741). Sous son autorité, la bibliothèque poursuivit son développement, favorisé par la centralisation monarchique. Mais elle trouva aussi son organisation et son emplacement pour plusieurs siècles. En 1720, la bibliothèque fut divisée en cinq départements (manuscrits, livres imprimés, titres et généalogies, estampes et planches gravées, médailles et antiques), confiés à cinq gardes, « savants et capables de vivre en bonne intelligence ». En 1721, les bâtiments de l'ancien palais Mazarin, rue de Richelieu, acquis par Law, furent confisqués après sa banqueroute. La bibliothèque du roi put y bénéficier d'une nouvelle construction, faite par Robert de Cotte. Les rayonnages à galerie de l'actuelle salle des manuscrits sont inspirés de l'ancien décor intérieur.

La seconde moitié du xvii^e et le **siècle des Lumières** voient les progrès de l'alphabétisation et de la librairie, la diffusion de périodiques, la multiplication des bibliothèques privées, ainsi que le primat des belles-lettres et de l'histoire, les progrès des sciences et arts aux dépens des sciences religieuses et du droit. L'histoire des bibliothèques est liée à l'histoire nationale des différents pays et au mouvement des idées, avec des caractéristiques communes.

Les bibliothèques royales continuent à s'institutionnaliser. Les livres des rois de Bohême à Prague furent incorporés, pendant la guerre de

Trente Ans, à la bibliothèque de la reine Christine de Suède, qui forme aujourd'hui le noyau de la bibliothèque de Stockholm. En 1712, Philippe V a fondé à Madrid une bibliothèque royale ouverte au public. La future bibliothèque nationale de l'Angleterre n'a pas pour origine la bibliothèque du roi, mais une bibliothèque privée, celle du médecin John Sloane, achetée par le Parlement en 1573 et complétée par les collections de Cotton et de Harley, comte d'Oxford. Quelques années plus tard, George II fit don des collections royales et établit le dépôt légal. En Russie, la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg a pour origine les livres saisis par Pierre le Grand en Courlande en 1714. Elle prit toute son importance à la fin du siècle, lorsque Alexandre Souvorov y transféra, comme trophée de guerre, la collection formée à Varsovie par le comte Joseph Zaluski.

Les universités s'étaient trouvées fortement concurrencées, au xvi^e et au xvii^e siècle, par la multiplication des collèges, puis par la création des séminaires. En France, la restauration de la discipline dans les universités et le « rétablissement » des bibliothèques universitaires fut à l'ordre du jour dès 1600, avec un parti d'ouverture à un public plus large. Au xviii^e siècle, à Paris, Douai, Caen ou Perpignan, les bibliothèques universitaires, dirigées par un bibliothécaire, bénéficient des confiscations des bibliothèques des collèges jésuites, d'achats réguliers, d'horaires d'ouverture calqués sur ceux des grandes bibliothèques publiques de l'époque. Ce siècle voit se créer des bibliothèques universitaires remarquables. Celle de Coimbra, chef d'œuvre de l'art baroque, construit par Jean V de Portugal de 1717 à 1727, est réputée à la fois pour la beauté du site et l'ingéniosité des équipements. La bibliothèque de Göttingen, fondée en 1734 par le roi d'Angleterre George II, électeur de Hanovre, donna le modèle de la bibliothèque universitaire de recherche. Celle-ci n'a guère d'équivalent en France, où, au siècle des Lumières, les universités sont rarement des foyers de pensée indépendante et créatrice. La science nouvelle est plutôt diffusée par les collèges. Les contributions nouvelles aux disciplines sont dues surtout aux médecins, botanistes et chimistes rattachés au Collège royal ou au Jardin du roi.

Cependant, au siècle des Lumières, s'affirment deux mouvements de portée internationale et de longue durée. L'un concerne les **grandes bibliothèques privées** dont les modèles se diversifient. L'autre, plus général, annonce la **bibliothèque publique** moderne.

Le projet de J. A. de Thou, de Naudé ou de Leibniz était de réunir tout ce qui était utile à la communauté savante, dans de grandes bibliothèques de travail, tenues à jour mais principalement formées d'ouvrages latins. Le luxe et la curiosité en étaient bannis. Ainsi que

l'a montré M. Viardot, d'autres milieux, d'autres marchés apparaissent à la charnière du xvii^e et du xviii^e siècle, notamment chez les aristocrates, les gens d'affaires ou de finances. À côté de la bibliothèque docte, se définit la « bibliothèque de l'honnête homme », du monde et de la cour. Humaniste, fondée sur la connaissance des bons ouvrages, mais plus esthétique qu'érudite, elle fait meilleur accueil aux belles-lettres françaises et étrangères.

Mais, avec le goût des « cabinets de livres », le lien avec l'étude et l'information se distend. Une mode, venue d'Angleterre et des Pays-Bas, porte sur les livres rares et curieux : manuscrits, incunables, éditions prin-ceps, vélin, livres remarquables par leur facture, leurs matériaux ou leur rareté, ouvrages hétérodoxes, éditions aldines ou elzéviriennes. Un premier guide est fourni par la *Bibliographie instructive* (1763-1768) du libraire G. F. Debure. Les « antiquités gauloises » (littérature du Moyen Âge et du début du xvi^e siècle, histoire des mœurs) constituent un sous-ensemble des « cabinets curieux ». La notion de « livre ancien » naît alors, tout comme la notion de fonds spécialisés. Apparues vers 1750, les ventes publiques traduisent ces évolutions. La plus belle bibliothèque privée du temps fut celle du marquis de Paulmy, ministre de la Guerre en 1757, puis ambassadeur à Venise et en Pologne. Il consacra sa fortune à constituer une immense bibliothèque, qui peu à peu envahit l'Arsenal, dont il était gouverneur. Vendue en 1785 au comte d'Artois, cette bibliothèque était polymorphe. Encyclopédique, composée de livres utiles, elle prenait aussi en compte le passé national, la lecture mondaine et le goût des collections. Le duc de la Vallière a exploré au contraire toutes les modes des cabinets curieux, jusqu'à ce que le bibliothécaire qu'il recrute en 1768, l'abbé Rive, l'oriente vers l'histoire de l'objet-livre. Ses collections furent cédées pour l'essentiel à Paulmy. Un cinquième du fonds fit l'objet d'une vente publique fort courue, en 1784.

Les exemples de bibliothèques religieuses plus ou moins **ouvertes au public** ne sont pas exceptionnels en France au xvi^e siècle. Au xvii^e, l'idée se répand qu'une grande collection de livres doit être profitable « au moindre des hommes qui en pourra avoir besoin », selon la formule de Naudé. La bibliothèque Ambrosienne de Milan (1602), la Bodléienne d'Oxford (1612), l'Angélique de Rome (1620), ont offert les premiers modèles, imités en France par la bibliothèque Mazarine (1644), la bibliothèque de Saint-Victor (1654) ou la bibliothèque du roi (1720). Un mouvement de création et d'ouverture de bibliothèques s'esquissa en province, à l'initiative de membres du clergé. Ils en confiaient la gestion à des ordres religieux, couvents ou collèges. À La Rochelle, capitale de la Réforme dans le sud-ouest, des bourgeois

créèrent une bibliothèque publique, dont les fonds furent confisqués par Richelieu en 1628.

Ce mouvement s'est accéléré au xviii^e siècle, à Paris et surtout en province. Les assidus du livre n'étaient plus seulement les clercs et les robins. Les bibliothèques privées ou savantes ne suffisaient plus aux besoins. Entre 1700 et 1789, 40 bibliothèques furent ouvertes, à l'initiative de membres du clergé, de parlementaires ou d'académies, institutions laïques, marquées par l'esprit des Lumières. On connaît le don du conseiller Pierre Fevret au collège des Godrans de Dijon en 1701, celui du régent Guillaume Prousteau aux Bénédictins de Bonne-Nouvelle d'Orléans en 1714, celui d'Inguibert au corps de ville de Carpentras en 1745. À Grenoble, en 1772, c'est une souscription publique qui permet l'achat des collections de l'évêque Jean de Caulet et la création d'une bibliothèque publique. En 1786, le don de la bibliothèque du marquis de Méjanès est fait à la province de Provence, dans la ville d'Aix. À Strasbourg, Douai ou Valence, ce sont des bibliothèques universitaires qui furent rendues publiques, après réunion d'autres collections.

Ces bibliothèques étaient disparates par leurs statuts, l'ampleur des collections et des moyens de fonctionnement. Suivant le modèle de la bibliothèque Mazarine, le plus fréquemment suivi, elles sont ouvertes deux fois par semaine, durant quatre à cinq heures, et fermées pendant de longues vacances. L'Inguibertine de Carpentras, qui est accessible tous les jours, sauf le jeudi et le dimanche, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, semble en 1747 une notable exception.

Dans la seconde moitié du xviii^e siècle, se sont développés parallèlement, en France, comme en Allemagne, en Angleterre ou en Suisse, des cabinets de lecture, où on peut consulter ou emprunter contre paiement livres et gazettes. Une cinquantaine a été identifiée en France. Ces lieux de sociabilité procuraient ce que les bibliothèques publiques n'offraient pas : des fonds où dominent ouvrages de fiction et d'histoire, des horaires d'ouverture amples et la possibilité permanente d'emprunter. En Grande-Bretagne, sous le nom de *book clubs*, *reading societies*, *subscription libraries*, d'autres institutions de lecture se répandirent au xviii^e siècle. Il s'agit d'associations de particuliers, qui se cotisent pour acheter des livres, les font circuler entre eux et se réunissent pour en parler. On en a recensé plus de 100 dispersées dans 30 comtés. Le modèle gagna les colonies anglaises d'Amérique, où il se multiplia. Parmi ces bibliothèques d'association, l'une des premières fut créée à Philadelphie, en 1731, sous l'influence de Benjamin Franklin, imprimeur autodidacte, savant et homme

d'État. Lorsque les droits d'inscription n'étaient pas élevés, ces bibliothèques étaient accessibles à un public assez large.

Aux côtés des bibliothèques publiques encore peu nombreuses et des bibliothèques associatives, on perçoit également les débuts de la lecture populaire, dans les bibliothèques paroissiales. Un mouvement de pastorale et d'éducation rurale est bien identifié au xviii^e siècle dans les pays du Nord (Danemark, Suède), en Angleterre, en Écosse, ainsi que dans plusieurs régions d'Allemagne. En France aussi, curés et pasteurs se font prêteurs de livres, tels les pasteurs luthériens Stuber et Oberlin dans la paroisse de Waldersbach, dès 1750, ou l'abbé Grégoire dans ses deux paroisses lorraines vers 1780.

Chapitre IV

La Révolution française

La saisie et la réaffectation de bibliothèques se sont produites dans d'autres périodes. Les Romains les ont pratiquées, ainsi que les rois de France pendant les guerres d'Italie. Cet usage a accompagné les conflits idéologiques, des guerres de Religion à la guerre de Trente Ans. Pendant la Réforme, en Allemagne, en Suisse et aux Pays-Bas, partie des collections monastiques fut sauvée par versement à des villes. De grandes bibliothèques universitaires ont été créées au ^{xvi}e siècle, à Leipzig et Bâle, à partir de collections confisquées dans les bibliothèques monastiques. À Heidelberg, Königsberg, Wolfenbüttel, des bibliothèques princières furent mises à la disposition d'universités. En France, la Révolution a introduit un élément nouveau. Ébranlant le fragile édifice des bibliothèques d'Ancien Régime, elle en a dégagé, non sans destructions et gaspillage, les éléments d'un **patrimoine national**. Ce mouvement révolutionnaire, imité dans d'autres pays [\[1\]](#), a fortement marqué le devenir des bibliothèques françaises.

Mais un **long processus d'appropriation** a précédé les décisions des révolutionnaires sur le devenir des collections. Les bibliothèques ont été mises « sous la main de la Nation » en trois vagues : la confiscation des biens du clergé (nov. 1789), le séquestre des biens des émigrés (févr. 1792), la saisie des bibliothèques des universités, des académies et sociétés littéraires, après leur suppression au cours de l'été 1793. Après 1794, s'ajoutèrent aux ouvrages confisqués, les « conquêtes artistiques » faites en Europe et en Égypte. Tel était l'usage de toutes les armées de l'époque, mais les manifestations organisées à l'arrivée de ces prises de guerre en France soulignent une volonté : rassembler et mettre à disposition, dans la capitale de la « Grande Nation », les collections artistiques et scientifiques arrachées aux despotes, en faisant de Paris la capitale culturelle de l'Europe.

Dès le 14 novembre 1789, un décret de l'Assemblée nationale enjoignait aux monastères et chapitres de déposer aux greffes des sièges royaux et des municipalités les catalogues de leurs bibliothèques. En décembre 1790 était publiée une instruction concernant la conservation des manuscrits, chartes, sceaux, livres

imprimés provenant du mobilier des maisons ecclésiastiques, suivie d'une instruction pour la confection du catalogue de ces bibliothèques. On ouvrit à Paris et dans tous les districts du pays (en principe), des magasins où vinrent s'entasser les livres confisqués, les « dépôts littéraires ». Mais le mouvement ainsi créé était considérable : une statistique de 1791 évaluait les seules bibliothèques ecclésiastiques à plus de 4 millions d'imprimés et 26 000 manuscrits. Pour maîtriser une situation qu'il n'avait pas prévue, le législateur s'appuya sur des commissions de savants et de gens de lettres, « chargées de mettre en réserve et d'inventorier les objets précieux de science et d'art appartenant à la Nation » (A. Barbier). De 1790 à 1800, la Commission des Quatre-Nations, la Commission des monuments, la Commission temporaire des arts, le Conseil de conservation se sont succédé. On doit à ces instances les instructions destinées à guider les bibliothécaires improvisés des districts et, pour une large part, la protection des bibliothèques contre le vandalisme. C'est en leur sein que fut conçu, dès 1790, l'ambitieux dessein d'une « Bibliographie universelle de la France », sur un projet de Lefèvre d'Ormesson, le dernier bibliothécaire du roi. Il s'agissait d'établir, sur la base des catalogues des dépôts littéraires, le premier catalogue collectif de livres à l'échelon national. Par là devait être favorisés la constitution ou l'accroissement de bibliothèques publiques. Les instructions préconisaient l'emploi de cartes à jouer pour servir de « fichets ». D'Ormesson prévoyait en outre l'unification des catalogues de bibliothèques sur toute la surface du royaume, grâce à l'adoption d'un système de classement unique « de manière qu'un savant français ou étranger voyageant en France puisse, dans toutes les bibliothèques, trouver sous la même lettre et dans le même ordre tous les livres que chaque bibliothèque contient sur une même matière ».

Au sein de ces commissions successives quelques personnalités d'envergure et de grande compétence bibliographique ont joué un rôle prépondérant. Le plus connu est Hubert Pascal Ameilhon, bibliothécaire de la ville de Paris, créateur des premiers « dépôts littéraires » de la ville et du département en 1790. Le premier dépôt fut installé rue Saint-Honoré, dans l'église des Capucins, le deuxième dans l'ancienne église des Jésuites de Saint-Louis la Culture, le troisième au couvent des Petits-Augustins. Progressivement écarté, lorsque le Directoire souhaita fermer les dépôts, Ameilhon fut, de 1797 à 1811, le bibliothécaire de l'Arsenal.

Rival d'Ameilhon et son confrère à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Gaspard Leblond fut le véritable pilier des commissions. Il était le bibliothécaire des Quatre-Nations (l'actuelle bibliothèque Mazarine). Après avoir contribué à l'accroissement des dépôts,

Leblond présida à leur dispersion, comme responsable du Conseil de conservation, puis fut appelé au corps législatif au début du Consulat. Dans les commissions, Leblond avait trouvé comme auxiliaire, l'abbé Mercier de Saint-Léger, ancien bibliothécaire de Sainte-Geneviève, puis, à partir de 1794, Antoine Alexandre Barbier. Encore connu pour son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, Barbier est un exemple de la génération des bibliothécaires de la Révolution. Conservateur de la bibliothèque du Conseil d'État, dont il avait constitué le fonds, il devint, en 1807, le bibliothécaire de Napoléon.

Initialement, les assemblées révolutionnaires n'avaient pas de projet quant à l'usage des livres confisqués. Ainsi que l'exprime l'abbé Grégoire devant la Convention, dans son fameux *Rapport sur la bibliographie* (31 août 1794), l'inventaire était considéré comme le prélude à la décision concernant la destination des livres. Mais le nombre des volumes des dépôts atteignait, en 1794, 1 600 000 à Paris et 6 000 000 en province.

Le projet de bibliothèques de districts n'aboutit pas. L'achèvement des catalogues des dépôts semblait toujours repoussé. Pour des motifs d'économie, le Directoire mit fin dès 1796 aux travaux du bureau de bibliographie. Soucieux de diminuer le nombre et le coût des dépôts, il fit accélérer les procédures : triage des livres jugés inutiles, comme ouvrages de culte et de liturgie, répartition des autres ouvrages, voire restitution aux émigrés. Faute d'intérêt des libraires, les livres de rebut furent vendus au service de l'artillerie pour en faire des gargousses ou cartouches.

La répartition des fonds des dépôts littéraires parisiens est relativement bien connue. Il n'en va pas de même pour la province. Avant 1796, nombre d'organismes avaient été autorisés à puiser dans les dépôts parisiens, en perturbant leur activité. La bibliothèque nationale s'adjudgea la part du lion, avec 300 000 volumes, et entre autres fonds précieux celui de Saint-Germain-des-Prés qui contenait plus de 9 000 manuscrits. En effet, les Bénédictins avaient réuni dans cette abbaye, pour leurs travaux historiques, à côté de leur fonds propre, ceux des abbayes de Corbie et de Saint-Maur-des-Fossés et ceux qu'ils tenaient du chancelier Séguier, d'Achille de Harlay et de bien d'autres. Un décret du 14 août 1790 avait en outre rattaché à la bibliothèque du roi deux fonds importants, le dépôt de législation, réunissant depuis 1759 toutes les lois destinées à régler l'administration publique et le cabinet des Chartes, créé en 1762 pour recueillir les inventaires et les copies de chartes et documents historiques, publics ou privés. Sous la direction de Moreau, avec le concours des plus notoires érudits, Bréquigny, Secousse, Sainte-Palaye,

40 000 copies avaient été exécutées. Dans une période où la liberté d'opinion s'affirme, le bibliothécaire du roi, d'Ormesson, avait engagé en outre, avant son éviction en 1792, le rassemblement de tout ce qui avait été imprimé sur la Révolution, journaux, brochures, livres et estampes. La bibliothèque nationale se trouva, en 1800, deux fois plus riche qu'elle ne l'était en 1789.

Trois autres bibliothèques ont fait également des prélèvements considérables dans les dépôts littéraires. La bibliothèque de l'Arsenal, propriété du comte d'Artois, futur Charles X, avait été saisie parmi les biens d'émigrés. Elle avait pour origine les collections rassemblées par le marquis de Paulmy, gouverneur de l'Arsenal, complétées par les collections remarquables de La Vallière et celles du prince de Soubise provenant en partie des De Thou. Elle devint dépôt littéraire, puis bibliothèque nationale et publique, enrichie par Ameilhon de 40 000 volumes et des archives de la Bastille. La bibliothèque de Sainte-Geneviève, intitulée bibliothèque du Panthéon en 1790, comme la bibliothèque du collège des Quatre-Nations (Mazarine) étaient devenues bibliothèques publiques. À ce titre, elles avaient eu le privilège de conserver leurs collections. Leblond augmenta la Mazarine de 50 000 volumes et 4 000 manuscrits. On a pu l'appeler son second fondateur. Daunou, administrateur de la bibliothèque du Panthéon à partir de 1797, suivit ses traces. Les dépôts littéraires servirent à constituer en outre de nombreuses bibliothèques politiques, administratives, littéraires ou scientifiques : bibliothèque de la Convention, aujourd'hui de l'Assemblée nationale, bibliothèques de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, de l'Institut, du Collège de France, de l'École polytechnique. De grandes bibliothèques spécialisées dans le domaine des sciences et techniques virent le jour grâce à la législation révolutionnaire, telles les bibliothèques du Muséum d'histoire naturelle et du Conservatoire des arts et métiers.

Hors de Paris, les bibliothèques déjà existantes avaient été autorisées à se servir dans les dépôts littéraires. Le jeu des relations personnelles et des influences politiques eut pour effet de produire des enrichissements inattendus. Ainsi les bibliothèques municipales de Bourges et de Périgueux sont détentrices de livres provenant des maisons royales, celle d'Ajaccio, grâce à Lucien Bonaparte, possède des fonds de la bibliothèque de la Sorbonne ; la bibliothèque de médecine de Montpellier reçut des manuscrits de Clairvaux, de l'Oratoire de Troyes et du président Bouhier.

En réponse aux pressions locales pour l'utilisation des livres confisqués, la Convention, par la loi du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794), décida de créer une bibliothèque dans chaque district. Mesure

éphémère, car les districts furent supprimés par la réaction thermidorienne. Le plan général d'organisation de l'instruction publique de la Convention (3 brumaire an IV, 22 octobre 1795) établit une école centrale par département et auprès de celle-ci une bibliothèque publique, regroupant les bibliothèques de district. Peu fonctionnèrent (32 seulement sur 108). Le Conseil de conservation établit parallèlement, en 1797, une liste de communes où il paraissait convenable de créer une bibliothèque sur la base des dépôts existants. Cinq ans plus tard, les écoles centrales cédèrent la place aux lycées, moins nombreux, et leurs livres furent mis à la disposition des villes, à charge pour elles de les entretenir et de payer les frais de personnel (décret du 8 pluviôse an XI, 28 janvier 1803). En l'an II, il s'agissait de créer 600 bibliothèques de district, pour répandre l'instruction dans la France entière. En l'an X, il s'agit d'intéresser les villes des chefs-lieux à la conservation des collections nationales. Les fonds qui n'avaient pas été regroupés au chef-lieu du département, ou utilisés en 1797, ont été souvent redécouverts à la fin du xix^e et au xx^e siècle. C'est la source des richesses des bibliothèques municipales et d'une exception française : la répartition de collections historiques sur l'ensemble du territoire, alors que disparaissait la majeure part des bibliothèques universitaires et religieuses.

Hors de France, des dépôts littéraires furent créés dans les pays « libérés » par les armées révolutionnaires. La bibliothèque de Munich fut une des principales bénéficiaires de la sécularisation des biens ecclésiastiques. Les bibliothèques de Belgique et des Pays-Bas après la victoire de Fleurus (1794), puis celles d'Italie, d'Allemagne et d'Autriche reçurent la visite d'agents de la France, chargés de prélever livres et manuscrits pour la bibliothèque nationale de Paris et d'autres bibliothèques. À Bruxelles furent récupérés en 1794 les manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne, déjà pris par la France en 1746, lors des guerres de la succession d'Autriche, et rendus par Louis XV en 1770. Parmi les critères de choix comptaient ceux de la « haute bibliophilie » prônée par Debure, en mettant l'accent sur les incunables et les manuscrits. Dans les années 1796-1798, l'Italie versa quelques-uns de ses trésors les plus rares : le manuscrit sur papyrus de la traduction de Joseph par Ruffin et des manuscrits autographes de Léonard de Vinci, conservés à l'Ambrosienne de Milan ; le *Virgile* des Médicis, tiré de la bibliothèque de San Lorenzo de Florence. Modène, Monza, la *Marciana* de Venise, Bologne furent mises à contribution. Les bibliothécaires français s'intéressèrent particulièrement aux collections de manuscrits du Vatican, qui étaient les plus importantes d'Europe et comptaient parmi les moins accessibles. Le choix porta notamment sur les *Reginenses*, collection provenant de Christine de

Suède, dans laquelle figuraient des manuscrits de l'abbaye de Fleury-sur-Loire. De 1802 à 1806, Maugérard, ancien bénédictin émigré en Allemagne et homme douteux, fut chargé de procurer des manuscrits et imprimés des nouveaux départements de la rive gauche du Rhin. Dans le cas de la bibliothèque ducale de Wolfenbüttel les réquisitions furent menées, en 1806, par Henri Beyle, plus connu sous le nom de Stendhal. La Mazarine, le Muséum d'histoire naturelle, la bibliothèque de l'École polytechnique bénéficièrent également des prises de guerre.

Une redistribution de ces trésors eut lieu après la chute de Napoléon, non sans exceptions et anomalies. Par exemple les manuscrits du fonds palatin furent renvoyés non pas au Vatican, mais à Heidelberg, où Maximilien de Bavière les avait pris pendant la guerre de Trente Ans pour les offrir à Grégoire XV. À la bibliothèque nationale, le conservateur des imprimés, Van Praet, cacha des séries de documents. La bibliothèque Sainte-Geneviève conserva les chefs-d'œuvre de typographie italienne que Daunou lui-même avait choisis en 1798, comme membre de la mission d'organisation de la république à Rome, après l'assassinat du général Duphot par les gardes pontificaux.

Notes

[1] Au xix^e siècle, en Espagne, les biens du clergé ont été confisqués par les lois de *desamortizacion*. Les livres des institutions religieuses sont à l'origine des bibliothèques publiques provinciales (1838). Au Portugal, le décret du 28 mai 1834, qui promulguait la fin des ordres religieux, a prévu le transfert de leurs livres dans des bibliothèques publiques. Après l'Unité italienne, les fonds des anciennes bibliothèques ecclésiastiques ont été définitivement nationalisés, en 1869.

Chapitre V

Le xix^e siècle

Le xix^e siècle a été le siècle des révolutions, politiques, industrielles, économiques et scientifiques. On a pu l'intituler siècle du triomphe du livre. La production passe de 2 000 titres par an, en France, à la veille de la Révolution, à 12 000 titres sous le Second Empire. Les périodiques se multiplient. Entre 1810 et 1914, sous l'égide d'associations savantes, près de 75 bibliographies courantes sont fondées en Europe et aux États-Unis.

Dans cette période naissent les bibliothèques modernes. Leur champ d'action s'étend. Des problèmes nouveaux se posent : faire face à la marée montante de la production typographique, stocker dans des magasins les livres, trop nombreux pour les rayonnages muraux des salles de lecture, et former des cadres professionnels pour le classement, le catalogue et la communication des documents. Les bibliothèques se diversifient : on assiste au développement des bibliothèques universitaires, des bibliothèques des sociétés savantes, des bibliothèques spécialisées [1], à la multiplication des bibliothèques, scolaires, paroissiales et populaires. En France, la rupture révolutionnaire appelle une reconstruction : organisation des nouvelles bibliothèques publiques, traitement de l'amas de livres provenant de l'Ancien Régime, recréation de bibliothèques universitaires, reconstitution des bibliothèques religieuses. À la fin du siècle, les bibliothèques publiques traditionnelles tendent à se scléroser dans la conservation de leur fonds ancien, pendant que des formules nouvelles naissent outre-Atlantique.

Nous limitant à quelques exemples caractéristiques, en France et à l'étranger, nous parlerons d'abord des bibliothèques nationales, puis des bibliothèques universitaires et des bibliothèques publiques, enfin de l'émergence du métier de bibliothécaire.

Les **bibliothèques nationales** fondées avant 1800 ou au début du siècle connaissent une forte croissance, due au dépôt légal et à des dons généreux, en complément de leur politique d'acquisition. Rassemblant un savoir encyclopédique, elles s'affirment comme centres bibliographiques, modèles professionnels, centres de la

recherche universitaire et gardiennes de la mémoire nationale. L'intérêt de l'État pour ces fonctions se traduit par la construction ou l'aménagement de bâtiments.

À Paris, la bibliothèque nationale héritait à la fois des collections royales et du cadre où elles étaient conservées, dans l'hôtel de Nevers. Elle s'agrandit en 1825 et 1826 de l'hôtel Tubeuf et de la galerie construite par Mansart vers la rue Vivienne. Ultérieurement, l'expropriation des maisons de la rue Colbert et de la rue Vivienne la mit en possession d'un quadrilatère de plus de 1 ha et demi. Les travaux entrepris alors furent confiés à l'architecte Louis Visconti, l'auteur du mausolée de Napoléon aux Invalides et des agrandissements du Louvre. Sur le plan administratif, la Convention avait doté la bibliothèque nationale d'un système collégial, le « directoire », donnant une certaine autonomie aux conservateurs des divers départements qui élaient dans leur sein un directeur temporaire. Ce système fut modifié suivant les propositions faites en 1858 par une commission présidée par Prosper Mérimée. À côté de l'administrateur général, nommé par l'empereur, les conservateurs ne forment plus qu'un comité consultatif. À partir de 1881, fonctionne un comité puis une commission réunissant les grandes bibliothèques de Paris qui dépendent de l'État (Arsenal, Mazarine, Sainte-Geneviève). Présidés par l'administrateur de la bibliothèque nationale, Léopold Delisle, ces comités ont un rôle moteur pour l'unification des règles de fonctionnement et d'ouverture, le lancement d'un inventaire général des collections et la refonte des catalogues, à défaut d'un catalogue collectif.

Lorsque prit naissance l'architecture de fer, des bibliothèques en expérimentèrent les ressources. La meilleure réalisation française est, sans doute, la première en date, la nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève, due au talent d'un jeune architecte, Henri Labrousse (1801-1875), qui en élabora l'avant-projet dès 1838. Le nouveau bâtiment, installé à l'emplacement de l'ancien collège de Montaigu, fut ouvert au public au début de 1851. Sa célébrité eut plusieurs motifs. L'architecture mettait en valeur des matériaux nouveaux. La salle de lecture, conçue pour recevoir 420 lecteurs et entourée de galeries latérales doubles, permettant d'avoir à portée de main 65 000 volumes, fut rapidement très fréquentée par un public d'étudiants. Évolution moins visible, la bibliothèque comportait des magasins importants, distincts de la salle de lecture. Ce choix permettait de loger des collections accrues par les confiscations révolutionnaires et par l'attribution d'un exemplaire du dépôt légal. Il annonçait un principe de séparation banalisé dans les années 1870, qui marquera les constructions françaises jusqu'au milieu du siècle suivant.

Après ce succès, Labrousse réalisa la modernisation des magasins à livres de la bibliothèque nationale et, de 1864 à 1868, la construction de la grande salle de travail. En France, la bibliothèque nationale, la bibliothèque Sainte-Geneviève se trouvèrent en avance sur les autres types d'établissements. Lentement, au cours du siècle, des bâtiments construits à usage de bibliothèque se substituent aux locaux de fortune qui abritent la majorité des bibliothèques issues de la Révolution. Les premiers exemples sont les bibliothèques municipales de Besançon (1818) et d'Amiens (1826). On passe, dans la seconde moitié du siècle, des conceptions des siècles précédents (salle de lecture-magasin, bibliothèque écrin ou monument), à des partis plus fonctionnels, à des bibliothèques plus attractives pour le public, mieux éclairées et chauffées. Très tardivement apparaissent des « bâtiments construits exprès et isolés », permettant l'extension des bibliothèques universitaires.

Il y a beaucoup de points communs entre le *British Museum* et la bibliothèque nationale, aussi bien pour les innovations architecturales que pour la conception nouvelle du catalogue. Dans ces deux domaines, ce fut un émigré italien, Antonio Panizzi (1797-1879), qui joua à Londres le rôle essentiel. Il eut la lourde tâche de procéder au transfert de la bibliothèque, de *Montagu House* au *British Museum*. Parmi les premiers il établit dans le plan de l'édifice une distinction entre la salle de lecture et les magasins à livres. La construction de la salle de lecture à armature métallique du *British Museum* fut exécutée de 1854 à 1857. Panizzi enrichit fortement les collections de sa bibliothèque, en faisant appliquer les lois relatives au dépôt légal. Mais il mit de longues années à persuader le conseil d'administration de l'intérêt de créer, pour le traitement de ces fonds, un nouveau type de catalogue : alphabétique, appuyé sur un solide corpus de règles (les fameuses *91 Catalogue Rules*), et imprimé seulement après achèvement. À la bibliothèque nationale, la question du catalogage se posait avec encore plus d'acuité. L'administrateur Taschereau avait dressé en 1852 le plan d'un catalogue méthodique imprimé, dont la première série, consacrée à l'histoire de France, fut publiée de 1855 à 1865, en douze volumes in-quarto. Pour accélérer la publication des inventaires, son successeur, le chartiste Léopold Delisle (1826-1910), décida d'adopter, sur le modèle du *British Museum*, le catalogue alphabétique d'auteurs. Il lança sur ce principe, en 1897, le *Catalogue général des imprimés de la bibliothèque nationale*. On lui doit également en 1884 le perfectionnement du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*, commencé en 1841.

En Russie, la bibliothèque d'État a une origine aristocratique, son premier noyau (100 000 livres, 1 000 manuscrits) ayant été constitué

à Saint-Pétersbourg par le comte Rumjancev qui, à sa mort en 1826, en fit don pour l'usage du public. Elle fut transférée à Moscou en 1861 et installée près du Kremlin dans un bel édifice du xviii^e siècle, le palais Peskov. Depuis 1862 ses collections furent régulièrement accrues par le dépôt légal. La bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (l'actuelle bibliothèque nationale de Russie) s'enrichit en 1805 d'un millier de manuscrits, écumés à Paris pendant la Révolution par le diplomate Dubrowski. L'ouverture au public de la bibliothèque, retardée par l'invasion de Napoléon, fut réalisée en 1814. On a comparé l'œuvre d'organisation menée de 1849 à 1862 par son bibliothécaire, le comte Korf, à celle de Panizzi.

La fondation de la *Library of Congress* de Washington date de 1802 et ses débuts furent modestes. En 1814, lors de son incendie par les Anglais, elle ne possédait que 3 000 volumes. Le renouveau commença avec le don que lui fit Jefferson de sa propre bibliothèque. Après la promulgation de la *Copyright Law* de 1870, la bibliothèque du Congrès s'accrut fortement. Reconstituée en 1886 sur un plan monumental, elle s'engagea dans des programmes de coopération nationale dès les débuts de l'administration de Herbert Putnam (1899-1939).

L'université, sous sa forme actuelle, se constitue progressivement au xix^e siècle, comme lieu de la formation supérieure mais aussi comme lieu d'élaboration de la science. La bibliothèque savante accompagne la mutation. En France, les **bibliothèques universitaires** n'ont été organisées que dans la seconde moitié du siècle. Après avoir supprimé les universités, la Révolution avait laissé, hors Paris, un enseignement supérieur privé de bibliothèques. Sous le nom d'université l'Empire a institué une structure administrative centralisée, divisée en académies. Cette structure jouit du monopole de l'enseignement et intègre les unités existantes. Pour l'enseignement supérieur, elle s'appuie sur le réseau des lycées, héritiers des facultés des arts de l'Ancien Régime, et sur les écoles et facultés « professionnelles » (médecine, droit), rapidement réorganisées après la rupture révolutionnaire. C'est après la défaite de Sedan qu'un mouvement de réforme des enseignements supérieurs s'affirme. La constitution de bibliothèques universitaires (1878-1886) est alors un des moyens par lesquels le gouvernement prépare l'organisation d'universités, par réunion de facultés (1885-1896). Deux ministres de l'Instruction publique, Agénor Bardoux et Jules Ferry, introduisent des principes nouveaux en France : une bibliothèque universitaire centrale, constituant une seule unité, même lorsqu'elle comporte des sections, et placée sous l'autorité du recteur. Faite pour les professeurs et les étudiants, elle a un financement régulier (le droit de bibliothèque payé par les étudiants a

été institué en 1873), des prescriptions techniques sur le modèle allemand, des bibliothécaires recrutés après examen professionnel. Plus riche, l'université de Paris s'appuie sur des bibliothèques universitaires spécialisées : bibliothèques des facultés de pharmacie et de médecine, héritières des écoles et facultés d'Ancien Régime, bibliothèque de droit, bibliothèque de la Sorbonne, pour les lettres et les sciences. Non sans quelques pertes, la bibliothèque de la Sorbonne est l'héritière de la « bibliothèque de l'université de Paris », organisée en 1762-1765. Celle-ci a traversé la Révolution et l'Empire, sous des dénominations diverses : bibliothèque de l'Institut des boursiers (1795), bibliothèque du Prytanée (1798), bibliothèque des lycées de Paris (1802), bibliothèque de l'université de France (1808), transférée à la Sorbonne en 1825.

L'organisation des bibliothèques universitaires françaises se fait sur le modèle allemand, car le réseau de bibliothèques des universités allemandes se place au premier rang des bibliothèques de ce type au xix^e siècle. La *Staatsbibliothek* de Berlin joua elle-même le rôle de bibliothèque universitaire depuis la création de l'université de Berlin jusqu'à 1831. La bibliothèque universitaire de Göttingen exerça un rôle prépondérant pendant tout le xix^e siècle. En 1875, elle était probablement la bibliothèque universitaire la plus riche, avec 400 000 volumes, devançant Heidelberg, Leipzig, Breslau ou Strasbourg. La bibliothèque de Göttingen fut dirigée à partir de 1886 par Karl Dziatzko, précédemment bibliothécaire de Breslau, qui fut l'un des plus grands théoriciens de la bibliothé-conomie. Le rôle de Friedrich Ritschl à Bonn et de Hartwig à Halle n'est pas moins remarquable.

L'université allemande, sur le modèle préconisé par Wilhelm von Humboldt, est pluridisciplinaire, tournée vers la recherche et les techniques. Ce modèle a inspiré les États-Unis encore plus que la France. Dès 1825, le Pr George Ticknor réforma Harvard sur le modèle de Göttingen. Le développement considérable des universités, le système d'enseignement à options, lancé à Harvard en 1869 et l'organisation des disciplines en *department*, institution qui lie enseignement et recherche plus étroitement que la chaire européenne, entraînèrent une forte croissance des bibliothèques centrales. Sur l'exemple anglais d'Oxford et Cambridge furent créées également des institutions pour aider les étudiants et les intégrer dans une vie communautaire : collèges résidentiels, terrains de sport et bibliothèques de différents niveaux. Nombre de bibliothèques américaines dépassèrent rapidement les bibliothèques européennes par la taille de leurs collections. Harvard, la bibliothèque la plus riche, possédait 277 650 volumes en 1875 et 2 028 000 en 1920. Yale avait alors 1 157 000 volumes, tandis que les plus importantes

bibliothèques d'Allemagne, de Munich ou de Leipzig disposaient de moins de 800 000 volumes [2].

Les bibliothèques dont nous venons de parler ont une vocation et un public déterminés. Leur accès est soumis à des règles restrictives ou réservé à certaines catégories de lecteurs. Les **bibliothèques publiques** s'adressent à l'ensemble des citoyens. Une telle notion était apparue timidement au siècle des Lumières. Le ^{xx}e siècle lui donne un large développement, notamment en France et dans les pays anglo-saxons, avec des modalités très différentes.

En France, ce rôle avait été dévolu par la Révolution aux bibliothèques municipales, dont 200 villes disposent (contre une cinquantaine de bibliothèques publiques à la fin de l'Ancien Régime). Mais leurs premiers fonds ont été constitués par une masse de livres d'érudition et de théologie provenant des « dépôts littéraires », qui répondaient mal aux besoins du grand public. L'essentiel de la réflexion en ce domaine fut mené sous la monarchie de Juillet, qui transféra au ministre de l'instruction publique la responsabilité des bibliothèques. Cependant les mesures envisagées pour faire de ces établissements un élément du système éducatif français n'étaient que de deux ordres : établir un catalogue collectif, pour corriger par échanges la « répartition vicieuse des richesses littéraires locales », puis procéder à des dons d'ouvrages que l'État acquiert par souscription. L'ordonnance du 22 février 1839 résume la réflexion ministérielle : obligation d'envoi des catalogues, institution des comités d'achats et d'un rapport annuel, contrôle de l'inspection générale des bibliothèques.

Les bibliothèques municipales, incitées dès 1838 à ouvrir leurs salles en soirée, sur l'exemple de la bibliothèque Sainte-Geneviève, restèrent orientées vers l'histoire locale et la bibliophilie, avec de faibles crédits d'acquisition. Leur public était restreint, composé surtout d'érudits, qui ont volontiers légué leurs propres collections de manuscrits, de plaquettes rares, de livres somptueusement reliés, aux bibliothèques municipales. Ces donations ont parfois été si considérables que, dans plusieurs grands dépôts provinciaux, les fonds antérieurs à la Révolution passent au second plan. Nantes, par exemple, ou Rouen se sont accrus au siècle dernier respectivement de 75 000 et 140 000 volumes. On peut citer également les antiques de Grenoble, les ivoires du Moyen Âge légués par le comte de l'Escalopier à Amiens et par Cavalier à Montpellier, les aquarelles, les gouaches et les sanguines de Fragonard, d'Hubert Robert et de Boucher, à Besançon et à Lyon. Malgré leurs faibles moyens en crédits et en personnel, les conservateurs de ces bibliothèques-musées ont beaucoup fait pour la mise en valeur de leurs collections et souvent suppléé les carences des

bibliothèques universitaires de l'époque. Quelques-uns ont ouvert des annexes pour le prêt de romans et d'ouvrages de vulgarisation. Toutefois, les principales initiatives en ce sens ont d'autres origines.

À la question de l'instruction du peuple et de son accès à l'information, posée depuis le xviii^e siècle, répondent de multiples réseaux de diffusion, anciens ou nouveaux. Ceux-ci couvrent la France d'une poussière de petites bibliothèques. Sous la Restauration, on note à nouveau l'essor des cabinets de lecture, à l'initiative des libraires. Les autres réseaux, consacrés à la diffusion des « bons livres », dépassent résolument le cadre de la lecture publique urbaine. Dès 1820, des œuvres catholiques s'y emploient, dans une action pionnière. Après 1860, elles se trouveront en concurrence avec d'autres mouvements. Malgré l'exil intérieur du catholicisme en France et l'absence de structures de coordination, on a évalué les bibliothèques populaires catholiques à 30 000 à la fin du siècle, dont 18 000 bibliothèques paroissiales.

L'action publique, sous le Second Empire et la III^e République, concerne les bibliothèques scolaires, comme substitut de bibliothèques communales [3]. On en compte 583 en 1863 et 43 000 en 1900. Pour le reste, l'État se satisfait de l'action de propagande pour la lecture populaire que poursuivent des associations aux objectifs moralisateurs et didactiques. Dans un mouvement auquel participent tous les courants idéologiques et religieux, trois sociétés philanthropiques ont été particulièrement actives. La Société pour l'amélioration et l'encouragement des publications populaires (1862) s'inscrit dans le courant du catholicisme social. Fondée la même année, la Société Franklin regroupe la grande bourgeoisie, avec une forte présence protestante. La Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin (1863) est à l'origine de la Ligue de l'enseignement (1866). Son principal animateur fut Jean Macé, un opposant au coup d'État du 2 décembre 1851, qui s'était retiré en Alsace et avait reçu l'appui des industriels mulhousiens. Chaque société propose bulletin de liaison, liste de bons livres, services de librairie et reliure. Parallèlement le monde ouvrier crée ses propres bibliothèques, dans les coopératives, les syndicats et les bourses du travail.

On compte en France, à la fin du siècle, 3 000 bibliothèques populaires, axées sur la communication et le prêt, qui ont accepté l'aide et le contrôle de l'État. Mais leurs fonds sont limités, leur financement est discontinu, elles ne sont pas accessibles à tous. Leur déclin accompagne la laïcisation de la société et le développement de la scolarité, apportant à tous l'accès aux savoirs élémentaires. Dans un mouvement européen, les bibliothèques populaires fleurirent en

Belgique, aux Pays-Bas, ainsi qu'en Allemagne, jusqu'à ce que le mouvement des *Bücherhallen*, à la fin du siècle, réclame des bibliothèques communales ouvertes à tous les publics. Elles se développèrent encore, au début du ^{xx}e siècle, en Espagne et en Italie.

Dans les pays anglo-saxons, la chronologie et la démarche sont différentes. Jusqu'au milieu du ^{xix}e siècle prospèrent les bibliothèques d'association, moins marquées d'arrière-pensée politique ou humanitaire, où chaque membre achète une part et paye une cotisation annuelle. En Angleterre fonctionnent également, dès 1824, des *Mechanics' Institutes*, aux États-Unis des *Mercantile libraries*, bibliothèques populaires répondant à des besoins d'information en rapport avec une profession. Cependant, les bibliothèques d'association ne survivaient pas facilement aux difficultés économiques ou au départ de leurs animateurs, d'où la recherche d'un support permanent, celui des municipalités.

De 1850 date, en Angleterre, le premier acte du Parlement autorisant les villes à instituer une taxe fixe, proportionnelle à leur budget, pour alimenter les *public libraries*. Cette mesure, qui devait jouer un si grand rôle dans le développement des bibliothèques britanniques fut le résultat de la campagne menée par un grand bibliothécaire, Edward Edwards, créateur d'un établissement modèle à Manchester. Aux États-Unis, le principe que le financement des bibliothèques entre dans les attributions de la ville a été reconnu dès 1833 à Peterborough et 1852 à Boston, bibliothèque modèle. L'accès à une culture écrite commune constituait un enjeu spécifique pour un pays d'immigration. Vers 1875, dans les deux pays, de grandes villes se sont dotées de bibliothèques municipales et les principes généraux de leur fonctionnement sont établis : unité du service dans la diversité de ses fonctions, sans ségrégation des publics ; diffusion du livre par le prêt à domicile et la création d'annexes, avec l'appui d'une bibliothèque de référence. À la fin du ^{xix}e siècle l'expansion des bibliothèques publiques bat son plein. L'initiative et la générosité privée ne cessèrent pas de jouer. Ainsi, dans les années cruciales du développement des bibliothèques publiques, 1 679 bâtiments furent financés aux États-Unis par le roi de l'acier, Andrew Carnegie (1835-1919), qui prônait la simplicité et la fonctionnalité de ces constructions. Le fonctionnement était à la charge des villes.

Non moins importante est la contribution des pays anglo-saxons au renouveau des techniques des bibliothèques et à la **formation professionnelle des bibliothécaires**. Dans ce domaine, les initiatives émanent non d'un service administratif, mais de bibliothécaires et d'organismes privés : l'*American Library Association*, fondée en 1876, à

l'occasion du centenaire de l'Indépendance, et la *Library Association* de Londres, fondée l'année suivante. La même année 1876, le bibliothécaire Melvil Dewey (1851-1931) avait publié aux États-Unis la première édition de sa classification décimale, toujours largement utilisée dans les bibliothèques publiques. Le développement de ce cadre par Otlet et La Fontaine a donné naissance à la classification décimale universelle, soutenue par l'Institut international de bibliographie de Bruxelles.

Dewey est également le fondateur de la première école de bibliothécaires américaine, à l'université de Columbia (1887). En Angleterre, une formation à plein-temps de bibliothécaires fut organisée en 1915, à l'université de Londres, avec l'aide de la fondation Carnegie. Cette professionnalisation s'affirmera dans deux directions. La *School of Library Economics* de Dewey était avant tout pratique, technique et tournée vers le service public, tandis qu'en Allemagne, auprès des bibliothèques savantes, prenait forme une science des bibliothèques. On peut voir la synthèse de ces deux courants, en 1926, dans la création de la *Graduate Library School* de l'université de Chicago, qui engage des programmes de recherche et de publication. En Europe, le Danemark dès 1918, l'urss dans les années 1930 développent des systèmes complets de formation.

En France, au xviii^e siècle, le bibliothécaire était un auteur, érudit, linguiste, membre de sociétés savantes ou d'académies. Ses compétences professionnelles étaient acquises sur le tas, en s'appuyant sur quelques traités et quelques modèles. Ecclésiastique ou célibataire, ses activités intellectuelles ont une large part dans son statut. Ce modèle demeure au début du xix^e siècle. Les bibliothécaires sont recrutés sans exigence de diplômes. Ce sont généralement des écrivains, professeurs ou journalistes à qui on fournit une sinécure. Dans la sinécure, comme on sait, l'homme honore sa fonction par sa notoriété scientifique ou littéraire. Il n'est pas obligé de l'exercer pleinement.

Tel fut le cas de Sainte-Beuve, bibliothécaire à la Mazarine de 1840 à 1848, au début de sa carrière, et de Leconte de Lisle, bibliothécaire du Sénat, dix ans après les *Poèmes barbares*. Charles Nodier est la figure la plus représentative du bibliothécaire homme de lettres et bibliophile. L'écrivain avait débuté dans le métier de bibliothécaire à Laybach, dans les provinces illyriennes, au temps de l'administration de Marmont. Il fut nommé sous la Restauration bibliothécaire en chef de Monsieur, comte d'Artois, à qui la bibliothèque de l'Arsenal avait été théoriquement restituée, tout en restant ouverte au public. En 1834, il fonda le *Bulletin du bibliophile*. Son appartement à l'Arsenal devint un

Deux mouvements distincts ont provoqué au cours du xix^e siècle la venue de professionnels dans les bibliothèques et du coup la naissance du métier de bibliothécaire. L'École des Chartes avait été fondée en 1821 pour reprendre la publication des monuments écrits de l'histoire nationale. Ses élèves, dont la formation se déroulait alors principalement à la bibliothèque royale, eurent la préférence pour un emploi sur deux (puis sur trois) dans les bibliothèques publiques, y compris la bibliothèque nationale. Ce fut le premier recrutement de bibliothécaires après une formation spéciale. L'École des Chartes mit en place les premiers enseignements préparant au métier. Dans le dernier quart du siècle, se créèrent d'autres dispositifs exclusivement professionnels. Le recrutement des bibliothécaires des universités françaises se faisait sur la base du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (cafb), premier diplôme professionnel, mis en place entre 1879 et 1893. Sur ce modèle furent organisés entre 1885 et 1897, sans équivalence entre eux, des examens d'entrée à la bibliothèque nationale, à la Mazarine, Sainte-Geneviève et l'Arsenal, ainsi qu'un cafb pour les 45 bibliothèques municipales qui avaient été classées en raison de la présence d'un fonds d'État. Le poète José-Maria de Heredia fut nommé en 1901 administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, mais il était ancien élève de l'École des Chartes. En 1912 et 1913, les candidatures de Péladan et de Charles Péguy à un emploi de conservateur furent rejetées.

Notes

[1] Pour les bibliothèques spécialisées, cf. seconde partie, chap. VI, p. 110.

[2] En France, en 1920, deux bibliothèques universitaires seulement font état de chiffres comparables aux chiffres allemands, en comptant livres, thèses et brochures. Ce sont la bibliothèque de la Sorbonne et la bibliothèque universitaire de Strasbourg.

[3] Leur historique est retracé dans la seconde partie, chap. IV, p. 91.

Seconde partie : Les ressources actuelles

Chapitre VI

Les mutations des bibliothèques

En raison des progrès de l'enseignement, de l'accumulation des connaissances, des changements survenus dans les modes de vie collective, le xix^e siècle a vu se multiplier les bibliothèques : jeunes bibliothèques universitaires, bibliothèques populaires ou de lecture privée, à côté des prestigieuses bibliothèques nationales et des bibliothèques municipales. Cette efflorescence fut le point de départ des bibliothèques modernes. Elle a laissé au siècle suivant un triple héritage : bibliothèques publiques, professionnalisation, réseaux d'information. Le chercheur scientifique compte sur les documents de nombreuses bibliothèques. Il a une idée du contenu de ces documents par les bibliographies et sait où les trouver grâce aux catalogues collectifs.

I. Changement d'échelle, transformations techniques

Sur ces bases, le xx^e siècle a apporté d'abord un changement d'échelle. Si le mot imprimé n'est pas encore partout accessible, si les missions des bibliothèques dans le processus d'éducation, de socialisation, de transmission du savoir et de la culture sont différemment affirmées selon les pays, la bibliothèque est cependant devenue une institution universelle.

En liaison avec l'expansion démographique et l'amélioration générale du niveau de l'instruction, la production mondiale de documents imprimés s'est considérablement accrue. Plus de un million de titres de livres sont publiés dans le monde actuellement (contre 521 000 en 1975). Il existe plus de 100 000 périodiques vivants, qui intéressent l'étude et la recherche. Pour répondre à une clientèle beaucoup plus nombreuse et mieux formée, les différents types de bibliothèques ont étendu leurs acquisitions. Cependant, l'explosion documentaire qui a suivi la Seconde Guerre mondiale a créé une situation nouvelle, où

peu de bibliothèques pouvaient constituer des collections exhaustives. Pour répondre aux besoins documentaires de leurs usagers, la majorité des bibliothèques et des centres de documentation ont dû recourir à la coopération nationale ou internationale.

La musique imprimée et l'estampe avaient été présentes dans les collections des bibliothèques publiques au xix^e siècle. Au xx^e, les bibliothèques ont marché de concert avec les besoins du public en accueillant les médias sonores et audiovisuels. Au cours des quarante dernières années sont intervenus de nouveaux changements, de nature différente.

Les moyens de reproduction modernes avaient modifié, pour une part, les relations du lecteur avec le document. Mais la micrographie, utilisée couramment dès les années 1930, et la photocopie, en constante expansion depuis les années 1970, ne sont que des substituts ou des dérivés de l'imprimé. Les progrès de l'informatique et des télécommunications ont provoqué une mutation dans la gestion interne des bibliothèques et la coopération. Les activités de gestion traditionnelle (commandes, inventaire, prêt de documents) ont été facilitées et améliorées par l'automatisation. Les activités de coopération en ont été transformées. La production de notices catalographiques sur support informatique par des centres nationaux tend à reporter sur eux toute la charge du catalogage. Au-delà, la constitution de fichiers centraux automatisés, auxquels les bibliothèques peuvent se connecter, permet, tout à la fois, le partage des charges de catalogage, l'établissement de catalogues collectifs constamment à jour et la commande automatique de documents pour le prêt interbibliothèques. Au xxi^e siècle, le développement du numérique, Internet et les moteurs de recherche provoquent un bouleversement bien plus ample, une mutation de l'édition et de l'accès aux documents.

L'évolution de l'*International federation of library associations and institutions* (ifla), créée en 1927, traduit à la fois le renforcement de la coopération internationale et l'évolution des enjeux. Cette organisation non gouvernementale rassemble actuellement 1 700 membres, dans 155 pays. Son congrès annuel attire plus de 3 000 délégués. La fédération a lancé, à partir de 1974, des programmes de grande envergure pour répondre à l'évolution des techniques et à la mondialisation des bibliothèques. Le premier fut le « Contrôle bibliographique universel ». Il demande à chaque pays d'enregistrer sa production nationale dans une bibliographie officielle, sous une forme internationalement acceptée (les normes isbd, *International standard bibliographic data*, qui favorisent le catalogage automatisé). Ainsi, ces

bibliographies sont universellement accessibles. Ont suivi le programme « Accès universel aux publications » et le programme du marc (*Machine readable catalog*) international. Dans les années 1980, d'autres programmes fondamentaux ont été mis en place : « Préservation et conservation », « Flux universel de données et télécommunications », « Développement de la bibliothéconomie dans le tiers-monde ». Dans le cadre européen, le vœu d'échange et de coopération a abouti à la création en 1971 de la Ligue des bibliothèques européennes de recherche (liber), appuyée par le Conseil de l'Europe.

Dès le début des années 1980, l'évolution des technologies a conduit à une interrogation, soit pessimiste sur la fin des bibliothèques, soit optimiste sur la bibliothèque du futur. Aux côtés des supports d'information statiques et permanents (livres, périodiques), se sont multipliés des supports d'information électronique, accessibles en conversationnel sur les réseaux informatisés. Cette évolution, qui a concerné d'abord les périodiques scientifiques et les brevets, ne cesse de s'étendre. Une situation paradoxale est apparue. L'environnement numérique présente des possibilités de diffusion, de manipulation, d'archivage des œuvres de l'esprit sans précédent, permettant de bâtir de nouvelles offres de collections et de services. Mais la protection des titulaires de droits s'est fortement durcie. Dans le même temps, de nouveaux intervenants proposent à l'utilisateur final des produits et des services d'information, sur des bases commerciales. Chacun a entendu parler du programme *Google Book*. Le moteur de recherche américain *Google* a engagé en 2005 un gigantesque programme de numérisation et de mise en ligne d'ouvrages. Étant donné l'attractivité des moteurs de recherche (disponibilité, langage libre, recherche dans les pages), cette initiative est fortement concurrente de l'offre des bibliothèques. Elle met en question leur rôle de filtrage scientifique et de conservation. L'accès à l'information et à la culture *via* des services publics a déjà été remis en cause par une douzaine de pays non européens, qui ont décidé d'ouvrir le secteur des archives et des bibliothèques en tant que secteurs de services.

Dans ce contexte, depuis 1992, l'*European bureau of library information and documentation associations* (eblida), défend et promeut les intérêts des bibliothèques, des archives, des services de documentation et de leurs usagers dans les domaines du droit d'auteur, du soutien à la culture, des nouvelles technologies. Voix mondiale des bibliothèques, l'ifla a lancé deux nouveaux programmes fondamentaux à travers le *Committee on copyright and other legal matters* (clm) en 1997 et le *Committee on free access to information and freedom of expression* (faife). L'objectif est de faire reconnaître la place des bibliothèques comme

vecteur de la diffusion et de la création de la connaissance, comme garantie de l'accès à l'information et de la liberté d'expression. En fait, les bibliothèques ont à renégocier leur place, pour poursuivre, dans l'univers numérique, leurs missions d'intérêt public : communiquer des documents, communiquer des copies à des fins d'enseignement et de recherche, procéder à des reproductions à des fins de conservation...

Les bibliothécaires s'affirment comme professionnels du document et de l'information. Dans un mouvement qui concerne tour à tour les bibliothèques de recherche puis les bibliothèques publiques, ils adaptent leurs services et leurs compétences aux nouveaux modes de circulation des documents et aux besoins du public. La formation initiale et continue fait une large place aux techniques nouvelles, avec un intérêt plus grand pour l'information et la formation des utilisateurs.

La gestion administrative et financière prend de plus en plus d'importance. À cela plusieurs motifs : la tendance générale au contrôle des dépenses publiques, le coût des équipements informatiques et audiovisuels, le coût des ressources humaines, le développement d'un marché de l'information, qui tend à remettre en cause la gratuité des services. Avec les éditeurs et les producteurs d'information électronique, les bibliothèques s'efforcent d'identifier les modalités techniques et juridiques de partenariat, pour la création, l'usage, la fourniture de documents électroniques.

II. L'évolution des bibliothèques en France

Dans le monde, tous les pays ne se trouvent pas au même niveau de développement de leur système de bibliothèques ni de leur système d'information. Dans un peloton de tête figurent les pays anglo-saxons, suivis d'assez près par les pays scandinaves et germaniques. Leur avance s'est marquée, au xix^e siècle et dans la première moitié du xx^e siècle, par le développement de bibliothèques suivant des normes ambitieuses, la création de puissantes associations professionnelles, l'extension des formations, le dynamisme de réseaux de coopération.

En France, la chronologie est différente. À la fin du xix^e siècle, le retard sur l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis était sensible. La première moitié du xx^e siècle a été marquée par l'action de

l'association des bibliothécaires français, créée en 1906. Des bibliothécaires, en contact étroit avec le secteur de la documentation, se sont engagés dans la modernisation des techniques et des services, l'unification des pratiques et la coopération. La réflexion sur les bibliothèques comme service public s'est appuyée sur des modèles étrangers. Avec l'implantation des premières bibliothèques publiques dans l'Aisne, dans le cadre de l'aide aux régions dévastées, la fondation de la bibliothèque pour enfants de l'Heure Joyeuse et les formations de la rue de l'Élysée, le modèle principal des années 1920 et 1930 fut américain. Économiquement, la période a été peu favorable pour la lecture publique et noire pour les bibliothèques universitaires. Cependant les bibliothécaires ont affirmé pour la première fois des objectifs communs. Ils demandaient une loi de bibliothèques, la création de réseaux départementaux et régionaux, d'un service central, d'un corps unique de bibliothécaires professionnels, d'une école de bibliothécaires. En ce sens, le recrutement professionnel fut unifié dès 1932. La bibliothèque nationale, sous la direction de Julien Cain, se constitua en service central pour tous les types de bibliothèques.

La période de l'après-guerre a été par nécessité une phase d'équipement et de mise à niveau des organismes documentaires en France. Quelques chiffres rendent compte de l'évolution générale. Tous types d'établissements publics et privés confondus, on recensait, en 1951, 1 634 bibliothèques et centres de documentation. Ils étaient 2 382 en 1963, 4 167 en 1973, 7 500 en 1988. Les rythmes ont été différents suivant les types d'organismes. Ainsi, les bibliothèques spécialisées et centres de documentation semblent avoir eu, dès l'avant-guerre, une croissance continue ; la relance des bibliothèques scolaires a été au contraire très tardive.

On peut prendre pour exemple, grâce à des sources précises, l'évolution du secteur considérable des bibliothèques publiques et universitaires. À la Libération, tout est à faire : organiser et coordonner l'activité des bibliothèques, leur donner un personnel qualifié en nombre suffisant, un budget de fonctionnement décent, des locaux appropriés. C'est à ces besoins que répondit en 1945 la création de la Direction des bibliothèques de France au ministère de l'Éducation nationale (ultérieurement Direction des bibliothèques et de la lecture publique, dblp). Les directeurs successifs, Julien Cain et Étienne Dennery, qui furent également les administrateurs généraux de la bibliothèque nationale, ont fédéré sous une tutelle unique les bibliothèques publiques, les bibliothèques universitaires et de grands établissements. La masse critique ainsi créée a donné un effet multiplicateur aux programmes de la Direction. En contrepartie, la

constitution d'un « bloc des bibliothèques » s'est accompagnée d'un éloignement des bibliothèques spécialisées et de la documentation, quoique la dblp ait mis en place des services communs nationaux, notamment des catalogues collectifs.

Après la reconstruction des établissements détruits par la guerre, le premier grand programme a concerné les bibliothèques universitaires (bu). De 1960 à 1975, 430 000 m² ont été ouverts, après une réflexion qui a transformé le fonctionnement des bu. Les programmes de lecture publique ont connu plusieurs phases : la création de bibliothèques départementales de prêt à partir de 1945, l'effet des efforts budgétaires décidés pour les bibliothèques publiques par le plan Pompidou (1967), efforts relancés après 1981. La conjonction du dynamisme des collectivités territoriales et de l'aide de l'État a permis un considérable élargissement des publics lecteurs. Bibliothèques publiques et universitaires ont changé d'échelle. L'Inspection générale des bibliothèques a fourni un appui constant à la mise en œuvre de ces programmes. Dans l'administration des bibliothèques s'est créée une tradition d'aide technique et d'élaboration de normes, par des bibliothécaires spécialisés en contact avec architectes, élus et responsables d'établissements.

En charge d'une profession, dans la période où s'organise la fonction publique en France, la Direction a défini métiers et corps, diplômes et formations, avec deux caractéristiques notables. Il n'existe pas de coupure pour le personnel d'État entre lecture publique (bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt) et bibliothèques d'étude et de recherche (bibliothèque nationale, bibliothèques universitaires). La Direction s'est attachée à travers les formations à créer une culture commune entre personnel d'État et personnel municipal en diffusant les mêmes techniques professionnelles. L'élément principal de liaison a été le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (cafb). L'étape ainsi franchie paraît considérable, si l'on compare la France à d'autres pays européens, où la profession n'a pas d'existence forte (Italie, Grèce, Luxembourg ou Pays-Bas), ou bien dans lesquels la coupure entre bibliothèques savantes et lecture publique a été une longue tradition (Allemagne). Depuis 1991-1992, malgré quelques différences de conception, les cadres d'emplois territoriaux des bibliothèques sont homologues avec les statuts des corps de l'État. Cette nouvelle situation permet la mobilité des personnels, une approche commune des formations, dans une période où la maîtrise des techniques documentaires constitue, dans tous les pays industrialisés, un véritable métier attesté par des diplômes de haut niveau. Le principal organisme de formation est l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des

bibliothèques (enssib) installée à Villeurbanne. En janvier 1999, l'Institut de formation des bibliothécaires, créé en 1992, a fusionné avec cette école. Héritière de l'École nationale supérieure de bibliothécaires, école spécialisée créée en 1964, l'enssib a été constituée en 1992 comme un grand établissement de statut universitaire. Elle forme les bibliothécaires, les conservateurs, issus pour une part de l'École des Chartes, et comporte des activités de recherche. Dans les iut et l'université des cursus de documentation et science de l'information, apparus vers la fin des années 1960, se sont multipliés dans les années 1980. Les centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, créés en 1987-1988 pour assurer l'indispensable formation continue et la préparation aux concours, sont associés aux enseignements universitaires.

III. Cadres administratifs et programmes

La France a une tradition de centralisation, qui s'est appliquée aux bibliothèques. La direction des bibliothèques créée en 1945 a fonctionné jusqu'en 1975. Puis, les attributions concernant la lecture publique ont été transférées au ministère de la Culture, où a été constituée une direction du livre et de la lecture. En 1981, ce ministère a reçu la tutelle de la Bibliothèque nationale. Les bibliothèques universitaires et bibliothèques des grands établissements sont demeurées, avec les organes de formation professionnelle et services communs, dans le cadre des enseignements supérieurs. En 2009, en conséquence de la révision générale des politiques publiques, le suivi spécifique des bibliothèques a été fort allégé. Les directions générales de l'enseignement supérieur ont à leur disposition une simple mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire. Au ministère de la Culture, les compétences de la direction du livre et de la lecture ont été intégrées à la direction générale des médias et des industries culturelles.

Entre temps, le cadre administratif français a fortement évolué, avec les lois de décentralisation et avec le développement par l'État d'une politique contractuelle (entre l'État et les régions dans le cadre du plan de la nation, entre l'État et des établissements d'enseignement supérieur plus autonomes, dans le cadre de programmes d'enseignement et de recherche). Dans deux domaines où les bibliothèques sont nombreuses, l'action culturelle et l'enseignement

scolaire, le transfert de compétences de l'État aux collectivités territoriales a été réalisé dès 1986. Le ministère de l'Éducation nationale a conservé la définition des finalités et du fonctionnement des bibliothèques scolaires. De même, le législateur a maintenu au ministère de la Culture des compétences d'intérêt général : responsabilité vis-à-vis du patrimoine, rôle de formation, d'incitation à la modernisation et à la coopération, de contrôle technique et d'évaluation, tutelle du Centre national du Livre pour l'aide à la création, à l'édition et à la diffusion ; de la Bibliothèque publique d'information et de la Bibliothèque nationale de France.

Une situation nouvelle était apparue en France en 1988-1989. Alors que se poursuivait l'expansion des bibliothèques publiques, quasi tous les types de bibliothèques ont fait l'objet de programmes d'envergure : Bibliothèque nationale, bibliothèques universitaires, bibliothèques scolaires. Parallèlement s'ouvrait à Nancy un centre documentaire de taille nationale. On s'efforcera, dans les chapitres suivants, de rendre compte de la situation de chaque type de bibliothèque, vingt ans après.

Chapitre VII

Les bibliothèques nationales

À la différence des bibliothèques publiques ou universitaires, relativement comparables, les bibliothèques nationales sont **multiformes**. Parmi les 202 bibliothèques nationales que l'on compte actuellement, on peut distinguer, pour reprendre les catégories de G. Burston, des bibliothèques nationales d'aires culturelles (*Bayerische Staatsbibliothek*, *National Library of Wales*, *Biblioteca de Catalunya*...) et une série de bibliothèques à double fonction : nationale et universitaire (Croatie, Slovénie, Islande, *Jewish National and University Library*...), nationale et publique (*National Library of India* à Calcutta, bibliothèque nationale de Singapour...), nationale et parlementaire (*Library of Congress*, bibliothèque de la Diète japonaise). Il existe des bibliothèques nationales spécialisées par matière (*National Library of Medicine* aux États-Unis, *Deutsche Zentralbibliothek für Wirtschaftswissenschaften*...) ou par fonction (*British Library Document Supply Centre*). En Italie les deux « bibliothèques nationales centrales » de Florence et Rome ont des attributions complémentaires [1].

I. Chronologie et fonctions des bibliothèques nationales

La première génération de bibliothèques nationales est antérieure à 1800. Certaines, issues comme en France de bibliothèques royales, peuvent se targuer d'une longue histoire antérieure.

Encyclopédiques et universelles, les bibliothèques nationales de la première génération, telles la *British Library* à Londres, la *Library of Congress* à Washington, la bibliothèque nationale de Paris ont des obligations de collecte plus amples qu'aucun autre type de bibliothèque et s'engagent dès le xix^e siècle dans des échanges internationaux à grande échelle. Dans cette période s'est constituée l'image primordiale de la bibliothèque nationale. Bibliothèque de conservation, elle doit concilier service du lecteur et préservation des

collections, avec des magasins adaptés, des ateliers de restauration. Construites généralement au centre des capitales, les bibliothèques nationales ont, plus que toute autre bibliothèque, des problèmes d'extension. Elles sont en contrepartie le conservatoire des collections issues du génie national, le musée du livre, la source principale pour toute recherche historique et le lieu de grandes expositions. Bibliothèque universelle, incarnant le prestige culturel d'une nation, la bibliothèque nationale a tût du personnel spécialisé, des crédits et attire les dons. Elle est en relation avec les sociétés savantes, les chercheurs, les collectionneurs, les artistes, les auteurs, les éditeurs, les autres bibliothèques, au niveau national et international.

La première fonction d'une bibliothèque nationale fut, sur ces bases, de constituer, rendre accessibles sur place et conserver pour la postérité les principales collections d'imprimés d'un pays, auxquelles peuvent s'ajouter manuscrits, gravures, cartes, musique, monnaies et médailles. Dans ce mouvement, les bibliographies générales courantes, recensant la production nationale, passeront dans presque tous les pays sous la direction des bibliothèques nationales ou des instituts bibliographiques nationaux, en liaison avec le dépôt légal. C'est une évolution progressive. La bibliothèque nationale de Paris a la responsabilité de la bibliographie officielle depuis 1810. Avec une législation différente, la *Deutsche Bücherei* publie la *Deutsche Nationalbibliographie* à partir de 1921, mais la création de la *British National Bibliography* ne date que de 1950.

Les premières bibliothèques nationales pouvaient constituer systématiquement et fournir, suivant le programme de Panizzi pour le *British Museum*, des sources d'information dans toutes les branches du savoir humain et dans toutes les langues. On constate ensuite une forte évolution.

Au xix^e siècle, la création de bibliothèques nationales est, en Europe et en Amérique du Sud, un des éléments par lesquels s'affirment de nouvelles nations. Mais leur évolution et les collections constituées sont fort différentes, soit à cause d'une histoire agitée, soit en raison du développement parallèle d'autres types de bibliothèques, qui conduit ces bibliothèques nationales de la seconde génération à se fixer des objectifs précis. Dans les pays de l'Est, les bibliothèques nationales se sont développées sur un même modèle, avec pour premier objectif de promouvoir l'éducation socialiste des peuples. Jusqu'à l'effondrement du système socialiste, c'étaient des bibliothèques publiques centrales et des centres de recherche et de formation, soumis à une forte pression idéologique, au sommet d'un système de bibliothèques. Un réseau de centres d'information

scientifique et technique s'est constitué parallèlement.

Dès le xviii^e siècle avaient été organisés des fonds spéciaux relatifs à l'histoire naturelle (Museum national d'histoire naturelle, *British Museum of Natural History*). Le développement des publications et particulièrement des périodiques en sciences, technologie et médecine a conduit au xx^e siècle, soit à créer de nouveaux départements des bibliothèques nationales, soit à transférer la responsabilité de ces domaines à d'autres organismes dotés de personnels spécialisés. On distinguera désormais les bibliothèques nationales qui collectent, seules ou en coopération avec des bibliothèques spécialisées, la littérature étrangère dans tous les domaines (*British Library*, bibliothèque royale belge, qui abrite le service national d'information scientifique et technique), et celles qui limitent leurs achats étrangers aux sciences humaines et sociales (ce qui a été le cas de la bibliothèque nationale en France avant 1994).

Après la Seconde Guerre mondiale est apparue une troisième génération de bibliothèques nationales, radicalement différentes des modèles précédents. Les nouveaux États d'Afrique ou d'Asie considèrent d'abord leur bibliothèque nationale comme une tête de réseau, en charge des acquisitions, du prêt entre bibliothèques et de la formation professionnelle, comme de la bibliographie nationale. Leur activité est concentrée sur les collections courantes et vivantes. L'accès à ces bibliothèques est plus libéralement accordé. La bibliothèque nationale peut être le centre du dispositif de lecture publique et scolaire (Éthiopie, Ouganda, Sri Lanka, Soudan...). Comme dans certains pays européens, la charge des collections spécialisées, notamment en sciences, technologie et économie, enjeux du développement et de la recherche, est alors dévolue au secteur universitaire.

Une active discussion a été menée sur la nature et les fonctions des bibliothèques nationales. Le débat initial a été grandement stimulé par les séminaires et congrès organisés par l'unesco, notamment ceux de Vienne (1958), sur les bibliothèques nationales en Europe, de Delhi (1955) et de Manille (1964), sur le développement de ces bibliothèques en Asie et dans le Pacifique. Une analyse a été proposée en 1964 par M. K. W. Humphreys. Elle identifiait comme fonctions fondamentales d'une bibliothèque nationale la possession de la collection principale de littérature nationale, accrue par dépôt légal ; l'acquisition de la production étrangère pour les besoins de la recherche, la publication de la bibliographie nationale, la création d'un centre bibliographique national. Cette analyse a été reprise en 1973, dans le cadre d'un colloque de l'ifla. L'accent a été mis plutôt

sur les services offerts par les bibliothèques nationales que sur leurs collections, sans distinction entre fonctions « souhaitables », « accessoires », ou « essentielles ». La nouvelle liste de fonctions peut être résumée ainsi : collecter et préserver de larges collections des différents médias, fournir l'information bibliographique, constituer un catalogue national central, favoriser le prêt entre bibliothèques et les échanges internationaux, fournir une aide technique aux autres bibliothèques, former les bibliothécaires, coordonner les politiques d'acquisition et d'automatisation au niveau national et favoriser la coopération internationale.

II. Évolutions et enjeux

La discussion reste ouverte, car les bibliothèques nationales sont confrontées à de fortes évolutions et à de nouveaux enjeux.

Mais on peut souligner la continuité de plusieurs lignes d'action.

Le rôle de collecte et de préservation demeure primordial. Après un mouvement commun à de nombreux pays de construction de nouveaux locaux pour les bibliothèques nationales, la croissance des collections traditionnelles est fréquemment organisée autour de politiques d'acquisition. La collecte du dépôt légal s'étend à Internet. Tout en poursuivant des programmes de désacidification des collections sur papier, les bibliothèques nationales sont fortement concernées par l'archivage pérenne des documents électroniques.

Au cours des années 1960 et 1970, les bibliothèques nationales avaient mis l'accent sur l'automatisation des bibliographies nationales, l'échange international de notices bibliographiques dans des formats normalisés et l'automatisation des catalogues collectifs nationaux. Dans le prolongement de cette action, nombre de ces bibliothèques ont mené à bien des programmes de catalogage rétrospectif et de conversion rétrospective des fichiers traditionnels en notices informatisées. Un but commun est maintenant d'enrichir les services à distance. Les systèmes informatiques des bibliothèques nationales ont été conçus pour être accessibles à l'utilisateur extérieur, *via* Internet. Elles ont développé des sites web. Elles mettent en ligne des documents numériques, issus de leurs collections, telle la bibliothèque numérique *Gallica* de la bibliothèque nationale de France. Le programme *The European Library* (tel), initialement réunion de catalogues, s'est orienté vers l'accès aux fonds numérisés par 45 grandes bibliothèques européennes, dont 12 bibliothèques nationales.

L'approche coopérative de la numérisation, la mise à disposition par cette voie d'un héritage culturel multilingue, sont actuellement au cœur des programmes de la *Conference of directors of national libraries* (cdnl) et de la *Conference of european national libraries* (cenl). Il s'agit non seulement de résoudre les problèmes techniques (normes, interopérabilité) et juridiques (droit d'auteur dans la société de l'information), mais aussi de défendre et promouvoir auprès des gouvernements le rôle des bibliothèques dans l'univers numérique, d'organiser la coopération avec les éditeurs.

Au cours des dernières décennies, le cadre de fonctionnement de nombre de bibliothèques nationales a été révisé. La caractéristique commune de ces bibliothèques est une relation particulière avec l'État, qui décide de leurs ressources. On a vu dans les pays de l'Est, comment l'évolution de l'État-nation se répercutait sur les bibliothèques nationales. De manière plus générale, il est désormais fréquemment demandé aux bibliothèques nationales de justifier leurs objectifs, de déterminer des priorités, d'engager des évaluations et de réorganiser leurs services. Cet exercice de planification stratégique a été effectué par la *British Library* dès 1985. La bibliothèque nationale de France fonctionne depuis 2001 dans le cadre de projets d'établissement, avec des axes majeurs. L'évaluation des services, l'échange de pratiques, la formation des personnels sont des enjeux communs. Quasi toutes les bibliothèques nationales constatent un fort accroissement du nombre de leurs usagers, lié à l'ouverture de locaux fonctionnels et à l'accessibilité en ligne de leurs services. Cette forte demande rend encore plus nécessaires l'évaluation des performances, la comparaison des pratiques entre bibliothèques nationales, l'amélioration de la gestion des ressources humaines et le contrôle de gestion.

Une rapide description de la Deutsche Bibliothek, de la **British Library** et de la **bibliothèque nationale de France**, traduit bien la diversité des bibliothèques nationales dans des pays voisins.

L'Allemagne a une tradition de décentralisation. La fourniture de la documentation scientifique repose sur des bibliothèques d'université, des bibliothèques nationales et centrales et un ensemble de bibliothèques de *Land* et de bibliothèques spécialisées. C'est en 1912 qu'a été organisée la collecte intégrale de la production de langue allemande, dans le cadre de la *Deutsche Bücherei* de Leipzig, à l'initiative d'éditeurs et de libraires appuyés par la ville et le *Land* de Saxe. En 1935 seulement fut fixée une réglementation du dépôt légal. Après la partition de l'Allemagne ont fonctionné parallèlement la *Deutsche Bücherei* pour la République démocratique d'Allemagne et,

pour la République fédérale, la *Deutsche Bibliothek* créée en 1946 à Francfort-sur-le-Main. La réunification de l'Allemagne s'est accompagnée de la réunion, en 1990, sous le nom de **Deutsche Bibliothek**, de ces deux bibliothèques nationales et du *Deutsches Musikarchiv* de Berlin. Depuis 2006, l'ensemble est dénommé *Deutsche Nationalbibliothek* ou dnb. Au sein d'un même établissement sous tutelle fédérale, la bibliothèque de Francfort (7,8 millions de volumes) se renforce comme centrale d'information et de données ; celle de Leipzig (13,2 millions de volumes) est axée sur les fonctions de conservation et de recherche sur l'histoire du livre. Chacune reçoit un exemplaire du dépôt légal. Chacune a en charge des fonds spécifiques : à Leipzig, *Germanica*, traductions, fonds internationaux, bibliothèque Anne-Frank-Shoah ; à Francfort, archives des écrivains allemands en exil. Depuis 1991 paraît l'édition commune de la nouvelle bibliographie allemande.

Dans le cadre de la **British Library** (bl) ont été regroupés, en 1973, plusieurs organismes. Elle assure l'essentiel des fonctions actuellement dévolues à une bibliothèque nationale. Depuis la réorganisation de 1991, les effectifs de la bl sont partagés à peu près également entre Londres et Boston Spa (implantation du *Bibliographic Record Supply Service* et des *Document Supply Services*).

La bl reçoit le dépôt légal des imprimés, établit la bibliographie complète de la production nationale, y compris les documents sonores. Comme en Allemagne fonctionne un programme de catalogage à la source (cip, *Catalogage in publication*, avant le dépôt légal). Elle regroupe les principales collections de référence nationales et étrangères, dans un très large champ de disciplines : 13 millions de monographies, 920 000 périodiques, 310 000 manuscrits, 57 millions de brevets.

La *British Library* est particulièrement axée sur les services, qu'elle adapte à l'environnement digital. Les plus connus sont les services de la *British national Bibliography* et les *Document supply Services*. Malgré la baisse du prêt entre bibliothèques, ce dernier organisme compte 20 000 clients, pour moitié à l'étranger. Le *Research Service* fournit des prestations spécialisées (information juridique, économique, médicale, sur l'environnement, les brevets, la littérature scientifique et technique...). Parallèlement, à l'occasion du regroupement de ses départements londoniens dans le nouveau bâtiment de Saint-Pancras, qui offre 1 120 places de lecture, la *British Library* a développé expositions et services éducatifs, en site et sur le web. Elle étend ses programmes de coopération, passés avec des bibliothèques, mais aussi avec des partenaires privés.

La **bibliothèque nationale de France**, créée par décret du 3 janvier 1994, a tout à la fois la charge de collecter, cataloguer et conserver le patrimoine national et d'assurer l'accès du plus grand nombre aux collections.

Par l'ampleur de ses fonds la bibliothèque française est comparable avec la *British Library* : 13 millions de volumes imprimés, 350 000 titres de périodiques, 250 000 volumes de manuscrits. Elle se trouve confrontée à d'énormes tâches de conservation. Les services bibliographiques de la bibliothèque nationale de France remplissent les mêmes fonctions que leurs homologues britanniques : catalogue de la production courante, attribution de codes issn, dans le cadre de l'*International serials data system*. Un programme de conversion rétrospective portant sur l'ensemble des fichiers et catalogues antérieurs à 1970, pour les livres et périodiques (6 millions de notices), a été réalisé. En outre, la bibliothèque nationale de France a en charge le catalogue collectif national d'ouvrages. Ses tâches de collecte sont amples. La loi du 20 juin 1992 avait étendu l'obligation du dépôt légal aux nouveaux modes de diffusion des connaissances et de la culture : télévision, radio, supports informatiques et électroniques, en chargeant l'Institut national de l'audiovisuel de recueillir et conserver les documents sonores ou audiovisuels radiodiffusés ou télédiffusés. La loi du 3 août 2006 a institué un dépôt légal de Internet.

La bibliothèque nationale de France a deux implantations principales, les locaux de la bibliothèque nationale, rue Richelieu et rue Vivienne, et les nouveaux locaux sur la rive gauche de la Seine, près du pont de Tolbiac (site François-Mitterrand). La nouvelle implantation a accueilli les collections imprimées et audiovisuelles de la bibliothèque nationale, avec une organisation en deux niveaux : la bibliothèque publique de recherche, dotée de collections encyclopédiques en libre accès, ouverte en décembre 1996, et le niveau de recherche spécialisée, ouvert en octobre 1998. Ce site offre 3 314 places de lecteurs, contre 700 antérieurement rue Richelieu. Les collections d'imprimés sont divisées en quatre secteurs thématiques : philosophie, histoire, sciences de l'homme et de la société ; sciences politiques, juridiques et économiques ; sciences et techniques ; littérature et art. On trouve en outre au niveau de recherche spécialisée le département de l'audiovisuel et la réserve des ouvrages rares et précieux. Aux deux niveaux sont proposées des collections en libre accès, représentant 600 000 volumes. Dans le site Richelieu demeurent les départements des manuscrits, des estampes et photographies, des cartes et plans, des arts du spectacle, des monnaies et médailles et de la musique. Les espaces libérés par le transfert de services et de collections à Tolbiac

accueillent des bibliothèques d'art et des centres de recherche, dans le cadre de l'Institut national d'histoire de l'art (inha).

Le retour à l'encyclopédisme de la bibliothèque nationale s'est accompagné de la constitution d'un réseau de « pôles associés », en Île-de-France et dans les autres régions. Il s'agit de bibliothèques possédant un fonds très riche dans une discipline particulière et de bibliothèques patrimoniales collectant le dépôt légal d'imprimeur.

Le bilan de la première décennie de fonctionnement de la bibliothèque nationale de France se caractérise par l'enrichissement des collections et leur mise en sécurité, l'élargissement des publics, la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'expositions et de colloques, le développement des services à distance et un rôle moteur dans la création de la bibliothèque numérique européenne.

Notes

[1] Il existe en France une bibliothèque nationale et universitaire à Strasbourg, qui doit à ses origines historiques son nom et son statut spécial. Bibliothèque régionale et universitaire fondée en 1872 sous l'occupation allemande, gérée par un administrateur, c'est un établissement public qui remplit des fonctions nationales en matière de langues, de littératures et civilisations germaniques et de sciences religieuses.

Chapitre VIII

Les bibliothèques publiques

La bibliothèque publique, telle que nous la connaissons, est le type de bibliothèque le plus récent. C'est aussi la catégorie aujourd'hui la plus largement représentée et celle dont les objectifs sont les plus vastes.

Ces bibliothèques se définissent par un premier critère, qui est fonctionnel. Elles sont ouvertes à l'ensemble de la population d'un pays, sans distinction, ainsi que l'a exprimé en 1972 le *Manifeste sur la bibliothèque publique* de l'unesco. Par là, elles diffèrent des bibliothèques nationales, universitaires ou spécialisées, et s'adressent à tous les lecteurs virtuels : chercheurs ou simples particuliers, citadins ou ruraux, adultes ou enfants, sans oublier les malades ou les détenus. Un second critère est la dépendance de la collectivité publique (État, collectivité territoriale), garantie d'un but désintéressé d'intérêt général. Cependant nombre de bibliothèques privées ou semi-publiques concourent à la lecture et l'on ne peut passer sous silence les bibliothèques d'entreprise, d'hôpitaux, d'associations. Un troisième critère, qui n'est pas universel, est la gratuité de l'ensemble des services.

La bibliothèque publique d'aujourd'hui, ainsi que l'a analysé M. N. Richter, réunit des fonctions multiples (documentation et étude ; formation, vulgarisation, information ; divertissement, culture), qui ont été assurées dans le passé par des institutions différentes.

La fonction de documentation et d'étude, liée à celle de conservation, existait déjà dans les bibliothèques de l'Antiquité. Celle de formation, vulgarisation et information est apparue vers la fin du xviii^e siècle, lorsque l'écrit devint l'auxiliaire de l'enseignement oral pour l'apprentissage de la vie collective et celui d'une profession, lorsque apparut la nécessité d'une formation continuée. Cette fonction a relevé, pour les classes laborieuses, des bibliothèques populaires, pour les classes aisées des bibliothèques privées puis des bibliothèques d'associations, plus ou moins ouvertes suivant le coût des cotisations. La fonction de divertissement est plus récente encore : le roman ne fut toléré dans les bibliothèques populaires françaises qu'après 1860. La culture, enfin, a longtemps été le domaine d'une élite. En France, c'est

en 1946 que le droit à la culture a été inscrit dans la Constitution.

Alors que les bibliothèques de cotisants et les bibliothèques populaires connaissaient une floraison temporaire, les bibliothèques publiques nées sous la forme de bibliothèques municipales, dans la seconde moitié du xix^e siècle, se caractérisent par trois phénomènes : leur **essaimage mondial**, la **diversification des services rendus**, l'organisation progressive de ces bibliothèques en **réseaux**.

On a vu que, dès 1875, fonctionnait aux États-Unis et en Grande-Bretagne un nombre respectable de bibliothèques publiques. Elles s'imposent comme organismes dynamiques et efficaces dans les décennies suivantes. Aux États-Unis, à la fin du xix^e siècle, différents États aident à créer des bibliothèques. Les efforts conjugués des associations professionnelles et philanthropiques, la ferveur de Dewey et la campagne de construction accélérée entreprise par Carnegie, imité par d'autres mécènes, aboutissent dès le début du xx^e siècle à la création de systèmes exemplaires. Dans le Royaume-Uni, le mouvement est moins rapide, mais quelques grandes villes comme Liverpool et Manchester donnent le ton. La *Library Association* consacre ses efforts à la promotion des bibliothèques publiques. Aux générosités de Carnegie s'ajoutent celles de mécènes anglais, tel John Passmore Edwards, qui finança une trentaine de constructions.

Fortement influencés par l'évolution intervenue en Grande-Bretagne et aux États-Unis, les bibliothécaires norvégiens furent les premiers à acclimater la *public library* sur le continent européen. Le modèle norvégien a été dépassé par d'autres pays scandinaves, grâce à des lois de bibliothèques. En urss, où tout était à faire, le décret du 3 novembre 1920 marqua l'origine d'un développement inouï.

Dans de nombreux pays, la création de bibliothèques publiques a suivi la Seconde Guerre mondiale. Tel est le cas en Italie, en Allemagne ou au Japon. Les diverses régions allemandes avaient des bibliothèques savantes. Les forces d'occupation y ont implanté la *public library*. Certains pays d'Europe centrale, comme la Tchécoslovaquie dès 1919, avaient créé des bibliothèques publiques. À partir des années 1950, ont été instituées systématiquement des bibliothèques publiques, des bibliothèques scolaires et des bibliothèques de syndicats, dans les démocraties populaires de Hongrie, de Roumanie ou dans la République démocratique allemande.

En France, la réflexion sur la bibliothèque publique moderne et sur la profession de bibliothécaire s'est déroulée pour une large part dans le cadre de l'association des bibliothécaires français (abf). Elle avait deux

sources : le modèle de *public library* américain, implanté dans les régions dévastées après la Première Guerre mondiale, la réflexion commune avec le secteur de la documentation pour la modernisation des techniques et des services. La bibliothèque publique eut des partisans, comme Eugène Morel, les chartistes Ernest Coyecque et Gabriel Henriot, qui furent tous trois présidents de l'abf, mais aussi des adversaires. Les modernistes constituèrent un corpus de projets et des « laboratoires » : le bibliobus de la Marne, la bibliothèque régionalisée de Nantes, pour ne prendre que des exemples postérieurs à 1936. Mais les instruments d'une lecture publique efficace n'existeront en France qu'après 1945.

Au niveau international, c'est le mérite de l'unesco d'avoir fait des bibliothèques le pivot de sa campagne pour l'éducation de base et la lutte contre l'analphabétisme. Les stages d'étude sur les bibliothèques publiques, les séminaires sur la planification des services de bibliothèques et la création de projets pilotes ont puissamment favorisé l'expansion des bibliothèques publiques dans les pays en voie de développement.

En 1880, les bibliothèques publiques anglo-saxonnes offraient déjà une large gamme de services. La bibliothèque de Liverpool possédait une section d'études, deux annexes de prêt avec des collections répondant à l'ensemble des besoins de la population. Elle prêtait des livres pour aveugles et des partitions. Des États-Unis sont venues deux révolutions. La première est le libre accès aux collections, introduit dès 1893 au Royaume-Uni. La seconde nouveauté fut de consacrer des espaces spéciaux aux enfants, avec des collections attrayantes et des animations. La bibliothèque pour enfants (plus de 35 % des lecteurs en France) deviendra un des secteurs les plus actifs des bibliothèques publiques.

Les études sur l'usage de la bibliothèque publique montrent qu'elle est le centre de service des classes moyennes et des diplômés. Mais elle est aussi l'institution culturelle la plus capable de toucher les catégories sociales modestes. Au long du siècle, les bibliothèques publiques ont multiplié les propositions, en cherchant à servir l'ensemble de la population. En Europe, c'est probablement le Royaume-Uni qui a mis en place l'offre la plus vaste, comportant deux pans. Le premier est le *self-service* culturel et documentaire, avec des collections susceptibles de répondre à la majorité des besoins, un personnel professionnel, des horaires et une localisation favorables au plus grand nombre d'utilisateurs, jeunes et adultes. Le service d'information (*reference library*) rassemble les documents nécessaires au citoyen sur les principaux centres d'intérêt. Un tel service peut

comporter des départements spécialisés : *business information* ou service de recherche personnalisé. Depuis le début des années 1980 se sont mis en place des services (*community information*), axés sur l'information sociale : droits et recours, formation, chômage, santé, habitat... Plus traditionnellement se développent des fonds d'histoire locale, le patrimoine est redécouvert. En second lieu, une attention particulière a été portée à des groupes bien identifiés. Ces « publics spécifiques » sont les personnes âgées, les aveugles et mal voyants, les personnes qui peuvent et veulent utiliser la bibliothèque mais en sont physiquement empêchées (malades, détenus), ou encore les immigrés qui souhaitent disposer de collections dans leur langue. Différents pays européens ont pris conscience, depuis la fin des années 1970, de l'existence d'analphabètes fonctionnels dans la population adulte. Les bibliothèques publiques se sont associées à la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

Dans leurs contacts avec un public diversifié, les bibliothèques ont créé de nouveaux modes de relation et d'animation : documents d'information et sites web, expositions, rencontres avec des auteurs, accueil d'associations. Elles sont néanmoins en première ligne face à des publics difficiles et à la violence.

Avec les nouveaux médias, l'offre culturelle de la bibliothèque s'est multipliée. Dès l'origine, de grandes bibliothèques publiques ont constitué des collections spécialisées de gravures, de manuscrits, de musique. Depuis les années 1960-1970, l'audiovisuel a pris place dans ces bibliothèques. Le succès des différents supports est inégal de pays à pays. En France, nombre de bibliothèques peuvent s'intituler médiathèques. Le rôle du livre reste central. Mais, selon les statistiques de la Direction du livre et de la lecture, en 2004, sur un échantillon de 2 913 bibliothèques municipales, étaient dénombrées 946 discothèques offrant des phonogrammes musicaux et 718 vidéothèques ; 52 % de ces bibliothèques proposaient des disques optiques numériques, dont l'offre s'est développée rapidement. En outre, 51 % d'entre elles mettaient à la disposition du public un accès à Internet. Depuis 1997, l'emprunt des supports autres que le livre a doublé dans les bibliothèques municipales. Pour les bibliothèques départementales de prêt, dès 2002, le caractère multimédia de leurs collections était affirmé : 97 % des bdp possédaient des phonogrammes, 76 % des cassettes vidéo et dvd, 84 % des disques optiques numériques.

Ces services bénéficient d'un triple progrès. L'expérience a appris à construire ou aménager des bibliothèques architecturalement belles, tout en étant fonctionnelles, accueillantes, dotées de signalisations

efficaces. L'automatisation facilite les acquisitions, le catalogage, le prêt. Les formations de bibliothécaires reposent à la fois sur la longue expérience de la lecture publique et sur la recherche : études de sociologie et de psychologie de la lecture, sciences de l'information...

Cependant le rayonnement des bibliothèques publiques est inégal. Dans des pays européens comme la Grande-Bretagne et les pays scandinaves, la moitié au moins de la population utilise le service de prêt des bibliothèques publiques. En France, le pourcentage d'inscrits actifs est moins élevé. Après une nette croissance, il a plafonné à 18,4 % en 1998. En 2004, le pourcentage des emprunteurs dans les bibliothèques municipales correspondait à 17,3 % de la population desservie. Mais l'emprunt n'est qu'un aspect de l'usage. Une enquête du credoc, rendue fin 2005, a montré que 35 % des Français fréquentaient les bibliothèques municipales, pour la consultation sur place des livres et de la presse, l'accès à Internet, les animations. C'est un lieu d'étude pour les lycéens et les étudiants.

Dans la plupart des pays européens, le développement des bibliothèques en période de récession économique a conduit à remettre en cause le principe de gratuité des services. Au Royaume-Uni, une seconde étape a été la mise en place de plans annuels et de normes, concernant les horaires d'ouverture, les acquisitions ou l'évaluation des services... Dans les financements, cependant, l'accent était mis sur l'accès de toutes les bibliothèques publiques à Internet.

L'économie des bibliothèques publiques a été également modifiée par une directive européenne de 1992 subordonnant le prêt de livres à l'autorisation des ayants droit. En France, la loi du 18 juin 2003 a prévu que ce « droit de prêt » soit financé par un paiement forfaitaire annuel, versé par l'État au prorata des lecteurs inscrits, et par un prélèvement sur le prix public d'achat des ouvrages, versé par les fournisseurs des bibliothèques. En contrepartie, les rabais pour les ventes de livres aux collectivités gérant les bibliothèques ont été plafonnés.

Pour assurer à tous un service de haut niveau, les bibliothèques publiques sont organisées en **systèmes et en réseaux**. Les pays qui ont su déterminer les responsabilités des différentes collectivités territoriales dans l'offre de ce service public de bibliothèques sont ceux où la lecture est la plus développée.

La première bibliothèque annexe a été établie en 1870 à Boston. À partir de 1890 fonctionnent des bibliothèques circulantes. L'approvisionnement en livres des populations rurales n'était pas aisé.

La dispersion de la population et la modestie des ressources des communes limitent l'efficacité des bibliothèques locales. À cela répondit une autre innovation américaine, la bibliothèque de comté, qui apparaît en Ohio en 1898. La formule essaima en Scandinavie, en Grande-Bretagne, plus tard en France. Le rôle de ces bibliothèques centrales consistait à renouveler les collections des petites bibliothèques, à leur fournir documentation spécialisée et appui technique. L'histoire des bibliothèques publiques est donc double : création de bibliothèques, organisation de ces bibliothèques en systèmes. Pour cela, la voie législative a présenté des avantages qu'aucune autre solution n'apportait. Elle définit en effet une politique nationale, qui égalise les conditions d'accès aux bibliothèques et prévoit des sources de financement correspondant aux normes retenues pour les collections, l'équipement et le personnel. L'histoire de la législation des bibliothèques publiques permet d'identifier plusieurs générations de lois. Au début du xx^e siècle, en Angleterre, en Belgique, au Danemark, les premières lois incitent à la création de bibliothèques locales par subvention et créent des bibliothèques régionales. Une seconde série de textes a cherché tout à la fois à créer des organismes consultatifs centraux, chargés d'études et de contrôle, et à instituer des unités de gestion plus amples. Pourquoi est-il avantageux de regrouper les bibliothèques publiques en grandes unités ? Cela permet de rassembler un fonds plus riche, de mettre à la disposition de l'ensemble des services spécialisés (informatique, audiovisuel) qui demandent un personnel particulier, mais aussi d'unir lecture publique rurale et lecture publique urbaine et de partager les charges. Dans le même esprit étaient réalisées des réformes des collectivités locales. Ainsi, entre 1965 et 1975, l'Angleterre a connu un considérable regroupement des autorités territoriales responsables de bibliothèques (167). Les lois de bibliothèque gardent leur actualité. Plusieurs sont récentes (Suède, 1996 ; Danemark, 2000...), dont une série de lois promulguées par d'anciens pays socialistes préparant leur entrée dans la communauté européenne (Lituanie, 1995 ; Hongrie et Pologne, 1997 ; République tchèque, 2001...). Ces lois ont permis de rationaliser et relancer leurs réseaux de bibliothèques. En France, un projet de loi avait été préparé en 1996-1998, pour prendre acte de la décentralisation. Le *Rapport Livre 2010*, rendu au ministre de la Culture en 2007, propose à nouveau la mise à jour du droit des bibliothèques : missions, rôle de l'État, compétences et responsabilités des collectivités territoriales. L'accent est mis sur deux points : le travail en réseau et la gestion des collections patrimoniales, qui ont fait l'objet d'un état des lieux dans le cadre du plan d'action pour le patrimoine écrit (pape, 2004).

Les **bibliothèques publiques françaises** ont dû s'inscrire dans un cadre territorial complexe (il existe 36 683 communes en France) et dans une tradition de bibliothèque savante. L'héritage du xix^e siècle était la bibliothèque d'étude. L'originalité des bibliothèques municipales françaises est de conserver une partie importante du patrimoine national, issu des confiscations révolutionnaires. Pour cette raison des bibliothèques municipales ont été « classées » et dotées de conservateurs rémunérés par l'État. Les bibliothèques municipales maintiennent en outre des fonds importants de documentation locale et régionale. Ils s'accroissent systématiquement dans les bibliothèques qui reçoivent le dépôt légal des imprimeurs de la région.

Trois dates scandent l'histoire des bibliothèques publiques françaises : 1945, 1967 et 1981. La Direction des bibliothèques et de la lecture publique, constituée en 1945, a encouragé les municipalités à développer le prêt et à créer des sections enfantines. Elle a donné un cadre à la lecture publique rurale en créant dans les départements des bibliothèques centrales de prêt (bcp), destinées à desservir les communes dont la population était inférieure à 15 000 habitants (20 000 en 1968, 10 000 depuis 1985). Cette action a été limitée par les moyens budgétaires. En 1966, 42 départements seulement disposaient d'une bcp. Dans 15 autres agissaient des associations départementales subventionnées. Le plan de développement de la lecture publique défini en 1967 a eu deux effets. Les surfaces des bibliothèques municipales sont passées de 300 000 à 650 000 m². Dans le même temps les villes se sont affirmées comme acteurs culturels. Après 1981, a été organisée une très forte relance. Des bcp ont été ouvertes dans les départements qui n'en étaient pas pourvus et l'État a préparé leur transfert aux départements. Un fort appui a été apporté à l'équipement et aux acquisitions des bibliothèques publiques, en incitant financièrement les collectivités territoriales à créer des emplois qualifiés. Étaient lancés en outre des programmes d'automatisation et de conservation. Un million de mètres carrés de bibliothèques municipales ont été construits entre 1980 et 2000. À l'issue de la période, les villes et les départements étaient devenus les opérateurs de la lecture publique.

Dans ce mouvement, l'évolution de la lecture publique à Paris mérite une mention particulière. Paris ne possède pas de bibliothèque centrale mais des bibliothèques patrimoniales et spécialisées (bibliothèque historique, bibliothèque administrative, bibliothèque Forney...), une médiathèque musicale, un service technique central et un réseau de 58 bibliothèques de proximité. La modernisation du réseau est en cours : rénovations, ouverture de nouvelles médiathèques, offre de services à distance, informatisation des fonds

spécialisés.

Établissement public national associé au centre Georges-Pompidou, la bibliothèque publique d'information, ouverte en 1977, a innové, en expérimentant en France à grande échelle l'usage du libre accès et de l'audiovisuel dans une bibliothèque publique. Ses 10 000 m², réaménagés de 1997 à 2000, offrent 2 200 places. Bibliothèque encyclopédique d'actualité et d'information pour le public adulte, elle recense 350 000 livres, 2 100 périodiques, 13 000 documents sonores, des films, des dossiers de presse, des ressources électroniques, des laboratoires de langues... Cette bibliothèque joue pour les bibliothèques publiques françaises un rôle de recherche et d'expérimentation. Le succès de la bpi a conduit à concevoir une autre médiathèque de même taille au sein de la Cité des sciences et de l'industrie. Ouverte en 1986, la médiathèque de la Villette, consacrée essentiellement aux sciences, aux techniques et à l'industrie (300 000 documents multimédias), compense la disproportion existant en faveur des sciences humaines dans les bibliothèques publiques de la région Île-de-France. Son offre s'adresse à plusieurs niveaux de publics : pôle enfance, cycles pour les scolaires, ressources pour les étudiants et les chercheurs. Elle contribue à la constitution de fonds scientifiques dans les bibliothèques territoriales.

Les bibliothèques publiques sont solidement implantées en France. Les statistiques permettent d'apprécier le changement d'échelle intervenu entre 1974 et 2004 : tous les départements sont dotés d'une bibliothèque de prêt [1], le nombre des bibliothèques municipales est passé de 804 à plus de 4 000 (représentant 2,3 millions de m²). Le nombre de lecteurs inscrits a crû de 1,7 million à 6,7 millions. Il faut encore consolider les moyens, en investissement, notamment pour les annexes périurbaines et les réseaux ruraux ; en personnel professionnel, en crédits d'acquisition. *Livre 2010* a proposé des objectifs de service : horaires d'ouverture adaptés [2], partenariat avec les associations pour des actions en faveur des publics spécifiques, mutualisation entre bibliothèques publiques et universitaires.

Les moyens et les services des 97 bibliothèques départementales de prêt (bdp), transférées aux conseils généraux en 1986, ont connu globalement une forte progression (non sans inégalités, selon les dynamiques démographiques et économiques), puis une stabilisation. Leur mode d'action a évolué. Les années 1970 avaient vu l'essor du prêt direct aux adultes et aux scolaires, parallèlement aux grands dépôts. Désormais l'accent est mis sur un travail de longue haleine, la constitution d'un réseau de bibliothèques municipales ou intercommunales, de bibliothèques-relais et dépôts, desservant tous les

publics. En 2003, 70 départements avaient engagé un tel plan de développement de la lecture. Les bdp constituent ainsi des têtes de réseau, aux activités multiples. Elles apportent à leurs partenaires des documents (imprimés, audiovisuels et cédéroms), l'information bibliographique, des formations et de l'information professionnelle, des outils d'animation et de promotion.

Au sein des budgets des communes et des départements, les élus ont affirmé leur intérêt pour la bibliothèque, comme équipement culturel et outil de lutte contre l'exclusion. Si les incitations exceptionnelles ont disparu, l'organisation de concours particuliers au sein de la dotation de décentralisation perpétue l'aide spécifique de l'État à la construction et aux programmes d'équipement. Un défi principal reste à relever par les collectivités territoriales, les bibliothécaires et l'État, celui de l'organisation en réseau de ces bibliothèques, comme remède au morcellement géographique et à la dispersion des moyens. Le programme de construction de bibliothèques municipales à vocation régionale [3], l'action des bibliothèques départementales et les progrès de l'intercommunalité ont ranimé cette réflexion. En 2006, la lecture publique venait en tête des compétences transférées aux communautés urbaines, aux communautés d'agglomération et de communes. Avec l'école de musique, la médiathèque apparaît comme le service public par excellence, mais les modes de transferts et leurs objectifs sont très différents.

D'autres bibliothèques contribuent à la lecture publique avec le soutien du ministère de la culture. La médiathèque est le service culturel le plus fréquent dans l'entreprise. Des dénombrements anciens font état de 1 272 bibliothèques de comités d'entreprise, de 3 000 lieux de lecture. L'enquête menée en 2002 par l'abf traduit des situations diverses, mais une régression latente : budgets en baisse, moins de livres, plus d'audiovisuel, assez peu de coopération avec les réseaux publics. Suivant une enquête nationale menée en 1992 par la Direction du livre et de la lecture et la Fondation de France, 771 établissements hospitaliers avaient une offre de lecture. À l'exception des bibliothèques de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, ces fonds sont gérés le plus souvent par des associations et par des personnels bénévoles. La fédération nationale des associations de bibliothèques en établissements hospitaliers (fnabeh) regroupe 254 de ces bibliothèques. Pour leur développement, une convention a été signée en 1999 entre le ministère de la Culture et le secrétariat d'État à la Santé. Il semble qu'il y ait encore sous-développement et manque de reconnaissance [4]. Depuis 1992, chaque établissement pénitentiaire doit avoir une bibliothèque permettant l'accès direct aux collections. Mais une évaluation menée en 2004 montre la fragilité des

structures, à moderniser et professionnaliser, la nécessité d'actualiser les collections. Les bibliothèques d'hôpitaux et de prisons bénéficient fréquemment de l'appui des bibliothèques des collectivités territoriales et étendent leurs services. Développer ce partenariat est une des missions des agences régionales de coopération entre bibliothèques. Le réseau de bibliothèques d'associations le plus important est celui de l'Union nationale « Culture et bibliothèques pour tous ». Organisé en 86 associations départementales, il anime plus d'un millier de bibliothèques. D'autres bibliothèques publiques dépendent d'associations qui ont d'autres activités que la lecture : Confédération nationale des foyers ruraux, fédération Léo-Lagrange, association atd-Quart Monde, Ligue de l'enseignement...

Notes

[1] Sauf Paris et trois départements fortement urbanisés de la petite couronne parisienne, où ce service n'avait pas lieu d'être créé.

[2] En moyenne, les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales sont inférieurs à 20 heures par semaine.

[3] Ce programme a permis l'ouverture de douze équipements de premier rang, à Châlons-en-Champagne, La Rochelle, Limoges, Marseille, Montpellier, Nice, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Toulouse et Troyes.

[4] Suivant l'étude récente de Frédéric Duton, *La Lecture à l'hôpital : état stationnaire, critique ou convalescent*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2005.

Chapitre IX

Les bibliothèques scolaires

Dans la population nationale, le public scolaire représente un pourcentage important (19 % de la population française actuellement). L'école est le lieu où l'on apprend à lire et où l'écrit constitue un outil pédagogique privilégié. En liaison avec l'expansion de l'enseignement public, les bibliothèques scolaires sont apparues dans la seconde moitié du xix^e siècle. Contemporaines des bibliothèques publiques, avec lesquelles elles ont des liens nombreux, les bibliothèques des écoles ont connu des évolutions fort différentes suivant les pays.

Un mouvement s'était développé en France, à partir de 1860, en faveur de l'implantation de bibliothèques dans les écoles primaires publiques. Il visait deux objectifs : un objectif pédagogique, par le moyen du prêt aux élèves de livres scolaires ; un objectif d'éducation populaire, en proposant aux familles des ouvrages techniques et de culture générale. De 1879 à 1890, le second objectif a été dominant. Ces bibliothèques étaient alors le substitut des bibliothèques populaires en milieu rural. Après une longue phase d'essor (14 400 bibliothèques en 1870, 50 000 en 1915), et des essais de réseau, sous forme de « bibliothèques circulantes », l'institution est entrée en déclin.

Généralement issues des mêmes objectifs d'éducation et de diffusion d'une culture commune écrite, les bibliothèques scolaires se sont développées sur les mêmes terrains que la lecture publique : pays anglo-saxons (Angleterre, Canada, Australie), pays scandinaves, pays d'Europe de l'Est. Aux États-Unis, après une croissance précoce dans la première moitié du xix^e siècle, qui a préparé le puissant développement des bibliothèques publiques, les bibliothèques scolaires ont connu leur plus grand essor dans les années 1960 et 1970. Dans cette même période, on constate un intérêt international pour les bibliothèques scolaires, tant dans les pays développés qu'en développement. En Europe, l'institution est cependant vieillie en Italie, théorique en Grèce. En Europe du Nord, les situations sont diverses. La législation a contribué au fort développement des

bibliothèques scolaires au Danemark et au Royaume-Uni. Dans ces deux pays, les bibliothèques des écoles ont été dans un premier temps des annexes spécialisées des bibliothèques publiques, ce qui est le cas actuellement en Allemagne. Après clarification des rôles respectifs, pédagogique et culturel, les deux types de bibliothèques fonctionnent en étroite coopération.

En France, depuis les années 1920, on a connu deux mouvements : développement de la lecture pour la jeunesse dans le cadre des bibliothèques publiques, développement plus tardif des bibliothèques scolaires, qui traduit la reconnaissance par l'école du rôle de l'information et de l'écrit dans la société.

Le premier modèle moderne de bibliothèque pour enfants a été « L'heure joyeuse » de Paris, ouverte en 1924 grâce au mécénat américain. Elle suscita des initiatives isolées, de personnes privées ou de lycées. De 1925 à 1944, une douzaine de municipalités installèrent des coins lecture pour les enfants. « L'heure joyeuse » contribua à créer l'offre éditoriale. Un second modèle a été proposé en 1963 par l'association « La joie par les livres ». Elle a inspiré le développement systématique de sections « jeunesse », accompagnant l'essor des bibliothèques publiques à partir des années 1970. Dès l'ouverture, ces sections collaborent avec l'école et accueillent des classes. Entre-temps, les premières bibliothèques centrales de prêt, créées à partir de 1945 pour la desserte des petites communes, avaient ranimé l'infrastructure des bibliothèques scolaires. Les écoles abritent la majorité des dépôts des bibliothèques départementales de prêt jusqu'en 1975. À cette date, les bibliothèques publiques, qui avaient marqué leur volonté de jouer un rôle dans le système éducatif, passent de la tutelle de l'éducation nationale à celle de la culture. Elles demeurent cependant fort ouvertes sur le monde scolaire. Leur rôle, leurs pratiques, ainsi que les priorités de leurs tutelles territoriales, préoccupées par l'illettrisme et l'échec scolaire, conduisent la majorité des bibliothèques publiques à offrir des services aux bibliothèques scolaires. Cette relation a été quantifiée en 1993 par une enquête de la fédération française de coopération entre bibliothèques. Elle existait dans 90 % des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales de prêt, dans 60 % des bibliothèques des écoles, dans 50 % des bibliothèques des collèges et des lycées.

I. Les bibliothèques centres documentaires (bcd) des écoles

maternelles et primaires

La rénovation pédagogique des années 1960-1970, les activités d'éveil, l'insistance sur la lecture dans l'enseignement du français supposaient que l'école dispose de livres, dans des bibliothèques de classe ou par emprunt aux bibliothèques publiques.

Une structure plus ambitieuse, la bibliothèque centrale d'école, a été expérimentée dans les années 1970, avec le soutien de l'adaces (association pour le développement des activités culturelles dans les établissements scolaires), de la Joie par les livres et de l'Institut national de recherche pédagogique. Les financements provenaient des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, et des municipalités. Les deux ministères ont procédé, à partir de 1984, à une action conjointe de généralisation dans quatre académies, origine du champignonnage des bcd.

Du rapport Migeon sur l'échec scolaire (1990) au Socle commun de connaissances et compétences (2006), l'Éducation nationale a affirmé la maîtrise de la langue comme objectif prioritaire. Depuis 2003, c'est une priorité commune des gouvernements européens. La généralisation des bcd a été favorisée par l'investissement des collectivités territoriales et par des actions successives : l'opération « 100 livres pour les écoles » (1990-1993) ; le premier plan national de développement des bcd (1993-1996), qui visait à équiper un nombre significatif d'écoles et à créer des modèles ; le second plan de développement (1997-1999) ; le plan pour l'éducation artistique et culturelle (2001-2002). Parallèlement, des outils étaient proposés aux équipes d'école pour mieux intégrer les bcd dans les pratiques pédagogiques de classe.

« Cœur de l'école », « appui indispensable », la bcd fonctionne différemment d'un lieu à l'autre : accès libre, club de lecture, réception de groupes. Ses objectifs ont été définis en 1984 et 1993. Lieu central regroupant les écrits et les documents multimédias, la bcd favorise le travail en équipe des maîtres, met l'enfant en situation autonome et contribue à former des lecteurs capables de s'informer, de communiquer et de rédiger. Relais vers l'extérieur, la bcd insère l'école dans la vie culturelle du quartier et de la ville. Elle travaille en relation avec les bibliothèques publiques et peut s'ouvrir au public non scolaire. Des bcd abordent l'éducation à l'image, l'intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement.

Dès 1973, le ministère de l'Éducation nationale avait déclaré

obligatoire une salle pour un centre de documentation dans toute construction nouvelle. On évaluait le nombre des bcd à 3000 en 1983. Il est estimé à une dizaine de milliers actuellement. Une enquête ministérielle de 1996 a rendu compte de l'impact positif du projet bibliothèque sur la vie de l'école. Mais elle faisait déjà apparaître des niveaux divers d'équipement et de service. Les bcd n'ont pas été institutionnalisées autour du documentaliste comme les cdi. Leur fonctionnement est pris en charge par l'équipe pédagogique, le directeur de l'école, des parents ou un enseignant, avec des moyens très hétérogènes.

II. Les centres de documentation et d'information des collèges et des lycées (cdi)

Les cdi sont issus du rapprochement, à la fin des années 1960, de deux organismes : les bibliothèques générales destinées aux élèves, dont le développement avait été encouragé dès 1947 ; les services de documentation, créés à partir de 1958 comme auxiliaires des professeurs. Leur essor sera rapide, en liaison avec la transformation du système éducatif : 1 663 en 1973, année de leur reconnaissance institutionnelle et de leur insertion dans la programmation de nouveaux établissements, 3 974 en 1979, 7 117 en 1992 (soit 100 % des lycées d'enseignement général et des lycées professionnels ; 86,4 % des collèges). En application de la loi d'orientation de 1989, la présence d'un cdi est obligatoire dans tous les établissements secondaires. Selon les textes, le cdi est chargé d'organiser un fonds multisupport au service de trois fonctions : culturelle, informative, pédagogique. Il est un centre de ressources pour une politique documentaire collective de l'établissement et un lieu de formation à la recherche documentaire et à la maîtrise de l'information pour les élèves.

Les cdi, informatisés pour la plupart, sont souvent multimédias. Avec le développement des travaux personnels encadrés et l'offre aux élèves de l'information numérique, accélérée par le ministère, ils ont été revitalisés. Une évaluation menée en 2004 [\[1\]](#) a montré que, si les enseignants sont divisés, les élèves plébiscitent le cdi. Les chefs d'établissement sont de plus en plus intéressés par les questions documentaires. De nombreuses collectivités territoriales marquent leur

intérêt pour l'espace cdi.

Le documentaliste était appelé à jouer un rôle essentiel dans ce projet pédagogique et culturel. Au sein des cdi ont rapidement émergé une profession et une réflexion technique et pédagogique (fédération des associations de bibliothécaires-documentalistes de l'Éducation nationale, mise en place en 1972 ; revue *Inter-cdi*). En 1989, la création d'un Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (capes) de documentation a fait naître une catégorie professionnelle distincte : le professeur-documentaliste. On comptait 3 137 documentalistes de cdi en 1979. En 2005, étaient dénombrés 9 730 postes de professeurs certifiés en documentation (pour 9 635 lycées et collèges).

Dans le cadre académique, enseignants et documentalistes des bcd et cdi bénéficient de l'appui des centres de documentation pédagogique. Ce réseau comporte un centre national, institué en 1932, et des centres régionaux et départementaux, points de repérage, de constitution et de fourniture de documentation sur tout support. D'autres bibliothèques sont liées au système éducatif, par exemple celles des Instituts universitaires de formation des maîtres (iufm). Depuis 2005, les services déconcentrés des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture mettent en œuvre une politique concertée d'éducation artistique et culturelle, avec création de pôles de ressources (preac).

Notes

[1] Jean-Louis Durpaire, *Les Politiques documentaires des établissements scolaires*, mai 2004.

Chapitre X

Les bibliothèques universitaires

De pays à pays, l'organisation de l'enseignement supérieur diffère. Les universités sont plus ou moins autonomes, plus ou moins accessibles. Universités et grandes écoles peuvent être publiques ou privées. Les droits de scolarité contribuent à leur financement dans des proportions très variables. Les bibliothèques universitaires ont elles-mêmes des histoires différentes. Ainsi, en Scandinavie, ces bibliothèques ont tenu plus ou moins lieu de bibliothèques nationales. L'Allemagne et la Suisse ont présenté des conjonctions particulières : bibliothèques régionales, cantonales, municipales et universitaires. Au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie, l'une des caractéristiques des universités anciennes est la richesse des fonds patrimoniaux. La *Bodleian Library* d'Oxford possède ainsi 50 000 manuscrits, 6 000 incunables. En France, les bibliothèques universitaires, avec 600 000 volumes anciens, le dixième du patrimoine imprimé, ne sont que très partiellement les héritières des universités de l'Ancien Régime.

L'intégration des bibliothèques aux établissements d'enseignement supérieur est plus ou moins poussée. Dans les universités des pays latins demeurerait une forte tradition de bibliothèques multiples gérées par les instituts et laboratoires. Le schéma inverse, une gestion centralisée de la documentation au niveau de l'université a prévalu aux États-Unis et au Royaume-Uni. Son application a été recommandée en Allemagne dès 1970. De même les financements des bibliothèques sont hétérogènes : directions ministérielles responsables des principales ressources, du personnel et de l'évaluation dans notre pays, ministères de tutelle des *Länder* en Allemagne, financement par les universités elles-mêmes au Royaume-Uni, à partir de crédits publics alloués par des organismes indépendants.

Quelles que soient leurs spécificités, les bibliothèques universitaires ont des **dénominateurs communs** : servir les besoins de l'enseignement et de la recherche au cœur de l'université, constituer ou rendre accessibles dans ce but des collections spécialisées de documentation nationale ou étrangère. Vitales pour la formation des techniciens et le développement économique d'une nation, ce sont les

collections que nombre de pays en voie de développement, en Afrique, en Amérique du Sud, dans le Sud-Est asiatique, ont choisi de créer avant même de mettre en place une bibliothèque nationale et des bibliothèques publiques. Les bibliothèques universitaires se trouvent à la charnière entre les bibliothèques publiques et scolaires et les bibliothèques nationales et spécialisées. Elles se rapprochent des premières par la masse d'étudiants et d'adultes en formation continue auxquels elles fournissent une documentation générale. Elles sont proches des secondes par la documentation spécialisée qu'elles rassemblent pour les chercheurs. Dans les pays industrialisés, l'expansion de la communication scientifique et la nécessité de partager les ressources ont conduit les bibliothèques universitaires à animer des réseaux de coopération. La documentation scientifique, rare et chère, intéresse aussi des usagers non universitaires et les collectivités territoriales. En Allemagne, en Suisse ou aux États-Unis, les universités et leurs bibliothèques ont une forte insertion locale et régionale. Financées par le *Land*, le Canton ou l'État, elles sont largement ouvertes au public non universitaire, qui peut représenter 25 à 30 % des usagers, contre 9 % en France.

Avec des diversités locales, les bibliothèques universitaires des pays développés ont connu depuis 50 ans des **lignes d'évolution analogues, liées à la transformation de l'enseignement supérieur**. On peut distinguer quatre phases.

La première est une phase de croissance et de transformation. L'évolution démographique de l'après-guerre et l'expansion économique des trente années suivantes ont occasionné une croissance considérable de la population étudiante. En France, on comptait 135 000 étudiants en 1950, 625 000 en 1970. Au cours de ces années, la proportion des 18-20 ans s'inscrivant dans l'enseignement supérieur est comparable en France, en Belgique, en Allemagne ou aux Pays-Bas (15 %). La face et les missions des universités en ont été changées, avec l'importance croissante des formations professionnelles, le développement des filières courtes et de la formation continue. Les deux tiers des établissements d'enseignement supérieur actuels ont été créés alors. Ce mouvement s'accompagnait du développement de la recherche et d'une multiplication des publications scientifiques. Il a fallu adapter les bibliothèques universitaires. Un repli de quinze années a suivi la crise économique de 1974. Puis une relance des politiques publiques est intervenue à la fin des années 1980. Elle répondait à une nouvelle croissance [1] des populations étudiantes, liée à la demande économique de personnels qualifiés et à la demande sociale. Depuis la fin des années 1990, la tendance est à la « globalisation ». Les universités font l'objet de comparaisons

internationales (classement de Shanghai). En Europe, dans le cadre du processus de Bologne, elles ont adopté au début des années 2000 des cursus communs (licence-master-doctorat). L'agenda « Lisbonne 2010 » de la Commission européenne a souligné le rôle de la recherche universitaire au service de la compétitivité économique. Le renforcement et la concentration des moyens de recherche sont à l'ordre du jour. Pour une meilleure gouvernance, des réformes parallèles font diminuer l'intervention gouvernementale directe dans l'enseignement supérieur, augmentent l'autonomie institutionnelle des établissements, avec en conséquence le développement de mécanismes d'évaluation.

La France a participé et participe à ces mouvements. Elle a offert entre 1960 et le début des années 2000 un exemple caractéristique d'expansion, de repli, puis de relance des bibliothèques universitaires – essentiellement pilotés par l'État. L'autonomie des universités y est maintenant à l'ordre du jour.

En 1945, la Direction des bibliothèques nouvellement créée avait trouvé une situation d'étonnante pauvreté. Les bibliothèques universitaires étaient peu nombreuses (1 pour chacune des 17 académies provinciales, 7 pour l'université de Paris). Sans soutien des facultés, qui étaient alors le noyau de l'organisation universitaire, elles avaient accumulé les handicaps : bâtiments vétustes, faibles ressources, personnel titulaire limité à 200 agents, collections et services insatisfaisants. Jusqu'à la fin des années 1950, la Direction a dû consolider les bibliothèques universitaires. Elle rétablit la subvention de l'État, réorganise formations et statuts, normalise le catalogage et organise la coopération par le prêt et les catalogues collectifs. Du début des années 1960 au milieu des années 1970, elle a accompagné systématiquement la mise en place de nouveaux enseignements. 410 000 m² de bibliothèques sont alors ouverts (mais Paris et l'Île-de-France ne bénéficient que de 20 % des équipements nouveaux). À l'occasion de cette expansion, l'organisation a été repensée. Afin d'organiser la déconcentration de la documentation dans l'université, la majorité des nouvelles bibliothèques ont été constituées de sections, correspondant à un groupe de disciplines (lettres, droit, sciences, médecine, pharmacie) et offrant des collections en libre accès. Parallèlement les crédits disponibles par étudiant doublent entre 1959 et 1968. Les effectifs de personnel se constituent. Lorsque intervient la loi de 1968, les bibliothèques universitaires paraissent au niveau de leur rôle de services communs d'université. On comptait alors 18 bibliothèques universitaires à Paris et 22 en province, regroupant 96 sections.

Le programme des années 1960 était ambitieux. En fait de 1969 à 1988, les bibliothèques universitaires ont traversé une période de pénurie documentaire. Sur la quarantaine de bibliothèques créées au cours des années 1960 et 1970, huit seulement avaient pu constituer un fonds de 100 000 volumes à la veille des années 1980. Après 1975, ces bibliothèques ont subi des arbitrages défavorables en matière d'emplois et de nouvelles constructions. La dégradation des ressources des bibliothèques centrales a conduit les enseignants et chercheurs à multiplier les bibliothèques d'instituts et laboratoires. Un système documentaire à deux voies s'est affirmé dans les universités françaises, au moment où ce mode de fonctionnement se résorbait dans les universités allemandes puis hollandaises. Il créait un double handicap : parcellisation des moyens, invisibilité pour les étudiants les moins expérimentés du travail des enseignants-chercheurs, qui ne s'appuie que partiellement sur la bibliothèque universitaire.

Une réorganisation documentaire a été engagée à partir de 1985. Elle est toujours en cours. Dès les années 80, pour sortir par le haut des difficultés, la voie de la modernisation avait été proposée aux bibliothèques universitaires françaises. Depuis, celles-ci se trouvent à l'avant-garde des technologies, gérant des changements radicaux dans l'offre et l'usage de la documentation.

I. Redressement et organisation documentaire

La loi sur l'enseignement supérieur de 1984, qui modifiait les relations de l'État avec les universités (contractualisation, évaluation, insertion dans les régions), a permis de faire aboutir une réforme préparée depuis le milieu des années 1970. L'ambition des décrets d'application de 1985 et 1991 est d'organiser la documentation universitaire en un ensemble, qui puisse rendre le meilleur service à toute la communauté. On a conservé les principes posés en application de la loi de 1968 : le service de documentation de l'université est administré par un conseil composé d'élus (enseignants-chercheurs, usagers, personnel, personnalités extérieures) et dirigé par un professionnel des bibliothèques, nommé par le ministre.

S'y ajoutent des dispositions nouvelles. Toutes les bibliothèques de l'université sont réunies dans le service commun de la documentation, par intégration ou association. À l'université revient désormais la

maîtrise de la politique documentaire : responsabilité dans l'organisation du service commun, responsabilité d'en négocier les ressources dans le cadre des procédures contractuelles. Dans son fonctionnement, le service est placé sous l'autorité directe du président de l'université, qui préside le conseil de la documentation. La totalité des universités ont créé ces services communs fédérateurs. Il existe 96 services de documentation dans les universités françaises. 69 sont implantés en province et dans les dom-tom, 27 en Île-de-France. 79 services desservent une seule université. 19 sont communs à plusieurs universités. Parmi eux, les 10 bibliothèques interuniversitaires parisiennes sont en majorité des bibliothèques de recherche, telle la bibliothèque de la Sorbonne. L'ensemble comporte 330 points de desserte, sections, pôles ou antennes.

Quel est l'état de l'organisation documentaire ? Le rapport de la Cour des Comptes pour 2005 a souligné la dispersion de la documentation universitaire, le nombre élevé des bibliothèques gérées par des composantes (unités de formation et de recherche et laboratoires). Au sein de l'université, les unités liées au cnrs et à l'inserm demeurent fidèles à la bibliothèque autonome. Des rapports de l'inspection générale des bibliothèques ont montré cependant la progression, nette mais lente, du pourcentage des crédits documentaires gérés au niveau central de l'université : 40 % en 1980, 54 % en 1990, 77 % en 2005. La progression récente est due pour une part au modèle économique imposé par les éditeurs de revues électroniques. Le niveau des coûts et la nécessité d'acheter des licences pour tout l'établissement ont créé des conditions d'interdépendance documentaire. Dans le cadre d'une autonomie accrue, annoncée par la loi du 10 août 2007 sur les libertés et les responsabilités des universités, l'exécutif universitaire devra promouvoir une gestion plus rationnelle des crédits, des espaces et des personnels documentaires. Le même enjeu existe pour les autres établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, par exemple) et pour la coopération interuniversitaire. La loi de programme pour la recherche d'avril 2006 a donné l'impulsion pour la création de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (pres), pour la coordination des activités et la mutualisation des moyens des établissements d'enseignement supérieur sur un même territoire. Peu de pres ont jusqu'ici inclus la documentation. En revanche, des universités, comme celles de Strasbourg, ont choisi non de coopérer mais de fusionner, en commençant par le regroupement de leurs services communs de documentation.

La mise en place des politiques documentaires d'université a bénéficié de sa conjonction avec un effort budgétaire. En 1989, le rapport Miquel, a déclenché un plan de redressement des bibliothèques

universitaires. Des postes ont été créés. En dix ans les crédits de fonctionnement de ces bibliothèques ont été multipliés par six. Mais la répartition des collections demeure encore inégale. Pour l'accueil des étudiants, l'objectif était d'accroître de moitié les capacités des bibliothèques universitaires (634 000 m², mais seulement 65 000 places de lecture en 1990). Grâce à un programme national d'aménagement du territoire, mené en partenariat avec les collectivités territoriales, cet objectif a été atteint. Il a permis de remédier à des disparités régionales et de renouveler la conception des bibliothèques universitaires. Les nouvelles technologies de l'information n'ont nullement supprimé le besoin de locaux dédiés à la documentation. La bibliothèque est l'espace de travail indispensable pour un enseignement de masse, l'espace de formation à l'usage de la documentation, l'espace de conservation. Mais la conception des locaux est modifiée : plus de libre accès aux documents, multiplication des postes de travail informatisés, prévision de plusieurs types d'usages (lecture silencieuse, interrogation en ligne, travail de groupe), flexibilité.

Parallèlement, à partir de 1989, la contractualisation a marqué une mutation des relations entre les universités et l'administration centrale. Depuis 2009, les budgets alloués aux universités sont globaux, sans fléchage documentaire. Mais, pour ajuster les moyens aux besoins, les bibliothèques universitaires françaises ont encore un retard à combler. En 2005-2006, leurs dépenses documentaires par lecteur inscrit atteignaient 80 % des dépenses des bibliothèques allemandes, 45 % des dépenses des bibliothèques anglaises. Un rattrapage demeure nécessaire, dans la perspective de 80 % d'une classe d'âge accédant au baccalauréat.

II. Services au public et nouvelles technologies

Contrairement à d'autres pays, tels que la Grande-Bretagne ou les États-Unis, il n'y a pas en France de collèges universitaires réservés aux étudiants de 1^{er} cycle. Les bibliothèques universitaires françaises desservent l'ensemble des étudiants, des enseignants et des chercheurs, ce qui implique une large gamme de services. On a décrit les étapes de la croissance de l'effectif étudiant. Depuis 1993, leur nombre dépasse deux millions, toutes filières confondues. Après un léger recul entre 1995 et 1998, la croissance a repris jusqu'à la rentrée

2005, où on a enregistré un maximum : 2 275 000 étudiants. À la rentrée 2006-2007, on comptait 2 254 000 étudiants. 1 404 100 sont inscrits dans les filières principales, universités et iut, où exercent 82 600 enseignants-chercheurs.

L'évolution des services est largement déterminée par les contrats signés entre les établissements d'enseignement supérieur et le ministère, après analyse des besoins. Actuellement, les axes principaux sont :

- amélioration du service aux usagers par l'allongement des horaires d'ouverture, par l'offre de formations à l'information scientifique et technique, le développement de l'accès direct aux ressources (libre accès aux documents papier, équipements banalisés pour l'accès aux ressources numériques) ;
- coordination des acquisitions (carte documentaire, plans de développement, intégration de bibliothèques de composantes) et mutualisation des moyens, en raison du coût des périodiques étrangers, et des documents électroniques à tva élevée ;
- développement de l'accès en ligne à la documentation, modernisation des outils ;
- participation aux réseaux documentaires locaux (politiques de site) et nationaux (catalogues collectifs, groupements de commande) ;
- conservation et valorisation du patrimoine documentaire de l'université.

Quelle est la situation par rapport aux principaux objectifs ? Entre 1990 et 2007, les horaires d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires sont passés de 40 à 58 heures. Toutes les bu offrent information bibliographique et formation aux usagers, mais une partie d'entre elles seulement a obtenu que ces formations soient incluses dans les cursus universitaires, ce qui est la garantie de leur efficacité et de leur continuité.

Grâce aux subventions du plan de redressement lancé en 1989, les dépenses documentaires par étudiant ont fortement augmenté. Mais ce mouvement n'a pas été accompagné d'un regroupement de l'ensemble des crédits documentaires, à la différence du modèle anglo-saxon où les choix documentaires ne sont pas faits à des niveaux multiples et variables. Depuis 1998, les subventions d'État connaissent des périodes de stagnation. L'accent devra sans doute être mis, pendant

plusieurs contrats, sur la coordination et la mutualisation des moyens des établissements d'enseignement supérieur.

En France, l'informatisation des bibliothèques universitaires a été tardive. Mais, à partir des années 1990, toutes les bibliothèques universitaires ont été dotées d'un système informatisé gérant les acquisitions et les catalogues, les inscriptions de lecteurs, la communication et le prêt des documents, les statistiques. Ce système informatisé fournit, dans chaque université, la base d'un catalogue unique d'établissement, pour l'ensemble des bibliothèques de composantes. La numérisation des catalogues sur fiches a été fortement appuyée par le ministère, dans le cadre de marchés nationaux, rendant accessibles 90 % des fonds documentaires catalogués.

La plupart des scd sont engagés dans la constitution de « systèmes d'information, documentaire » (sid). Cet outil, adapté aux besoins, permet aux membres de la communauté universitaire d'accéder de façon aisée depuis un poste de travail, dans et hors campus, à l'ensemble des ressources électroniques produites et sélectionnées par l'établissement, ou dont celui-ci s'est assuré l'accès en acquérant une licence pour ses usagers. Le sid permet de consulter le catalogue de la bibliothèque, des catalogues collectifs ou des bases de données bibliographiques, les revues électroniques auxquelles l'établissement est abonné, des sites Internet, les ressources numériques produites en interne (cours en ligne, supports d'autoformation, thèses numérisées, rapports de recherche...). Ce système d'information documentaire s'insère dans le système général d'information (sgi) constitué par la plupart des établissements d'enseignement supérieur, pour fournir un environnement numérique de travail.

Au xx^e siècle, une bibliothèque de recherche pouvait se fixer pour but d'acheter l'essentiel des documents nécessaires à ses lecteurs et même constituer des collections spéciales en faveur de clientèles éventuelles. Avec la multiplication des documents et l'élargissement des programmes de recherche, le principe de l'exhaustivité des collections n'a pu être soutenu par les bibliothèques anciennes. Quant aux bibliothèques nouvelles, créées pour répondre à l'expansion universitaire, elles ont dû dès le départ recourir à des collections extérieures.

Suivant les pays, le financement des systèmes de coopération diffère. Au Royaume-Uni a été créée une bibliothèque nationale de prêt aux moyens considérables. En Allemagne, un organisme d'appui à la recherche (*Deutsche Forschungsgemeinschaft*) anime le réseau

documentaire. En France, la coopération nationale est un secteur où les bibliothèques universitaires et leur tutelle nationale ont fortement investi, pour offrir aux enseignants-chercheurs une infrastructure de niveau européen. Pour partager leurs ressources, elles ont développé les catalogues collectifs de périodiques et de monographies ainsi que le prêt interbibliothèques [2]. Plus qu'aucun autre type de bibliothèque, elles bénéficient maintenant d'un effet de réseau, pour la formation des personnels, les catalogues collectifs, le développement de la documentation numérique.

En effet, le champ de la coopération a fortement évolué, dès lors qu'il était possible d'accéder à distance non seulement à l'information bibliographique et à la localisation des documents, mais aussi au document lui-même, en texte intégral, avec une transmission à haut débit. Techniquement, les ressources documentaires disponibles sont les mêmes pour une université jeune ou ancienne. Il est possible au chercheur d'y accéder de n'importe quel point de l'université, voire de l'extérieur. Mais cet accès n'est possible que pendant la durée prévue dans le contrat passé avec le fournisseur.

Pour réaliser en commun des achats de ressources électroniques, des établissements autonomes réunissent leurs moyens financiers. En France, ces groupements d'achat sont actuellement de trois sortes : groupement d'organismes de même statut (cnrs, insa...), groupes propres à une discipline, tel le Réseau national des bibliothèques de mathématiques (rnbm), groupement interdisciplinaire à vocation nationale (couperin). Créé en 1999 par quatre universités, à l'initiative de leur bibliothèque, couperin (Consortium universitaire de périodiques numériques) réunit actuellement 217 universités, écoles et organismes de recherche français et mène à leur bénéfice les négociations avec Elsevier, l'*American Chemical Society*, *Wiley-Blackwell* ou *Springer Science*. Depuis 2004, le cnrs, l'inserm, l'inra participent à ces négociations avec couperin.

Les périodiques électroniques représentaient 10 % des dépenses documentaires des bu en 1999, 20 % en 2005. L'évaluation de leur usage est un enjeu.

Le rôle des bibliothèques universitaires dans l'acquisition, l'évaluation et la diffusion de l'information scientifique, et leur implication dans les programmes d'archives ouvertes et de publication numérique des universités ont permis un rapprochement avec la communauté des chercheurs, consciente des enjeux liés à l'information scientifique. Il s'agit à la fois de l'accès à la documentation produite à l'extérieur, de l'accès à la documentation produite par l'université. Avec les

ressources électroniques, les bibliothèques ont changé d'échelle économique. La question documentaire n'est plus détachable de la stratégie des établissements d'enseignement supérieur.

Quels ont été les effets de la remise à niveau des moyens documentaires des universités ? La bibliothèque universitaire est maintenant une bibliothèque hybride. Son offre documentaire associe supports imprimés et supports électroniques, services de proximité et services à distance. Plus d'étudiants sont inscrits dans les bibliothèques (62 %). Les statistiques de fréquentation ont doublé et les prêts à domicile ont triplé. En raison du développement de l'accès aux ressources électroniques, la circulation des documents papier (le prêt sur place, à domicile et entre bibliothèques) diminue depuis 2000, mais la fréquentation augmente. Les bu comptent annuellement 60 millions d'entrées. À l'image des nouveaux supports de l'information qui ne se substituent pas aux anciens, les services offerts par les bibliothèques, offre à la recherche et services de masse, s'étendent. Parallèlement à l'offre de documentation hors les murs *via* Internet, il faut assurer l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque physique. Il faut former à l'usage de la documentation classique et aux nouvelles technologies. Dans une université de masse, la réussite passe par l'apprentissage du métier d'étudiant, à commencer par l'initiation à la recherche documentaire. C'est devenu une des priorités essentielles des bibliothèques universitaires européennes.

Notes

[1] On comptait, en France, 850 000 étudiants dès 1979-1980, 952 000 en 1984-1985, 1 104 000 en 1989-1990.

[2] Cf. chap. VII, p. 116.

Chapitre XI

Les bibliothèques spécialisées et les centres de documentation

Nationales, universitaires ou publiques, les bibliothèques les plus anciennes se caractérisent par leur encyclopédisme. Le cas échéant, elles constituent en leur sein des départements spécialisés ou des fonds spéciaux. Après des entreprises pionnières, c'est au xix^e siècle que se développent, en Europe et aux États-Unis, de riches bibliothèques « spéciales ». Il s'agit de bibliothèques scientifiques, professionnelles ou politiques ; un peu plus tard, de bibliothèques industrielles et techniques, consacrées au service d'une institution. Ce mouvement, qui était un des effets de la révolution industrielle, s'est amplifié dans les années 1950. À la suite des États-Unis, tous les pays industrialisés connaissent alors « l'explosion de l'information », puis l'utilisation de l'informatique pour traiter l'information scientifique. Le nombre des organismes qui ressentent le besoin d'une documentation organisée et d'un accès à l'information va croissant : ministères, administrations ou collectivités territoriales ; entreprises, associations professionnelles ou chambres de commerce ; communautés religieuses ; centres culturels ou musées ; organismes de presse, d'étude et de conseil... On sait l'importance des structures documentaires liées à des organismes publics de recherche, tels, en France, le centre national de la recherche scientifique (cnrs), ou l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (inserm).

Les bibliothèques spécialisées actuelles sont issues de ce double mouvement. Mais **il est difficile de définir l'ensemble ainsi constitué**. Soit l'intitulé recouvre toutes les bibliothèques axées sur des disciplines ou spécialités précises. Ainsi, la division des bibliothèques spécialisées de la fédération internationale des associations de bibliothécaires (ifla) comprend huit sections : bibliothèques administratives, bibliothèques juridiques, bibliothèques d'art, de médecine et biologie, bibliothèques de géographie et cartothèques, bibliothèques de sciences et techniques, de sciences sociales, bibliothèques consacrées à l'histoire locale et à la généalogie. En France, depuis le début des années 1990, de tels groupes de

bibliothèques spécialisées ont été mis en valeur par des enquêtes ou répertoires : bibliothèques ecclésiastiques ou ministérielles, bibliothèques de grandes écoles, bibliothèques d'art. La section des bibliothèques spécialisées de l'association des bibliothécaires français a établi un fichier de 2 300 unités. Soit l'accent est mis sur l'objectif principal de la *special library*, qui est de fournir l'information nécessaire à l'organisme qui l'a constituée, en desservant une clientèle bien identifiée (alors que les autres types de bibliothèques peuvent réunir des fonctions multiples : documentation pour la recherche, formation, culture...). En fait, les bibliothèques spécialisées sont nombreuses et connaissent des situations hétérogènes, variant suivant l'institution de rattachement et les objectifs poursuivis. Pour une forte proportion, ce sont des unités de petite taille, adaptables et évolutives. Leurs intitulés varient : bibliothèque ou centre de documentation ; *library*, *information center* ou *information service*.

Ces différences terminologiques portent un sens. Dès les premières décennies du ^{xx}e siècle, les *special libraries* sont apparues comme une nouvelle catégorie d'organismes documentaires, en raison de la précision de leurs objectifs ainsi que de la modernité de leurs méthodes de collecte et d'organisation des documents. Aux États-Unis, en Grande-Bretagne, où les bibliothèques se développaient, il n'y a pas eu de coupure du monde professionnel. Au plus, sont apparues des associations spécialisées, telle l'*Association of special libraries and information bureaux* (aslib), créée en 1924 au Royaume-Uni. En France, l'éveil à la documentation remonte aux années 1880. Après une période d'échange entre bibliothécaires « modernistes » et responsables d'organismes documentaires, la coupure s'est matérialisée dans les années 1945-1950. L'Union française des organismes de documentation (ufod, fondée en 1931) a organisé la première formation spécifique pour les documentalistes, qui aboutit à la création de l'Institut national des techniques de la documentation (intd). Parallèlement, un bloc des bibliothèques se constituait autour d'une direction unique. La séparation sera durable entre deux professions voisines, documentalistes et bibliothécaires, les seconds relevant en majorité des statuts de la fonction publique (État et collectivités territoriales). Cette affirmation d'un secteur de la documentation s'est produite dans de nombreux pays d'Europe continentale. Symbole d'une évolution partagée au champ international, bibliothécaires et documentalistes font référence actuellement à une même discipline scientifique : les sciences de l'information.

Le terme de **documentation** recouvre un corps de pratiques et de doctrines professionnelles. Même s'il est de formation généraliste, le

documentaliste doit devenir un spécialiste du domaine concerné, capable d'acquérir, d'organiser, d'évaluer l'information. Dans ses fonds, les périodiques ont une importance primordiale, mais s'y ajoute toute une série de documents spécifiques : rapports, brevets, normes, catalogues industriels, dossiers internes. L'actualité fait loi, aussi ces organismes ont-ils été parmi les principaux utilisateurs des bases et banques de données. Avec pragmatisme, l'accent est mis sur le développement des aides à l'utilisation des documents : classification, analyse et indexation permettant une recherche fine de l'information. Dans les centres de documentation, deux types de services sont usuellement fournis : réponses à la demande, en procédant s'il y a lieu à des recherches complexes et à des traductions ; dissémination de l'information, éventuellement sur profil, en anticipant sur la demande. Certaines bibliothèques spécialisées se sont organisées très tôt en réseau sectoriel. Ainsi ont coopéré dès les années 1970 les centres d'information sur le nucléaire (réseau national afdin, réseau international inis).

Au cours des vingt dernières années, ce secteur a connu une triple évolution : fortes préoccupations de management et de contrôle des coûts, évolution technique, division du travail documentaire. De grands services se sont spécialisés dans la collecte et le traitement exhaustif des sources. D'autres, les unités les plus nombreuses, limitent l'acquisition de documents au noyau de leur spécialité et recourent pour l'essentiel à leur réseau et aux services spécialisés du marché.

À défaut de statistique des centres de documentation, on dispose pour la France d'un tableau périodiquement mis à jour des professionnels de l'information et de la documentation. Il repose sur des enquêtes menées par l'association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (adbs). En 2005, 3 339 documentalistes ont répondu (soit 10 % des cadres et techniciens de la documentation recensés par le ministère du Travail). La profession apparaît jeune, très féminisée, munie de diplômes professionnels. 56 % des documentalistes exercent dans des régions autres que l'Île-de-France. 53 % des emplois se trouvent dans le secteur public et parapublic et 43 % dans le secteur privé. 26 % des répondants travaillent dans le domaine de l'éducation et de la formation, 13 % dans les médias et la culture, 10 % dans la santé, la pharmacie ou la biologie, 8 % dans la recherche. Un peu plus de la moitié des documentalistes exerce dans des unités d'une à trois personnes. Ce sont en majorité des cadres responsables de petites équipes. Les deux tiers gèrent des documents à la fois externes et internes, 18 % des documents internes seulement. En tête des activités viennent la recherche d'informations, le traitement documentaire et l'accueil des publics.

Deux organismes de premier rang permettent de donner un exemple du rôle des bibliothèques spécialisées et centres de documentation.

La **bibliothèque de la Documentation française (Centre de documentation France-Europe-Monde)**, créée en 1944, riche de 230 000 ouvrages et de 2 500 périodiques, de séries remarquables de publications officielles, est la plus importante des bibliothèques de l'administration française. Elle couvre les domaines de l'économie et de la vie politique et sociale, françaises, étrangères et internationales, avec des spécialités (Afrique et outre-mer, Europe communautaire, sources officielles françaises et internationales). Exception parmi les bibliothèques spécialisées, elle est très largement utilisée par un public de consultants extérieurs (enseignants, chercheurs, étudiants, journalistes). À ses côtés sont accessibles la librairie et les services spécialisés de la Documentation française : photothèque, cartothèque, ressources en ligne (bibliothèque des rapports publics, dossiers d'actualité).

Depuis 1990 ont été regroupés à Nancy, au sein de l'**Institut de l'information scientifique et technique** (inist), les deux principaux centres de documentation du cnrs (sciences et techniques et sciences humaines). Tourné à la fois vers le monde scientifique et les entreprises, ce pôle documentaire d'importance européenne a une organisation de type industriel. L'inist s'est spécialisé dans quelques fonctions principales.

Il collecte et traite la documentation scientifique (26 000 périodiques, 125 000 thèses, 115 000 comptes rendus de congrès, 75 000 rapports scientifiques...). À partir de ces sources, l'inist réalise des bases de données. pascal (16,9 millions de références) couvre le domaine des sciences, de la technique et de la médecine. francis (2,8 millions de références) est une base de sciences humaines, sciences sociales et économiques. isd (*International science database*), base de données bibliographique multilingue et multidisciplinaire, couvre l'essentiel de la littérature mondiale en sciences, technologies, médecine, ainsi qu'en sciences humaines et sociales. lara donne accès au texte intégral des rapports scientifiques et techniques français. S'y ajoutent la Bibliographie de l'histoire de l'Art (bha, 356 000 notices), coproduite avec le *Getty Research Institute*, et doge, recensement de la documentation de recherche concernant la gestion de l'entreprise, réalisée par le cnrs en coopération avec le réseau d'information en gestion des entreprises. L'inist abrite en outre des portails réservés aux chercheurs et des sites d'actualité en ist.

En France, l'inist est le premier centre de fourniture de documents

scientifiques et techniques, avec d'importants moyens technologiques.
Le guichet unique Refdoc donne accès à 35 millions de références.

Chapitre XII

Coopération et réseaux de bibliothèques

En 1909, le bibliothécaire américain C. H. Gould déclarait aux membres de la *Library Association* : « Les problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés ont changé de nature... Il appartiendra au ^{xx}^e siècle d'apporter de l'ordre et de la méthode dans les relations entre les bibliothèques plutôt qu'à l'intérieur de celles-ci. Il faudra établir une classification, non pas des volumes rangés sur les rayons (ce qui est déjà fait), mais des bibliothèques elles-mêmes en... les soudant en un système complet... »

Les premiers catalogues collectifs remontent au Moyen Âge. On doit aux assemblées révolutionnaires françaises « la première loi de bibliothèque, le premier code de catalogage, la première grande tentative de catalogue collectif national » (E. de Grolier). Le ^{xix}^e siècle a vu la formalisation des catalogues collectifs, des échanges internationaux, du prêt interbibliothèques. Avec la distribution de fiches imprimées par la *Library of Congress* naît en 1899 le catalogage centralisé.

Au ^{xx}^e siècle sont apparus des plans d'ensemble, pour augmenter la richesse potentielle de bibliothèques qui ne peuvent plus disposer de collections exhaustives. Les pressions économiques et la montée documentaire ont été le facteur déterminant. Après la crise des années 1920, les catalogues collectifs ont fleuri. Les grands programmes d'acquisition partagée suivent la Seconde Guerre mondiale. Dans les 50 dernières années, la coopération s'est appliquée à toutes les fonctions majeures des bibliothèques : acquisitions, traitement et catalogage, communication, conservation. Parallèlement, les cadres de la coopération se sont diversifiés. Au niveau international, elle est favorisée par l'unesco, l'ifla (*International federation of library associations and institutions*), l'iso (*International organization for standardization*), la conférence des directeurs de bibliothèques nationales. La construction européenne a entraîné la création de cadres et programmes spécifiques.

Depuis quelques décennies, les ressources électroniques modifient en profondeur le travail des bibliothèques, les relations entre elles, les éditeurs, les chercheurs et les politiques. Une brève présentation, fonction par fonction, des principaux programmes coopératifs permet d'apprécier l'ampleur du phénomène.

I. Acquisitions

Les programmes d'acquisition partagée ont pour but d'augmenter le nombre de titres accessibles, en répartissant les charges. Ils ont concerné les bibliothèques de recherche, mais également les bibliothèques publiques. Dès 1898 existaient aux États-Unis des accords de spécialisation entre bibliothèques. À partir de 1948 fut mis en place un gigantesque plan d'acquisition de monographies étrangères, qui reposait sur l'accord d'une centaine de bibliothèques participant au *National union catalog* et par là au prêt. L'entreprise s'est interrompue en 1972. En revanche, le système allemand mis en place après la Seconde Guerre mondiale, pour la reconstitution des bibliothèques de recherche, fonctionne toujours. Chaque bibliothèque participante a en charge un domaine. La *Deutsche Forschungsgemeinschaft* assure une partie du financement et la coordination de l'ensemble. Cet exemple a inspiré le programme universitaire français de centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (cadist, depuis 1980). Dans le cadre du *Research libraries group* (rlg) a été lancé au début des années 1980, aux États-Unis, le *Conspectus*, qui est à la fois une méthode d'évaluation et de développement des collections et un outil pour le partage des acquisitions.

Avec l'expansion des périodiques électroniques, est apparue une nouvelle forme de coopération : les consortiums, nés aux États-Unis au début des années 1990. Il en existe aujourd'hui 80 en Europe, avec des organisations diverses : nationale et centralisée (pays nordiques), nationale et décentralisée (Belgique), régionale (Espagne...). Au Royaume-Uni coexistent des consortiums régionaux et le jisc (*Joint information systems committee*), aux missions nationales. La *Deutsche Forschungsgemeinschaft* en Allemagne, sur le Pays-Bas, jouent également un rôle d'agence nationale.

On a présenté plus haut le consortium français couperin, créé en 1999. Appuyé sur la bibliothèque publique d'information, un autre consortium, carel (Consortium pour l'acquisition de ressources

électroniques en ligne), fonctionne depuis 2002 au bénéfice des bibliothèques publiques françaises.

Les consortiums informent les bibliothèques sur les évolutions des revues électroniques. Leur poids permet la négociation de meilleures conditions avec les fournisseurs. Ils constituent des points d'échange de compétences et d'expertise (juridique et scientifique). Consortiums, bibliothèques et organismes de recherche nationaux recherchent des solutions pour la disponibilité à long terme du patrimoine digital. Plusieurs structures transnationales servent de lieux d'échanges entre les consortiums. La plus ancienne et la plus ample est icolc (*International coalition of library consortia*), fondée en 1997.

Parallèlement, la concentration du marché des périodiques de recherche et la hausse des coûts d'abonnement sont contestées. En 1998, l'*Association of research libraries* américaine (arl) a lancé sparc (*Scholarly publishing & academic resources coalition*). La coalition regroupe 800 membres institutionnels en Amérique du Nord, en Australie, en Chine, au Japon et en Europe. En 2002 a été créé sparc Europe, sous l'égide de la Ligue européenne des bibliothèques de recherche. sparc propose une refonte du mode de communication scientifique et de nouveaux modèles d'édition dans l'environnement numérique : archives ouvertes des articles produits par les établissements d'enseignement supérieur, revues scientifiques en accès gratuit, contrôlées par la communauté des chercheurs...

II. Traitement et catalogage

L'informatisation et l'offre de services bibliographiques ont transformé les pratiques de catalogage et d'indexation dans tous les pays. Le principe du catalogage dérivé à partir d'un réservoir bibliographique est simple : la bibliothèque produit son catalogue informatisé en copiant, par téléchargement, les notices informatiques disponibles ou en créant les données manquantes. Ce mode de catalogage améliore la productivité et assure la cohérence des catalogues locaux avec les catalogues nationaux. Ce sont les bibliothèques nationales ou des réseaux de bibliothèques, tel le *Research libraries information network* américain (rlin), qui ont créé les principales bases d'information bibliographique (*bibliographic utilities*). Un réseau bibliographique a affirmé son rôle international : oclc (*Online computer library center*), ouvert en 1971 aux États-Unis. Sa base de donnée *WorldCat* compte plus de 100 millions de notices. Les bibliothèques de 112 pays

utilisent les services d'oclc : catalogage courant ou rétrospectif, prêt international, accès à des bases de données. Pour la production nationale, les principales sources sont les produits bibliographiques de la bibliothèque nationale de France, fournis en ligne ou sur cédéroms, ou bien la base electre du Cercle de la librairie. Dans plusieurs pays (Danemark, Pays-Bas...), les bibliothèques peuvent recourir à une « centrale » à la fois pour l'achat des notices bibliographiques, l'achat des documents et leur équipement.

Éléments traditionnels de la coopération entre bibliothèques, les catalogues collectifs sont présents dans tous les pays développés sous forme interrogeable en ligne. Leur structure varie considérablement : catalogues locaux, régionaux ou nationaux correspondant à divers types de documents.

En France, ces outils ont connu une évolution considérable. Pour la mise en place du système universitaire de documentation (sudoc), a été retenue la société néerlandaise pica, qui a réalisé des systèmes analogues aux Pays-Bas et en Allemagne. Le sudoc est déployé depuis 2000 dans les bibliothèques d'enseignement supérieur, avec plusieurs fonctions : identification et localisation de tous les documents de ces bibliothèques (monographies, périodiques, thèses), demande et fourniture à distance de ces documents sous forme électronique ou papier, catalogage partagé. Pour cette dernière fonction, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (abes), maître d'ouvrage du sudoc, achète en masse des notices aux réservoirs bibliographiques internationaux. Le sudoc compte actuellement plus de 7 millions de notices.

Le système universitaire est un élément du Catalogue collectif de France (ccf), dont la bibliothèque nationale a la maîtrise d'ouvrage. Les autres éléments du ccf sont le catalogue général de la bibliothèque nationale (10 millions de notices), accessible depuis 1999 sur Internet, et la base bibliographique des fonds rétroconvertis des bibliothèques municipales (base Patrimoine). Ouverte en 2000, la base Patrimoine rassemble plus de 2,5 millions de notices de fonds anciens ou locaux. S'ajoute à ces catalogues le répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation. Accessible depuis 1998, il totalise plus de 4 000 notices décrivant les bibliothèques et leurs fonds. Fonctionnent parallèlement des catalogues collectifs locaux ou régionaux, des catalogues disciplinaires, tel le catalogue des périodiques de mathématiques.

Pour les universitaires et les bibliothécaires, les fichiers informatisés d'ouvrages anciens constituent des sources indispensables. En 1992 a

été formé le Consortium des bibliothèques européennes de recherche (cerl), avec pour principal objectif le développement d'une base de données commune sur les ouvrages imprimés en Europe avant 1830 (*The hand press-book database*, hpb). Elle compte actuellement près de 3 millions de notices, provenant de 22 sources (bibliothèques nationales ou réseaux de bibliothèques). Ce fichier est hébergé par ocl.

Tous les catalogues sont en évolution. Le web, en effet, démultiplie le rayonnement des catalogues (et des fonds numérisés). En même temps, il introduit la notion de seuil de visibilité et de nouvelles formes d'usage. En matière de catalogage, il devient nécessaire de fédérer les initiatives, d'assurer l'interopérabilité des catalogues, si on veut bénéficier du *page ranking* des grands moteurs de recherche. Ces moteurs de recherche (Google, Yahoo) sont devenus le canal privilégié des étudiants et du grand public, habitués à leur souplesse pour l'accès à l'information. Le catalogue ne peut plus être un outil isolé aux fonctionnalités limitées.

III. Accès au document

Dans tous les pays un système de communication permet de mobiliser au bénéfice de l'utilisateur d'une bibliothèque les ressources existant ailleurs. Dès 1812, un système de prêt entre bibliothèques universitaires fonctionnait en Allemagne. Au cours des années 1970, l'accès aux documents extérieurs est devenu une fonction importante des bibliothèques. Le concept est bien plus large que le prêt d'originaux. Le document a été fourni successivement sous forme de photocopies, de microfilms, puis par fourniture électronique.

Deux types d'organisation se sont mis en place. La Grande-Bretagne a un système à dominante centralisée et à vocation transnationale, avec le *Document supply centre* de la *British Library*. En Allemagne, le prêt repose sur des régions de prêt et des bibliothèques spécialisées. En France, ce réseau est national. Deux pôles de recours existent : l'inist du cnrs et le réseau des bibliothèques universitaires, comportant 25 points forts, les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (cadist), spécialisés par discipline.

Avec la montée de l'édition électronique, le prêt entre bibliothèques a connu une forte diminution dans les pays européens.

Mais l'offre de collections numériques en accès direct est préparée par

les bibliothèques elles-mêmes, notamment pour des documents libres de droits, livres, périodiques et images. Les bibliothèques patrimoniales offrent ainsi des moyens nouveaux à la recherche. Dans l'enseignement supérieur, les bibliothèques sont incitées à mettre en ligne des *pre-prints*, des thèses, les publications de l'université pour un accès ouvert aux résultats de la recherche sur fonds publics.

Dans le même sens, des entreprises de numérisation et de mise en ligne de collections rétrospectives de revues scientifiques sont menées dans plusieurs pays : Digizeitschriften en Allemagne, Persée en France... Aux États-Unis, jstor (Journal storage) assure le stockage numérisé et l'accès à un millier de publications savantes, au bénéfice de plus de 4 000 institutions.

Parmi les bibliothèques nationales, la Library of Congress et la bibliothèque nationale de France ont une avance quantitative dans la constitution de bibliothèques numériques. Dès 1997, la bibliothèque nationale de France a engagé la mise en ligne de la bibliothèque numérique Gallica (80 000 documents libres de droits), remplacée en 2008 par la version améliorée Gallica 2.

En réponse au programme de bibliothèque virtuelle de la société Google, collaborant avec de grandes institutions anglo-saxonnes, un projet de bibliothèque numérique européenne a été préparé à partir de 2005. La bibliothèque numérique Europeana constitue un élément du programme i2010 pour la société de l'information et les médias défini par la Commission européenne. Reposant sur un réseau thématique de 90 établissements, elle devrait donner accès en 2010 à 6 millions de documents, imprimés, images, archives, documents sonores, etc.

IV. Conservation

La conservation des ressources documentaires est une mission essentielle pour les bibliothèques patrimoniales et de recherche. Les documents anciens doivent être accessibles. Pour cela, il faut qu'ils soient conservés, catalogués, mis en valeur par des répertoires spécialisés (tel le *Handbuch der historischen Buchbestände*, manuel des fonds anciens allemands engagé depuis 1984 sous la direction du Pr Fabian), ou des guides régionaux, solution retenue en France.

Depuis les années 1960, les différents types de bibliothèques ont pris conscience des menaces qui pèsent à la fois sur l'héritage culturel et sur les publications modernes aux supports fragiles. La conservation

est au programme des associations de bibliothèques de recherche (arl, liber) et de l'ifla. Les échanges d'information sur les procédés de désacidification, de renforcement du papier, de désinfection, de restauration ou de reproduction sont courants entre les grands centres de conservation, situés auprès des bibliothèques nationales. La Commission des Communautés européennes a soutenu des actions successives : catalogue des supports de substitution établis par les bibliothèques européennes pour les livres, signalement et conservation des périodiques numérisés. À la suite de vols importants, des principes de protection (principes de Copenhague) et un réseau de sécurité ont été mis en place en 2002 dans le cadre de l'association européenne liber.

La conservation des ressources électroniques est devenue un enjeu important, avec deux aspects. L'un est l'archivage des ressources électroniques au bénéfice des bibliothèques qui ont acquis à la fois la ressource et le droit d'accès à la ressource. La question concerne à la fois les éditeurs et les bibliothèques, avec un rôle particulier pour les bibliothèques nationales. En effet, de nombreux pays européens, dont la France, se sont dotés d'une législation sur le dépôt légal des ressources électroniques. Le second aspect, technologique, est celui de la préservation des données numériques, défi auquel la Commission européenne souhaite répondre dans son cadre stratégique i2010.

Toutes les bibliothèques n'ont pas de responsabilité de conservation. Nombre de bibliothèques publiques ont mis en place des politiques d'élimination régulière, pour assurer l'actualité des collections. Les organismes qui assument une fonction de recherche rétrospective doivent organiser le refoulement des documents peu utilisés dans des magasins annexes, à faible coût de stockage. Dans les deux cas, des solutions coopératives ont été proposées, pour permettre la conservation et l'accessibilité des collections même obsolètes. La forme retenue est celle des bibliothèques de dépôt. Nées aux États-Unis au début du siècle, elles se développent en Europe depuis les années 1980, dans les pays germaniques (dépôt universitaire du *Land* de Rhénanie du Nord-Westphalie), en Scandinavie (dépôts nationaux pour les bibliothèques publiques et/ou universitaires du Danemark, de Finlande, de Suède), ainsi qu'en Europe de l'Est. En France, un centre de dépôt pour les bibliothèques des enseignements supérieurs de la région Île-de-France, qui détiennent 45 % des collections universitaires, fonctionne depuis 1996 à Marne-la-Vallée (centre technique du livre).

La notion de coopération recouvre maintenant des réalités différentes. Il peut s'agir d'une coordination plus ou moins grande des actions et

des ressources des bibliothèques, en respectant les autonomies administratives. Ainsi agissent les agences de coopération des bibliothèques créées dans de nombreuses régions françaises, et regroupées au sein de la fédération interrégionale du livre et de la lecture (fill) [1]. Fréquemment, le terme désigne des activités qui supposent à la fois l'acceptation de normes communes, un engagement économique et une définition de fonction. Les réseaux actuels sont fondés sur des contrats, alors que la coopération traditionnelle reposait sur des accords non écrits et la réciprocité des services. Ces systèmes sont de plus en plus « multitypes », englobant bibliothèques publiques et de recherche.

Notes

[1] Ces associations ont organisé des journées de promotion des métiers du livre, des stages de formation, des expositions et des programmes patrimoniaux (inventaire régional, atelier de microfilmage, plan de conservation et d'élimination de périodiques), des catalogues collectifs... Elles assurent l'information professionnelle par des revues ou des services télématiques.

Bibliographie

Histoire

- *Histoire des bibliothèques françaises*, Paris, Promodis, Éditions du Cercle de la librairie, 1988-1992, 4 vol..
- *Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions*, Paris, Payot, 1995, 10 vol.. et un index
- Neveux Pol et Dacier Émile, *Les Richesses des bibliothèques provinciales de France*, Paris, Éditions des bibliothèques nationales de France, 1932, 2 vol..
- Milkau Fritz et Leyh Georg, *Handbuch der Bibliothekswissenschaft III, Geschichte der Bibliotheken*, 3^e éd., Wiesbaden, G. Harrassowitz, 1961, 2 vol.
- Hobson Anthony, *Grandes bibliothèques*, Paris, Stock, 1971.
- Baur-Heinhold Margarete, *Schöne alte Bibliotheken*, München, 2^e éd., Verlag Georg D. W. Callwey, 1975.
- Staikos Konstantinos, *The great libraries from antiquity to the Renaissance*, New Castle, Oak Knoll Press, 2002.
- Masson André, *Le Décor des bibliothèques, du Moyen Âge à la Révolution*, Genève, Droz, 1972.

Fonctionnement

- *Histoire des bibliothèques françaises*, t. IV, *Les bibliothèques au xx^e siècle, 1914-1990*, sous la dir. de Martine Poulain, Paris, Promodis, Éditions du Cercle de la librairie, 1992.
- Association des bibliothécaires de France, *Le Métier de bibliothécaire*, 12^e éd., Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2010.
- Bertrand Anne-Marie, *Les Bibliothèques*, 3^e éd., Paris, La Découverte, « Repères », n° 247, 2007.
- Blasselle Bruno, *La Bibliothèque nationale*, 2^e éd., Paris, puf, « Que sais-je ? », n° 2496, 1993.
- *La bibliothèque nationale de France. Collections, services, publics* sous la dir. de Daniel Renoult et de Jacqueline Melet-Sanson, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2001.
- *Les bibliothèques publiques en Europe*, sous la dir. de Martine Poulain, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1992.

- Chapron Françoise, *Les cdi des lycées et collèges*, 3^e éd., Paris, puf, 2003.
- *Les bibliothèques dans l'université*, sous la dir. de Daniel Renoult, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1994.
- Casseyre Jean-Pierre et Gaillard Catherine, *Les Bibliothèques universitaires*, 2^e éd., Paris, puf, « Que sais-je ? », n° 2714, 1996.
- On trouvera l'information courante dans des publications périodiques : *Bulletin des bibliothèques de France* ; *Bibliothèque(s)*, revue de l'association des bibliothécaires de France ; *Documentaliste*. Les bibliothèques ont été largement prises en compte dans le *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie (t. I, A-D, 2002 ; t. 2, E-M, 2005), auquel on pourra recourir.